

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 21 MAI 2021 À 09 H 30
(Convocation du 12 mai 2021)

Aujourd'hui vendredi vingt et un mai deux mil vingt et un à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de M. Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Dominique ALCALA à M. Jérôme PESKINA
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Fabienne HELBIG à M. Thomas CAZENAVE
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h50
Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST à partir de 17h25
M. Bernard Louis BLANC à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 16h20
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Claudine BICHET à partir de 12h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 17h11
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h11
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h15
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 14h35
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 15h à 16h
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 16h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h40
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOLET à partir de 14h45
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 15h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Olivier CAZAUX à partir de 11h30
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 13h
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 12h
M. Franck RAYNAL à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 15h
Mme Marie RECALDE à M. Serge TOURNERIE de 11h à 12h40
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Marie RECALDE à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 15h10

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

Les dispositions exceptionnelles issues de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire s'appliquent à la présente séance. Il est notamment fait application des dispositions de l'article 6 relatives au calcul du quorum et aux pouvoirs.

LA SÉANCE EST OUVERTE – 9 heures 40

M. le Président Alain ANZIANI : Je voudrais commencer ce Conseil par trois hommages.

Le premier pour une jeune femme de 31 ans, Chahinez DAOUD, qui est morte brûlée vive dans notre Métropole, et en particulier à Mérignac. Nous avons une forte pensée pour elle qui a fait l'objet d'une cruauté invraisemblable, et pour ses trois enfants que j'ai pu rencontrer et qui, aujourd'hui, se retrouvent isolés avec les deux petits qui sont désemparés. C'est un grand drame et une grande peine. Au-delà du drame personnel et familial de Chahinez DAOUD, je voudrais dire un mot, je sais que ce n'est pas forcément le lieu ni le moment. On ne va pas faire aujourd'hui un procès à quiconque, et d'ailleurs, ce serait sans doute mal vu, mais quand même dans cette très longue chaîne de responsabilités et d'irresponsabilités, chacun a sa part, a une part d'inattention, d'indifférence, d'inaction. Le temps viendra et un premier rapport a été déposé pour explorer les responsabilités. Un second le sera le 10 juin. En tout cas, je voulais aussi vous alerter sur le fait que nous sommes tous concernés par ces féminicides. Nous en sommes au 39^e. C'est évidemment trop et ce sera toujours trop, mais nous sommes tous concernés d'une façon ou d'une autre. Donc, il faut que notre société réagisse parce que Chahinez savait qu'elle était en danger de mort. Le quartier savait qu'elle se trouvait en situation de péril. La Justice était au courant. La Police évidemment était alertée et pourtant, le pire s'est passé.

Je voudrais également rendre hommage à quelqu'un que nous avons connu, Odette EYSSAUTIER. Odette EYSSAUTIER a eu de nombreux engagements dans sa vie. Elle était agrégée d'anglais. Elle a enseigné à Lyon et à Paris. Elle a même participé à des missions de l'UNESCO (Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture), et à la retraite, elle s'est engagée dans la communication au secours populaire. Elle a pris la tête de l'IUT (Institut universitaire de technologie) du journalisme, sur la proposition de Robert ESCARPIT. Puis, ensuite, elle est devenue élue à Pessac. Elle a été adjointe d'ailleurs à Pessac, et chez nous, elle a été Vice-présidente ici de la Communauté Urbaine de 2001 à 2008 en charge de l'administration générale.

Je voudrais dire à son groupe, bien entendu, mais aussi bien sûr à sa famille, combien nous savons qu'Odette était une élue très attachante et très attachée à ses missions et très exigeante. Tout le monde appréciait sa rigueur, son travail, sa pertinence. Je crois que la compétence d'Odette EYSSAUTIER était reconnue par tous.

Bien entendu, je voudrais en cette journée très particulière puisque c'est le jour de ses obsèques qui auront lieu tout à l'heure à 14 heures 30, évoquer la mémoire de Jean-Louis DAVID. Jean-Louis DAVID, nous le connaissions tous, c'était une figure girondine, une figure bordelaise, une figure évidemment de son quartier qu'il aimait tant de Saint-Augustin. Il a été élu avec Monsieur CHABAN-DELMAS en 1989. Il a été élu avec Alain JUPPÉ jusqu'en 2019, et évidemment il a été élu aussi avec Nicolas FLORIAN les dernières années du dernier mandat.

C'était un homme de conviction qui a été Conseiller communautaire à partir de 2001, Conseiller départemental depuis 2008. Je n'oublie pas non plus qu'il a été Président des JSA (Jeune Saint-Augustin). Pour lui, c'était très important cette présidence des JSA et le monde associatif d'une façon globale. Jean-Louis était un élu de proximité et un homme de sympathie. On avait envie de bavarder avec lui, apprendre de lui mille et une choses aussi bien sur la voirie, sur les commerces, sur l'humeur du temps, sur l'opinion. Il savait beaucoup de choses, Jean-Louis, et surtout il inspirait l'amitié.

Je voudrais là aussi saluer son groupe, bien sûr, saluer sa famille, son épouse en particulier, son fils aussi que je connais personnellement puisqu'il est Directeur d'école à Mérignac.

Je vous propose de faire une minute de silence et que tout à l'heure, lorsque nous reviendrons vers 14 heures 30, à la même heure, ses obsèques commenceront. Nous ne pourrons pas être tous présents à ses obsèques. En tout cas, je souhaite que lorsque nous reviendrons, au moment même où s'ouvriront ses obsèques, nous ayons de nouveau un moment d'attention pour Jean-Louis DAVID.

Merci pour cette minute de silence.

(Minute de silence)

Avant de commencer cette séance, je voudrais également, parce que je sais que c'est souhaité par beaucoup d'entre vous, et c'est évidemment bien normal, faire un point sur la situation du Football Club des Girondins. On lit évidemment beaucoup de choses dans la presse qui est d'ailleurs très bien renseignée. Beaucoup d'éléments que je vais vous donner, vous les connaissez déjà. Nous sommes directement concernés évidemment par la situation des Girondins.

D'abord, sur la situation sportive, mais, cela, vous en savez autant que moi, donc on attend tous dimanche avec impatience pour espérer que le résultat de dimanche dernier soit confirmé.

La situation financière est un peu complexe. Il y a évidemment une dette importante des Girondins, un déficit également, une dette principale qui est celle de Fortress pour 38 millions d'euros, qui est exigible en fin d'année prochaine. Donc, là, aujourd'hui, il y a un travail qui est fait par le mandataire pour essayer d'étaler ou de réduire cette dette.

La situation juridique est donc celle-là, les Girondins ont été placés sous protection judiciaire avec un mandataire qui a été désigné. Le rôle de ce mandataire est justement de voir comment on peut mieux gérer la dette et donc en particulier la diminuer.

Il y a également une banque qui est la Banque Rothschild qui a été désignée avec un Cabinet d'avocats qui est le Cabinet Bredin Prat. La Banque Rothschild et le Cabinet d'avocats sont des grands spécialistes des restructurations du monde sportif. Ce sont vraiment des gens très compétents. Leur rôle consiste à analyser les offres de reprise qui vont être déposées à partir de la semaine prochaine, et ensuite après de proposer les meilleures offres au bailleur de fonds principal qui est King Street. King Street devra prendre sa décision aux alentours du 10 juillet. La date n'est pas certaine. En tout cas, on sait qu'il y a le couperet de la DNCG (Direction nationale du contrôle de gestion) qui interviendra à la mi-juillet. Donc, il faudra présenter devant la DNCG des comptes qui permettent au Club de rester en Ligue 1 et de poursuivre son aventure.

Quel est notre objectif avec les Girondins ? Il est double. D'un côté, il est de défendre nos intérêts. Défendre nos intérêts, c'est défendre les intérêts du contribuable. Ensuite après, d'accompagner le Club.

Sur la défense de nos intérêts, vous le savez, sinon je vous le précise, les Girondins nous doivent un loyer de 4,8 millions par an. Aujourd'hui, il y a une dette qui est entre 4,2 millions et 4,4 millions. Nous leur avons accordé une réduction de la dette la dernière fois pour leur permettre justement d'avoir une bouffée d'oxygène, mais cela n'a pas suffi. Aujourd'hui, il y a une dette qui fait l'objet de garanties.

Après, on peut toujours débattre des valeurs de ces garanties. Je conçois tout à fait que le débat soit possible. Aujourd'hui, il faut quand même rappeler que nous avons trois garanties. La première, c'est une garantie d'une société qui s'appelle DYNAMITE SAS. La deuxième garantie, c'est GACP. La troisième garantie, c'est King Street elle-même.

Patrick BOBET avait en janvier 2019 déjà rappelé à ces trois cautions que leurs obligations devaient être respectées. J'ai refait la même chose. Je leur ai rappelé de nouveau que les obligations, quel que soit le sort du Club devaient évidemment être respectées. Leurs obligations sont de garantir même s'il y a une défaillance du Club.

Évidemment, ensuite après, est-ce que tout cela sera facile à exécuter puisque les trois sociétés ont leur siège aux États-Unis ? Moi, d'après les échos qui me reviennent, King Street a l'intention d'honorer ses obligations. Il faut bien considérer aussi que pour un groupe comme King Street, ce n'est pas une somme démesurée, la somme dans les comptes, dans le bilan de King Street évidemment n'est pas de nature à les effrayer.

Donc, on veillera à la défense de nos intérêts, bien entendu. Nous sommes propriétaires du stade. La question du stade, ce n'est pas la question du jour. Elle se posera peut-être un jour. La question de l'exploitation du stade également peut se poser, mais distinguons bien les choses. D'abord, sauver le club. Ensuite, essayer de trouver le meilleur modèle économique et à la fin regarder ce que l'on fait avec le stade, mais ce sont trois étapes très distinctes. On ne peut pas se contenter simplement de dire que l'on va demander le respect des obligations et que l'on va veiller à nos intérêts. Il faut le faire, nous sommes tous des Girondins. Donc, il faut aussi que l'on puisse accompagner le club dans une ambition forte, et conserver un club qui reste compétitif sur la scène nationale et comme autrefois sur la scène européenne, si cela était possible. Pour cela, il faut qu'il y ait des repreneurs. Pour ma part, j'en ai reçu trois, Monsieur FIEVET, Monsieur RIGO et Monsieur Elie SIMON. Tous les trois ont eu beaucoup d'assurance, y compris d'ailleurs parlant de la dette, parlant du stade, parlant de l'exploitation du stade. Il y a d'autres repreneurs que ceux qui se manifestent publiquement, mais là, nous n'avons pas forcément accès à leurs dossiers. En tout cas, ce qui nous paraît certain, et je crois que les repreneurs que j'ai vus, je sais que le Maire de Bordeaux également les a rencontrés, ont bien compris que l'on souhaite un ancrage local. Il faut à la fois qu'il y ait aujourd'hui une vision locale puisque c'est cela qui peut assurer la pérennité de l'engagement des Girondins. Donc, l'ancrage local, mais on sait aussi que l'ancrage local ne suffira pas puisqu'ensuite après, il faut mettre sur la table des sommes qui sont assez considérables. Vous avez lu cela dans les journaux. Il faudra également des investisseurs, mais qu'il y ait évidemment aussi des garanties morales, si on peut employer ce terme dans le sport moderne. En tout cas des garanties de pérennité et de regard aussi sur les activités. Les Girondins, c'est aussi de la formation. Les Girondins, c'est un Club féminin. Les Girondins, c'est aussi beaucoup de passion. Donc, on doit essayer de veiller. Les Girondins, c'est aussi, je ne l'oublie pas, au Haillan, un endroit tout à fait magique, et qui doit aujourd'hui être revu avec la Mairie de Bordeaux qui est propriétaire de cet endroit magique du Château du Haillan.

Le Maire de Bordeaux a mis en place un comité d'alerte et de vigilance, il pourra nous en parler tout à l'heure. En tout cas, « alerte et vigilance » est certainement évidemment la bonne expression, mais j'y ajouterai aussi « ambition et pérennité ». Qui souhaite s'exprimer ?
Monsieur Patrick BOBET.

M. Patrick BOBET : Oui, merci Monsieur le Président. Simplement pour vous dire que notre groupe en a parlé à l'instant. On vous suit totalement sur ce que vous proposez. Bien sûr, l'ancrage local nous paraît indispensable sous la forme d'un front uni aussi de la part des élus, de tout le monde économique d'ici, associatif. Il est riche et varié. Je crois qu'il faut que nous soyons tous derrière notre Club fanion de la Métropole et de la Ville de Bordeaux. Cet ancrage local, on le partage tout à fait.

Deuxième aspect du problème, c'est le SBA (Stade Bordeaux Atlantique) qui est en difficulté, vous le savez comme moi, qui menace régulièrement de dépôt de bilan. Ce ne serait pas une bonne chose ni pour les deux entreprises que sont FAYAT et VINCI, mais pour la Métropole aussi, ce n'est jamais une bonne chose de voir des entreprises locales, pour ce qui est de FAYAT en tout cas, de déposer le bilan.

Je pense que nous aurons des clauses de revoyure avec eux. Nous avons fait, tout le monde le sait, le dit, et la CRC (Chambre Régionale des Comptes) l'avait clairement exprimé, une très bonne opération avec ce PPP (Partenariat public privé), une excellente opération qui revient finalement *grosso modo* à payer entre 80 et 90 millions un stade qui en vaut 200. Donc, bien sûr, l'opération était peut-être trop belle, et nous ne serions pas opposés à ce que des clauses de revoyure fassent que nous soyons un peu plus proactifs vis-à-vis de SBA.

Troisième élément, je sais que vous l'avez dit sur les antennes hier ou à la presse, peu importe, qu'il serait peut-être proposé, mis sur la table, la mise en place d'une gestion du stade par le club lui-même. Nous ne voyons pas d'inconvénient à cela. C'est une manière aussi de simplifier les choses sauf qu'avec un PPP, il faudrait sûrement détricoter beaucoup de choses, mais, cela, c'est le rôle des financiers et des avocats. C'est leur travail, mais c'est pour vous dire notre accord total et notre manière de voir les choses, mais qui est très proche de la vôtre, vous l'avez compris. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci.

M. Pierre HURMIC : Je trouve cela très bien que nous soyons tous unis pour aider ce club à se reconstruire. Il doit incontestablement se reconstruire autour d'une nouvelle gouvernance, autour d'un véritable projet sportif ancré dans notre territoire. Il doit se reconstruire aussi autour d'une confiance retrouvée avec ses partenaires et ses supporters. Et nous sommes les partenaires, pas seulement des partenaires économiques. Nous sommes, nous aussi, les gardiens vigilants de l'histoire du club, dans l'histoire de notre cité, et nous avons notre mot à dire en ce qui concerne la reprise du club. Ce n'est pas nous qui vendons le club, et il ne serait, à mon sens, pas concevable que cette vente puisse intervenir sans que les élus locaux que nous sommes, sans que les acteurs économiques de notre Métropole, sans que les anciens sportifs légendaires de notre club attachés à ce qu'ils appellent « l'esprit girondin » soient également associés à cette opération de reprise de notre club.

C'est la raison pour laquelle nous avons pris l'initiative de lancer, le 1^{er} mai dernier, un appel à la vigilance de tous, tous ceux qui veulent que les Girondins retrouvent leur âme et retrouvent ce que ce club a été, ses valeurs sportives populaires et locales sur lequel le club a bâti son histoire et son identité.

C'est pour cela que l'on a lancé le 1^{er} mai cet appel aux Girondins et je me félicite du fait qu'un certain nombre des membres de cette assemblée ont très rapidement signé cet appel.

Je tiens à vous dire que pratiquement, dès la première semaine, il y avait déjà 5 000 signataires de cet appel, ce qui est énorme, qui allait bien au-delà des prévisions que nous avons imprudemment envisagées. Donc, plus de 5 000 signataires pour manifester un soutien aux Girondins de Bordeaux.

Alors, nous sommes partenaires économiques, le Président l'a rappelé, puisque c'est désormais nous qui avons le contrat, le fameux PPP de la Métropole. Quel sera son devenir ? Effectivement, le jeu est ouvert. Le Président de la Métropole l'a évoqué, ou une vente du stade, je suis personnellement heureux plus que jamais cette perspective soit d'actualité, ou un changement dans l'exploitation, et Monsieur BOBET l'a rappelé, une exploitation directe par le club, ce qui simplifierait effectivement les choses.

Je pense que le jeu est ouvert, mais en tout cas, il faudra trouver une solution pour sortir de ce que l'on peut considérer comme un mauvais modèle économique. Je crois, nous aussi, Ville de Bordeaux, que nous sommes également partenaires en notre qualité de propriétaires du Centre d'entraînement du Haillan qui est un élément important dans la vie du Club des Girondins. Et c'est vrai, le Président ANZIANI l'a rappelé il y a un instant, que nous sommes consultés par les différents repreneurs. Je pense que c'est une bonne chose qu'ils aient compris que nous étions, les uns et les autres, des partenaires incontournables de la reprise du Club et nous défendons autant les uns que les autres un certain nombre de valeurs auxquelles nous sommes attachés.

Nous ne voulons pas que le Club des Girondins soit vendu au premier venu comme cela a été fait dans le passé. Nous ne voulons pas que le Club des Girondins soit simplement vendu au mieux-disant si nous n'avons pas un certain nombre de garanties telles celles que je vais rappeler et celles que je viens de rappeler et qui correspondent à l'appel que nous avons lancé le 1^{er} mai « Tous Girondins ».

Donc, devoir de vigilance. Je pense que vous pouvez compter sur M. le Président Alain ANZIANI et sur moi-même pour être très attentifs et très vigilants pour que le devenir du club soit réellement assuré et non pas d'une façon précaire ou éphémère comme cela s'est vu dans le passé, mais de façon tout à fait durable.

Il y a des échéances, vous le savez. Actuellement, c'est la Banque Rothschild qui a été chargée par King Street d'étudier les différentes propositions. Sachez en tout cas que nous sommes également associés à ses demandes et que nous ferons tout pour sauvegarder l'esprit girondin. Voilà ce que je voulais vous dire en complément.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Merci. Moi, ce sera une voix dissonante. Pas du tout dans l'unité ou dans l'union telle qu'elle est prônée par Messieurs HURMIC ou BOBET ou ANZIANI. On pense que cela fait partie des scandales malheureusement classiques dans le sport de haut niveau,

mais aussi ailleurs. Dès qu'on laisse tout cela entre les mains des affairistes, voilà, c'est cela, il n'y a pas de surprise. C'est là où on voit le positionnement des élus qui est assez surprenant. Ils sont toujours trahis, toujours trompés et toujours menés en bateau. C'est le cas pour les Girondins de Bordeaux, mais c'était aussi le cas pour FORD. C'est toujours pareil mais à un moment donné, il faut tirer des leçons. Soit, cela devient de l'incompétence réelle, soit cela devient de la complicité. On sait très bien que ces gros investisseurs, ces gros affairistes sont là pour gagner de l'argent. Ils ne sont pas là pour le sport, ils ne sont pas là pour les Girondins. Ils ne sont pas là pour le football. Donc, à un moment donné, il faut arrêter de faire les naïfs, et c'est pour cela que l'on n'est pas du tout d'accord avec ces positionnements-là. On aurait très bien pu avoir un point spécifique sur la défense de la Papeterie parce que Monsieur HURMIC, dit : « Les collectivités, elles ont un mot à dire sur les repreneurs. » Occupez-vous alors de la Papeterie, des 100 salariés qui sont aujourd'hui licenciés.

Et puis FORD, je ne me rappelle pas que c'était le même discours, personne ne s'occupait vraiment de la reprise. C'était une affaire privée. La puissance publique ne joue pas son rôle. Elle devrait intervenir beaucoup plus et ne surtout pas laisser les mains des rapaces de la finance diriger le sport, la culture ou l'industrie ou quoi que ce soit dans l'économie.

Le problème est de tirer des leçons et d'arriver à se détacher de cela, là, c'est le sport, mais à dégager le sport de ces gens-là. Alors, après, Monsieur HURMIC dit : « On ne prendra pas le premier repreneur venu. », mais même le deuxième ou le troisième, ce sera toujours pareil. Le sport de haut niveau aujourd'hui, c'est tellement de masses d'argent. C'est tellement de salaires énormes pour les footballeurs, pour tout ce qui gravite autour, que forcément ce sont des gros investisseurs, que forcément ce sont des affairistes, et que forcément ce sont des histoires d'argent et de scandales au bout du compte.

Si on veut avoir un sport sain et si on veut un sport populaire, cela veut dire les dégager de tout cela. Donc, cela voudrait dire qu'effectivement, on ne peut plus être dans l'élite. On discuterait d'un club sportif qui soit un peu sous contrôle de ses supporters, de ses fans, de ceux qui vont au stade. Donc, cela veut dire effectivement descendre d'un cran. On ne peut pas, aujourd'hui, à la fois avoir un sport de haut niveau et un sport propre. On le sait parce qu'aujourd'hui, ce sont les Girondins, mais demain, ce sera d'autres clubs. On le voit aussi dans d'autres pays, les scandales financiers, les capitalisations, l'actionnariat. Enfin, c'est cela aujourd'hui, c'est le monde de l'entreprise qui envahit le sport. Ce n'est pas récent.

En fait, ces positionnements-là sont quand même assez désagréables, et encore une fois, je pense qu'il faudrait aujourd'hui discuter d'un sauvetage des bureaux de Poste dans l'agglomération, d'un sauvetage d'entreprises aujourd'hui en difficulté, et c'est un peu la différence des préoccupations. Il y en a qui pensent à ce qu'ils appellent « le patrimoine » avec le Club des Girondins, et à côté de cela, il y a des tas de choses qui se dégradent, qui disparaissent, mais cela ne préoccupe pas grand monde ici. Donc, nous, on avait envie de souligner ces aspects-là.

M. le Président Alain ANZIANI : Je rappelle que l'on ne finance pas les Girondins. On encaisse les recettes des Girondins. Donc, ce n'est pas du tout pareil. Pour les Papeteries de Bègles, vous avez vu, Monsieur POUTOU, qu'à l'ordre du jour de ce Conseil, on a justement une subvention pour les salariés de l'entreprise de Bègles. Et qu'évidemment, sur FORD, c'est une préoccupation constante presque quotidienne avec Véronique FERREIRA et Stéphane DELPEYRAT, on pense constamment au devenir du site. Monsieur ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Quelques remarques sur ce dossier des Girondins. Cela vient d'être dénoncé sur les dérives du sport business. On a quand même eu quelques exemples sur les derniers mois. Rappelez-vous, il y a un an, un an et demi, tout le monde s'enflammait dans le milieu du football sur les droits TV de Mediapro avec plus d'un milliard ou 1,2 milliard de droits TV. Là aussi le château de cartes s'est écroulé. On a eu l'exemple, il y a quelques semaines ou quelques mois de cette super Ligue, les gros clubs qui voulaient privatiser leurs intérêts. Il y a eu un gros tollé de la part de tout le monde notamment des supporters, et c'est revenu en arrière, mais ne nous inquiétons pas, le sport business reviendra à la charge pour encore une fois augmenter les appétits du capital.

Juste une remarque sur les droits TV et sur les Girondins, quand avec Mediapro, il s'agissait de passer d'un peu moins de 30 millions à 62 millions de droits TV, on n'a pas entendu les Girondins annoncer de gestes vis-à-vis de nos collectivités, de proposer des avances sur le versement des loyers ou des annonces vis-à-vis des petits clubs de notre Département ou de notre Région.

Un rappel également sur les positionnements de 2018. Aujourd'hui, tout le monde parle de front commun. Ce front commun n'existait pas en 2018. Monsieur le Maire de Bordeaux à l'époque s'était positionné fermement. Notre groupe aussi. Je vais citer rapidement Max GUICHARD qui, à l'époque, disait que : « On pouvait décider ensemble d'éviter maintenant ce qui se profile de plus en plus au vu des enquêtes et des analyses, à savoir une lourde perte au niveau sportif, mais aussi financier ». On y est aujourd'hui.

Sur le comité de soutien, comité d'alerte et de vigilance, les joueurs historiques, emblématiques ont été associés, c'est très bien, quelque part, oui, ils sont sans doute garants de l'esprit du club, mais dans ce comité d'alerte et de vigilance, je vous l'ai déjà dit, Monsieur le Président, il faudrait davantage associer les supporters, les représentants des supporters. Cela fait quand même quelques années aussi qu'ils dénoncent pour certains les dérives de ce foot business, qui montrent aussi le rattachement et leur passion pour le club. Et même s'ils ont aussi leurs propres instances internes, notamment via le CSE (Comité Social Économique), je pense que dans ce comité de vigilance, il faut associer plus fortement les salariés des Girondins. Je ne parle pas des footballeurs professionnels, mais des salariés qui travaillent pour la structure des Girondins.

Un dernier mot sur la suite, par rapport à ce que vous avez évoqué, notamment par rapport au stade, il y a eu cette ristourne à laquelle nous étions opposés. Il y a aujourd'hui plus de 4 millions de dettes des Girondins vis-à-vis de ce loyer. C'est un petit peu d'humour peut-être. La fin de la trêve hivernale, c'est à la fin du mois. Qu'est-ce que l'on fait ? Les Girondins ont 4 millions de retards de loyer. On demande une expulsion ? Pour les plus riches, quand on parle de millions, de foot business, on arrive à faire de gros efforts. Ces 4,2 millions - 4,4 millions, tout à l'heure, il y a une délibération sur le fonds d'aide aux plus jeunes et aux plus précaires, peut-être qu'ils pourraient être fléchés davantage là-dedans plutôt que d'aider les Girondins qui se sont aussi mis dans cette situation avec leur actionnaire qui a fait exploser la masse salariale ces dernières années.

Enfin, sur le stade toujours, on voit là aussi, on cumule à la fois les dérives du foot business et les dérives du Partenariat Public Privé. Donc, là, il faut être très vigilant, si le nouveau propriétaire, le futur propriétaire devait exploiter ou racheter le stade, que nos collectivités, notre Établissement retrouve ses billes parce que nous avons investi fortement aussi dans ce stade à l'époque.

Donc, ce sont des points de vigilance et on verra comme on aura à se prononcer sur la suite, mais je rappelle, j'invite tous ceux qui, en 2018, s'emballaient avec ce fonds d'investissement, qui venait investir dans les Girondins, je les invite à la réflexion aujourd'hui quand ils nous parlent de front commun. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je rappelle que si King Street cède les Girondins à quelqu'un, vraisemblablement King Street voudra lever les garanties pour lesquelles il est engagé, et à ce moment-là, notre assemblée devra, comme en 2018, de nouveau statuer pour dire si oui ou non, on lève la garantie de King Street et des deux autres, et évidemment on ne la lèvera que si on a de nouvelles garanties du repreneur. Donc, on aura le même épisode qu'en 2018. Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Oui Monsieur le Président, chers collègues, comme Max GUICHARD a été cité, je n'avais pas prévu d'intervenir, mais juste quelques mots rapidement. J'ai bien entendu les deux précédents intervenants. C'est toujours facile de dire, « On vous l'avait dit », OK, très bien. Mais c'est quoi la solution ? Vous proposez quoi ? La question est simple : souhaite-t'on avoir un club dans le sport professionnel et donc dans l'élite. Ce n'est pas forcément sympathique, mais il y a un système qui est en place et donc il faut essayer, bien sûr, de faire tout notre possible pour que ce soit le plus sain, le plus vertueux, si toutefois c'est possible. Si on ne souhaite pas, à ce moment-là, avoir de club dans l'élite professionnelle, c'est un autre modèle, mais faites des propositions. Dites : « Nous, on ne veut plus de club de football en 1^{re} division. » À ce moment-là, c'est un autre système. Mais si on souhaite avoir un club en 1^{re} division, en Ligue 1 ou en Ligue 2, on est dans un système aujourd'hui... Voilà, soit on dit : « On ne veut aucune ambition. Peut-être on fera une année en 1^{re}, une année en 2^e, puis voire en descendant on disparaîtra », soit on veut participer à la compétition. Il faut le dire. Est-ce qu'Olivier, tu veux un club en 1^{re} division ou pas ? Si tu veux un club en 1^{re} division, comment tu fais pour être en dehors du système ou pas ? La question est simple. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. C'est une bonne question. Véronique FERREIRA.

Mme Véronique FERREIRA : Merci. Très rapidement. Je ne me rappelle pas qu'en 2018, il y ait eu un enthousiasme absolument délirant pour King Street. Je me rappelle que des questions ont été posées. Je me rappelle que l'on était dans la salle du Conseil, que l'on a posé un certain nombre de questions, et qu'au bout d'un moment, il y avait deux solutions : soit c'était cela - contents, pas contents - soit c'était déjà, à ce moment-là, le recul... je ne vais pas dire la fermeture, mais le recul du club qui existait à ce moment-là. Donc, ce n'est pas de se dire « que l'on s'est fait avoir », « que l'on s'est fait tromper » comme j'ai pu l'entendre. Bien évidemment, que l'on était particulièrement anxieux, mais en tout cas, il n'y avait pas particulièrement de choix là-dessus. Cela m'embête un petit peu quand on se met à tempêter dans tous les sens en mélangeant tout, FORD, le sport business, le capitalisme mondial, etc. Je veux juste essayer de revenir un tout petit peu dans des éléments importants, surtout que dire que l'on n'a pas du tout suivi l'histoire, je pense que c'est au moins de la malhonnêteté intellectuelle.

Enfin, je voudrais juste rappeler une chose. Bien sûr que le sport business est quelque chose qui peut nous agacer, pour autant souvent, en tant que supporters, un certain nombre y participent. Il faut quand même aussi se rappeler de cela. Dans les questions des droits TV, je voudrais également juste donner une mention. En ce qui concerne les Girondins de Bordeaux, et Monsieur le Président, vous l'avez rappelé, je vous en remercie, il n'y a pas que les garçons, il y a également les filles. Les filles, elles sont en Ligue 1. Les filles, elles vont jouer la Coupe

d'Europe. Les filles ne déchaînent pas les foules de la même manière en ce qui concerne leurs résultats et pourtant, elles ont de bons résultats. Elles ne mettent pas en avant le sport business de cette façon-là. C'est quelque chose de relativement nouveau. Si on perd les Girondins, on perd aussi les filles. Donc, il n'y a peut-être pas que l'aspect sport business qu'il faut voir.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Thomas CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Merci Monsieur le Président. Je ne reviens pas sur le débat sur le modèle sportif. Je voudrais réagir à votre dernière intervention, Monsieur le Président, pour avoir une précision. Vous avez indiqué notamment que l'on serait appelé à voter au moment de la levée ou de l'exercice des garanties. Donc, je voudrais comprendre si concrètement la Métropole... est-ce que nous, nous allons pouvoir nous opposer à un éventuel racheteur ? Parce que, comme vous l'avez bien indiqué, c'est quand même un rachat de gré à gré entre plusieurs entreprises. Par rapport à l'intervention de Pierre HURMIC, le Maire de Bordeaux, si un racheteur ne vous convient pas, est-ce que concrètement vous pouvez via les garanties vous opposer à son rachat ? Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Je vous répondrai tout à l'heure. Olivier ESCOTS, je crois, veut prendre la parole.

M. Olivier ESCOTS : Merci Monsieur le Président. J'ai encore un petit peu mal au mollet suite au tacle par l'arrière de Gérard CHAUSSET, mais cela va aller, je pourrais faire l'entièreté du match jusqu'à cet après-midi. Juste, Gérard, pour répondre sur quel modèle on veut, Ligue 1 et Ligue 2. Le modèle qui a été validé par une majorité des élus quand même ici il y a 3 ans n'empêche pas à quelques heures de la dernière journée du Championnat d'avoir un club... Certes, il faudrait plusieurs scénarii défavorables aux Girondins, mais à la 38^e journée, le fait d'avoir validé le rachat du Club par ces rapaces des fonds d'investissement ne garantit pas à un club pour autant de rester en Ligue 1. Donc, un peu de mesure aussi là-dessus. On n'est pas en train de préparer la Finale de la Ligue des Champions. On est tous pour que les Girondins se maintiennent dimanche. Le modèle vertueux que tu prônes avec ces investisseurs américains, on en voit aussi les résultats. Cela n'apporte aucune garantie.

Puisque l'on parle aussi du modèle du sport business, on voit des investisseurs américains qui veulent imposer un modèle. Juste pour information, dans le sport nord-américain, au pays du capitalisme roi, au pays de la libre concurrence, les sports nord-américains se mettent des entraves, on parle même parfois de collectivisme. Ils partagent le *merchandising*. Les plus mauvaises équipes choisissent les meilleurs joueurs pour les saisons suivantes. Il y a un équilibre que l'on n'a pas dans le modèle du foot business aujourd'hui. On prend le pire du pire sur ces modèles-là. Donc, Gérard, je ne pense pas qu'à terme, pour l'avenir du club, on puisse de nouveau s'orienter sur le pire du pire. On en voit les résultats aujourd'hui, et il y a toujours ce doute sur le maintien en Ligue 1 ou pas malgré tes amis des fonds d'investissement qui ont investi dans le club. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Je crois qu'il faut que l'on en termine, mais je voudrais répondre à la question posée par Thomas CAZENAVE : « Quelles sont nos marges de manœuvre au moment de la cession du rachat, de la reprise ? » Elles sont de deux natures. La première marge, c'est l'influence que nous pouvons exercer. La deuxième, c'est un verrou que nous possédons. L'influence que nous pouvons exercer, les repreneurs qui sont venus voir aussi bien le Maire de Bordeaux que moi-même, nous ont tous à peu près dit qu'ils ne

s'engageraient pas s'il y avait une opposition des collectivités territoriales. Ce sont évidemment des mots, mais c'est aussi pour nous des engagements.

Et puis, ensuite après, il y a ceux que nous ne connaissons pas. Il faut bien voir que c'est une partie cachée dans tout cela et on ne peut parler que de ceux qui se manifestent. Là, je pense quand même que l'on peut avoir un pouvoir moral, c'est-à-dire que tout le monde comprend aujourd'hui le message que nous avons tous fait d'une façon très consensuelle, fait passer en disant : « Nous, on souhaite telle vision du sport, tel ancrage local. » On sait qu'il faut des investisseurs.

Deuxième point, il y a ce qui s'est passé jusqu'à présent. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, si un investisseur venait en oubliant l'épisode qui vient de se passer depuis la fin de M6, il aurait raté quand même quelque chose. On voit bien, aujourd'hui, que tous les repreneurs essaient d'avoir une base locale, soit avec le vin, soit avec des anciens joueurs. Dans la base locale, il y a les collectivités locales. C'est ce que j'appelle « le pouvoir d'influence ».

Ensuite, après, on a un verrou, ce que j'indiquais tout à l'heure. Le verrou, c'est évidemment la garantie. C'est-à-dire que s'il y a un repreneur qui vient et qui nous dit : « Écoutez, nous, on ne vous accorde aucune garantie », il est évident que l'on refusera. Donc, là, il y a une sorte d'élimination qui se fera selon la capacité des repreneurs à nous convaincre qu'ils nous apportent des garanties suffisantes. Et on voit que les garanties suffisantes, d'ailleurs, pourraient être peut-être améliorées parce que la difficulté aujourd'hui des garanties, c'est le lieu d'exécution aux États-Unis, qui rend les choses un peu plus complexes. Cela ne veut pas dire que cela rend impossible l'exécution, mais cela la rend plus complexe.

Voilà, c'est à la fois beaucoup, et c'est à la fois peu, et c'est aussi toute la grandeur de ce genre d'exercice. Pierre HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Pour compléter la réponse du Président, et pour répondre à Thomas CAZENAVE, juridiquement, nos marges de manœuvre sont minimes. Il n'y a que le transfert de la garantie au repreneur, mais là, on pourra avoir un repreneur qui respecte les prescriptions que nous sommes en droit d'exiger légalement. Juridiquement, on est un peu démuné. En revanche, politiquement, on a un pouvoir énorme. D'abord, celui d'être tous ensemble, on considère que c'est quand même important qu'un repreneur sache que la communauté politique locale est très vigilante sur les qualités, un certain nombre de valeurs auxquelles nous sommes attachés. Et c'est vrai, Alain ANZIANI l'a rappelé, les candidats repreneurs que l'on a pu rencontrer y ont été sensibles. Ils nous ont dit : « Écoutez, nous, nous nous voyons mal acheter un Club et aller contre les collectivités locales. » Donc, je n'imagine pas un instant, Monsieur CAZENAVE, que le repreneur puisse faire fi de toutes les valeurs que nous sommes censés tous défendre ici, et c'est pour cela que j'ai bon espoir sur ce qui n'est que du lobbying politique. Il faut appeler les choses par leur nom. C'est du lobbying politique. C'est aussi du lobbying économique parce que vous avez vu que l'appel à la vigilance a également été lancé par un certain nombre d'acteurs économiques dont le Président de la Chambre de commerce. Également, je le rappelle par d'anciens joueurs légende des Girondins qui veulent également peser dans ce choix-là. Donc, je pense que les outils que nous avons utilisés jusqu'à présent sont les seuls que nous pouvions utiliser, et j'ai tendance à penser qu'ils sont de nature à nous assurer d'un choix le plus conforme possible à ce que sont les valeurs que nous défendons.

M. le Président Alain ANZIANI : Madame LOUNICI.

Mme Zeineb LOUNICI : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Le sport, c'est vrai, c'est le sport business, Monsieur POUTOU nous l'a rappelé, mais c'est aussi un modèle économique, des emplois, de l'économie locale, de l'attractivité lorsque le business model est bien conduit évidemment. Le football, c'est aussi de la cohésion sociale. C'est aussi du rêve pour une partie de notre jeunesse, mais peut-être que ma réflexion est biaisée puisque moi, je suis fan de foot masculin et féminin, et je suis fan des Girondins. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Madame LOUNICI. Alors, je vous propose de débiter officiellement ce Conseil.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

Le secrétaire de la séance est Monsieur ÉGRON, la secrétaire-adjointe Brigitte TERRAZA. Donc, je donne la parole à Jean-François EGRON.

M. Jean-François ÉGRON : Merci Monsieur le Président. Un rappel des affaires groupées :

Affaires regroupées :

- ✓ Délégation de Monsieur M. le Président Alain ANZIANI : affaires n°1 à 3
- ✓ Délégation de Madame Christine BOST : affaires n° 4, 6, 7, 10 à 14, ainsi que 15, 17, 19, 20 et 22. S'intercalent deux affaires, la 11 et la 15 qui seront présentées par Véronique FERREIRA puisque Christine BOST est Présidente de la FAB, et que ces délibérations sont concernées par cette structure.
- ✓ Délégation de Clément ROSSIGNOL-PUECH : affaires n°23 à 26,
- ✓ Délégation de Monsieur Stéphane DELPEYRAT : affaires n°29, 30, 32 et 34,
- ✓ Délégation de Madame Véronique FERREIRA : affaires n°37 à 48,
- ✓ Délégation de Monsieur Alain GARNIER : affaires n°51, 52 et 54,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean TOUZEAU : affaire n°55,
- ✓ Délégation de Monsieur Bernard-Louis BLANC : affaires n°57 et 58,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-François EGRON : affaires n°60 à 62,
- ✓ Délégation de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE : affaires n°64, 66 à 72,
- ✓ Délégation de Madame Brigitte TERRAZA : affaire n°74,
- ✓ Délégation de Madame Claudine BICHET : affaire n°75,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU : affaires n°76 à 80, 83 à 85 et 87,
- ✓ Délégation de Madame Claude MELLIER : affaires n°88, 92 à 94,
- ✓ Délégation de Madame Brigitte BLOCH : affaires n°95 à 99, 101 à 103,
- ✓ Délégation de Madame Béatrice de FRANÇOIS : affaires n°104 et 105,
- ✓ Délégation de Madame Céline PAPIN : affaires n°107 et 108,
- ✓ Délégation de Madame Andréa KISS : affaires n°109 à 114 et 116, 118 et 119,
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick PAPADATO : affaires n°120, 122 à 124 et 126 à 128,
- ✓ Délégation de Monsieur Baptiste MAURIN : affaire n°129.

Et nous avons fait le tour. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Est-ce que sur ces délibérations, vous avez des votes à préciser ? Monsieur ESCOTS.

Olivier ESCOTS : Merci. Il y aura un vote contre du Groupe Communiste sur les délibérations 40 et 47 qui concernent les VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement). Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres précisions ?

Patrick PUJOL : Oui, Monsieur le Président, pour vous préciser que les trois élus villenavais de Métropole commune s'abstiennent sur la délibération 94.

M. le Président Alain ANZIANI : C'est noté. Monsieur POUTOU.

Philippe POUTOU : Cela va être un petit peu long, mais je vais essayer d'aller à un rythme pas trop rapide pour que les notes soient prises.

Donc, abstention : 1, 3, 4, 10, 11, 13, 14, 15, 17, 19, 22, 24, 25, 26, 29, 32, 37, 39, 41, 47, 48, 51, 54, 55, 57, 58, 60, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 74, 76, 77, 78, 87, 88, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 105, 107, 111, 112, 113, 114, 116, 118, 119 et 122.

Vote contre : 6, 30, 34, 40, 42, 62 et 109.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Vous n'êtes pas venu pour rien. Monsieur CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Merci. On s'abstient sur la délibération n°3.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci des réserves qui viennent d'être formulées pour l'ensemble de ces délibérations. Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Oui, Monsieur le Président, pour vous dire que je ne prendrai pas part au vote à la 104 en ma qualité de Président de Metpark.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Pas d'autres observations ? Les délibérations sont adoptées.

M. ANZIANI

(n°1) **Commission Consultative des Services Publics Locaux - Demande de participation de l'association "METRO de Bordeaux"**

**Unanimité des suffrages exprimés
Désignation effectuée
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. ANZIANI

(n°2) Liste des arrêtés pris par le Président de Bordeaux Métropole - Communication

Communications effectuées

M. ANZIANI

(n°3) Représentations de Bordeaux Métropole au sein de divers organismes - désignation des représentants

**Unanimité des suffrages exprimés
Désignations effectuées
Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur MARI, Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°4) Convention de gestion et de transfert entre Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux du groupe scolaire Modeste Testas (BAF 2) (PAE Bassins à flots) Approbation - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°6) BORDEAUX - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Bastide Niel - Compte-rendu d'activité au concédant (CRAC) 2019 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Trop d'opacité dans la réalisation de cette ZAC, trop de zones d'ombres (M. Cazenave qui démissionne du conseil d'administration de BMA notamment). Cela laisse penser que ce bout de ville est lui aussi aux mains des affairistes.

À Bastide Niel, on a l'impression que la collectivité n'a plus la main.

Aussi, quelles évolutions concrètes de cette ZAC Bastide Niel, malgré les effets d'annonce ? Bernard Louis Blanc avait annoncé une modification conséquente des plans de cette ZAC et une baisse du nombre de m2 développés, mais à part du verdissement et quelques arbres en plus, qu'en est-il concrètement ?

- le coût va être énorme pour la collectivité, pourquoi faire des estimations hasardeuses disant que la Ville et la Métropole vont trouver un équilibre financier grâce aux impôts locaux ? C'est une histoire, pas la réalité, on sait tous que les impôts locaux changent d'année en année, et qu'ils sont ici surestimés

- puisque le coût va être fort pour la collectivité, pourquoi ne pas bifurquer pour changer le plan de ZAC et construire un quartier à la hauteur des attentes ? En dédensifiant, en enclenchant un vrai rapport de force avec les promoteurs ...

- pourquoi les promoteurs ne participent pas davantage à l'effort financier pour l'aménagement de la ZAC ? Ils sont les premiers à en profiter en spéculant, et c'est la collectivité qui paye, sur le court et long terme. Encore une fois, la Ville est laissée aux mains des spéculateurs privés !

**Majorité
Contre : Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°7) Blanquefort - Immeuble bâti situé 13 rue de Bigorre, cadastré CO 33 - Cession à la Commune - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BOST

(n°10) Artigues-Près-Bordeaux - Instauration d'un périmètre de prise en considération pour les secteurs économiques Virecourt, Blancherie et Feydeau - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°11) Le Haillan - Zone d'aménagement concerté (ZAC) ' Cœur de Ville ' - Cession de parcelles à la Société publique locale (SPL) La Fabrique de Bordeaux Métropole - Décision- Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°12) Bordeaux - 28 Rue de Lentillac - Cession de l'immeuble (bâti) cadastré DI 83 à la Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA HLM) Domofrance - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BOST

(n°13) Bègles - Avenue Alexis Capelle - Cession de biens immobiliers d'une surface totale d'environ 2 185 m² à la SA HLM Villogia - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°14) Convention de gestion et de transfert entre Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux du groupe scolaire Hortense (Zone d'aménagement concerté (ZAC) Bastide Niel) - Approbation - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame BONNEFOY, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL**

Mme FERREIRA

(n°15) La Fabrique de Bordeaux Métropole - Convention de créance remboursable - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°17) Bordeaux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint-Jean Belcier - Acquisition d'un lot de volume pour la réimplantation du centre de propreté rive gauche de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°19) Bordeaux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint-Jean Belcier - Acquisition par cession de contrat d'amodiation de 80 places de stationnement inhérentes au centre de propreté Paludate rive gauche de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°20) Blanquefort. Parcelle de terrain nu située au lieudit Arboudeau Est. cadastrée AT 95. Cession à la Commune - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BOST

(n°22) Bouliac - Aménagement chemin de Mélac - Procédure de parcelle en état d'abandon manifeste - Approbation du dossier simplifié d'acquisition publique de la parcelle 065AD173 - Fixation des modalités de mise à disposition au public dudit dossier - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°23) Prêt de vélo métropolitain - Dispositif pour les résidents et employés impactés par les travaux d'infrastructure pour la réalisation des transports collectifs en site propre - périmètre supplémentaire - Décision - Adoption

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°24) Convention entre Bordeaux Métropole et la commune de Bordeaux - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale - Projet Bus à haut niveau de service (BHNS) - Éclairage public - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°25) Convention entre Bordeaux Métropole et la commune de Saint-Médard-en-Jalles - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale - Projet Bus à haut niveau de service (BHNS) - Éclairage public - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°26) Convention entre Bordeaux Métropole et la commune du Haillan - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale - Projet Bus à haut niveau de service (BHNS) - Éclairage public - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. DELPEYRAT

(n°29) Appel à manifestation d'intérêt AIRE 2ème édition - Aménagement économique de Bordeaux Métropole - Résultats - Protocole d'accord avec les propriétaires - Décisions - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. DELPEYRAT

(n°30) Carbon-Blanc- Entrée de ville - Cession foncière entre Bordeaux Métropole et le Groupement IDEAL GROUPE - GROUPE DEMONCHY - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Là aussi, on laisse les promoteurs immobiliers développer leurs projets de bétonisation, et comme à Brazza ou ailleurs, une fois que le foncier public est bradé, quel contrôle concret de la part de la puissance publique ? Pour une vraie politique de maîtrise du foncier de la part de la puissance publique, pour éviter la dégradation de notre environnement urbain à l'échelle de la Métropole !

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

M. DELPEYRAT

(n°32) Modification des statuts de la Société de réalisation immobilière et d'aménagement (SRIA) de l'Université de Bordeaux - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. DELPEYRAT

(n°34) Bordeaux entrepreneurs - Subvention de fonctionnement 2021 - Décision - Autorisation

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°37) Régime de Fiscalité professionnelle unique (FPU) - Fixation des Attributions de compensation définitives pour 2021 - Confirmation de l'imputation d'une partie de l'attribution de compensation en section d'investissement - Lissage des attributions de compensation sur les mois de juin à décembre 2021 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°38) MERIGNAC - SCIC d'HLM AXANIS - Charge foncière et construction en habitat participatif de 15 logements destinés à la location-accession, opération "Le Nid", rue des Palombes - Emprunt d'un montant de 2 600 000 euros de type PSLA à contracter auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme FERREIRA

(n°39) SA d'HLM DOMOFRANCE - Réaménagement de 58 lignes de prêts auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réitération de la garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°40) BORDEAUX - SA d'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT - Charge foncière et acquisition en VEFA de 17 logements collectifs locatifs, 88, rue Stéhélin - Emprunts d'un montant total de 2 021 082 euros, des types PLAI, PLUS et Booster, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°41) Taxe de séjour - Tarifs - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°42) BORDEAUX MÉTROPOLE - Innovation et commande publique - Adoption du nouveau Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2021-2026 et bilan du SPASER 2017-2020 - Adoption - Signature - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°43) BLANQUEFORT - SA d'HLM VILOGIA - Acquisition et amélioration de 5 logements collectifs locatifs, 6/8, rue de la République - Emprunts d'un montant total de 651 728 euros, des types PLS, CPLS et Booster, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme FERREIRA

(n°44) BORDEAUX - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Travaux de réhabilitation des 140 logements individuels locatifs des résidences 'Carrière Ancienne', 131, rue de Bethmann, 'Gallieni', 2, rue du Capitaine Raffin, et 'Loucheur', 72, rue el Alamein - Emprunt de 3 037 334 euros, de type Prêt à impact, auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme FERREIRA

(n°45) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - SA d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 5 logements individuels locatifs, rue Raymond Aron - Emprunts d'un montant total de 560 981 euros, des types PLAI, PLUS, Booster et PHB 2.0, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme FERREIRA

(n°46) BORDEAUX - SA d'HLM SOLIHA BLI - Construction d'une résidence hôtelière à vocation sociale (RHVS) comprenant 20 logements, sise, Passage Hermitte - Emprunt de type PRHVS de 900 000 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme FERREIRA

(n°47) BORDEAUX - SA d'HLM FMS Enéal - Acquisition foncière et construction en VEFA d'une résidence autonomie de 65 logements places / lits, opération Bordeaux Laroque, sise, avenue de Laroque - Emprunts des types PLS et PLUS d'un montant global de 8 051 320 euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur POUTOU

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS

Mme FERREIRA

(n°48) TALENCE - SA d'HLM FMS Enéal - Financement complémentaire contribuant à la réhabilitation des 68 logements Place/lits de la résidence autonomie Bel Air, sise 7 rue Georges Pompidou - Emprunt de 300 000 euros de type PAM auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

M. GARNIER

(n°51) Economie sociale et solidaire - Soutien aux structures d'accompagnement à la création d'activités et d'emplois - Conventions 2021 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

M. GARNIER

(n°52) Coopérative des Tiers lieux - Aide exceptionnelle à la trésorerie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. GARNIER

(n°54) Economie sociale et solidaire - Convention de coopération entre la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde, Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. TOUZEAU

(n°55) Association European France - Cotisation 2021-2022 pour la participation au concours European session 16 - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. BLANC

(n°57) Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine - Avenant N° 1 à la convention opérationnelle N° 33-18-047 d'action foncière pour le développement de l'habitat sur le site de réserve foncière situé sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles - Décision - Approbation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. BLANC

(n°58) Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) d'Ambès sud - Convention de financement et de gestion des participations financières pour la réalisation de travaux de protection sur logements - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. EGRON

(n°60) Recours aux contrats d'apprentissage Bordeaux Métropole - rentrée scolaire 2021-2022 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous ne sommes pas opposés au recrutement des jeunes en apprentissage. Mais la délibération aurait dû préciser si la Métropole s'engageait à majorer les rémunérations comme la loi le permet (+ 10-20%). Que deviennent les apprentis à l'issue de leur contrat, la Métropole a-t-elle l'intention de les recruter, là encore à quoi s'engage-t-elle ? Ne sont pas précisés non plus les postes sur lesquels les jeunes sont recrutés, ne serait-ce pour garantir qu'il ne s'agit pas de substituer les contrats d'apprentissage à des vrais emplois, comme c'est si souvent le cas.

Et puis quelques mots sur les conditions d'apprentissage aujourd'hui qui se dégradent fortement avec les réformes récentes, moins de droits pour les apprentis dans un contexte de remise en cause des études, avec de moins en moins de moyens pour les lycées professionnels face au développement de l'apprentissage dans les CFA d'entreprises.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. EGRON

(n°61) Remise gracieuse relative à la prime numérique versée aux agents affectés au traitement de l'information - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°62) Prise en charge par Bordeaux Métropole des dépenses de fonctionnement des groupes politiques constitués au sein du Conseil pour l'année 2021 - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°64) Dispositif foncier de protection de l'environnement par la constitution d'une Obligation Réelle Environnementale entre E.D.F. et Bordeaux Métropole dans le cadre de la demande de dérogation à la destruction d'espèces sur la jalle de la Gragnodière à Ambès - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°66) Désignations du Directeur et du Directeur adjoint de la régie du service public de l'eau industrielle de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Désignations effectuées

Abstention : Monsieur POUTOU

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°67) Contrat type d'adhésion pour le déversement des matières de vidange à la station d'épuration Clos de Hilde à Bègles - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°68) Désignations du Directeur et du Directeur adjoint de la régie du service public de l'assainissement non collectif de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Désignations effectuées

Abstention : Monsieur POUTOU

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°69) Protocole transactionnel relatif aux désordres affectant la station d'épuration Louis Fargue à Bordeaux - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°70) Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre Bordeaux Métropole et le Département de la Gironde relative aux travaux de réhabilitation de la canalisation d'assainissement située rue Edouard Mayaudon à Bordeaux - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°71) Projet de valorisation thermique des eaux traitées pour le système de chauffage du lycée Charles Péguy à Eysines - Convention relative au versement d'une offre de concours pour la réalisation des travaux - Convention relative à l'exploitation de l'installation - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°72) Convention relative au versement d'une subvention de fonctionnement pluriannuelle entre Bordeaux Métropole et la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme TERRAZA

(n°74) Contrats de co-développement 2018/2021 - Adaptations des contrats - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme BICHET

(n°75) Distribution publique d'électricité et de gaz - Signature d'une convention de partenariat en matière de sécurité et de lutte contre les dommages aux réseaux d'électricité et de gaz - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°76) Floirac - Renouvellement urbain du quartier de Dravemont - Signature de la Convention de travaux pour l'enfouissement de la ligne à haute tension - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. PUYOBRAU

(n°77) Renouvellement urbain du quartier Dravemont à Floirac - Déclaration de projet au titre du Code de l'environnement - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. PUYOBRAU

(n°78) Renouveau urbain des quartiers Palmer Sarailière 8 mai 45 à Cenon - Déclaration de projet au titre du Code de l'environnement - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. PUYOBRAU

(n°79) Financement du Groupement d'intérêt Public - Grand projet des Villes - Subvention 2021 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°80) Aires de grands passages - Année 2021 - Participation financière de Bordeaux Métropole à la mission de coordination départementale des grands passages estivaux des gens du voyage dans le cadre d'une convention de groupement - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°83) Projet d'habitat temporaire et d'insertion socioprofessionnelle de jeunes adultes en difficulté sur le Domaine de Saint Leu à Artigues-près-Bordeaux - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°84) Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - Actions collectives - Subventions - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°85) Association départementale des amis des voyageurs de la Gironde (ADAV 33) - Subvention de fonctionnement 2021 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°87) Programme 2021 de réhabilitation des aires permanentes d'accueil de Villenave d'Ornon et de Bègles et appel au soutien de l'Etat dans le cadre du Plan Relance - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

La délibération ne fait pas état du manque d'aires d'accueil sur la Métropole, pour répondre aux besoins importants mais aussi pour respecter la loi. Avant les élections, le président actuel de la métropole, M. Anziani, alertait bien sur le retard constaté en Gironde comme en Métropole, il parlait ainsi de 6 aires qu'il était nécessaire de construire, qui correspondait à 140 places supplémentaires. Qu'en est-il aujourd'hui que le pouvoir a changé de mains ? En tout cas nous pensons qu'il est nécessaire de renforcer les capacités d'accueil.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme MELLIER

(n°88) Etude d'opportunité relative aux gares et aux Pôles d'échanges multimodaux (PEM) du RER métropolitain - Adoption de la convention de financement - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme MELLIER

(n°92) RER métropolitain - Etudes relatives à la création d'un origine/terminus ferroviaire à Libourne - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme MELLIER

(n°93) RER métropolitain - Etudes de trafic, bilan socio-économique et contre-expertise du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme MELLIER

(n°94) Convention relative au financement des études environnementales, du pilotage des procédures et de la production des dossiers réglementaires dans le cadre du programme ' RER M BORDEAUX ' - Décision - Autorisation - Signature

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame BONNEFOY, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL

Mme BLOCH

(n°95) Commune de Bègles - Musée de la création franche - Modification du jury de concours de maîtrise d'œuvre - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme BLOCH

(n°96) Communes de Blanquefort et Parempuyre - Règlements d'intervention "plan piscines" et ' sport ' - Construction de la piscine intercommunale - Versement d'un fonds de concours - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme BLOCH

(n°97) Commune de Talence - Règlement d'intervention "plan piscines" - Modernisation du stade nautique Henri Deschamps - Versement d'un fonds de concours - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme BLOCH

(n°98) Règlement d'intervention de Bordeaux Métropole dans le cadre du soutien et de la promotion d'une programmation culturelle des territoires de l'agglomération - Mise à jour - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme BLOCH

(n°99) Commune du Taillan-Médoc - Règlement d'intervention en matière de soutien au financement d'équipements sportifs - Attribution d'un fonds de concours d'investissement à la commune pour la rénovation de terrains de sport (football et tennis) - Conventions - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BLOCH

(n°101) Stigmergie - Smac d'agglomération - Création d'une nouvelle association - Subvention d'aide à des manifestations 2021 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BLOCH

(n°102) Théâtre national de Bordeaux en Aquitaine - Focus - Festival de la ruche - 2021 - Subvention d'aide à une manifestation - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BLOCH

(n°103) Subventions 2021 - Manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme DE FRANÇOIS

(n°104) Parcs de stationnement - Mises en affectation à la Régie METPARK - Parc de stationnement des Grands Hommes - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Monsieur
DUPRAT

Mme DE FRANÇOIS

(n°105) Occupation du terrain de Bègles-Dorat - Prolongation du fonctionnement du P+R - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme PAPIN

(n°107) Elaboration d'échanges culturels dans le cadre de l'accord de coopération entre Bordeaux Métropole, la mairie de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Douala au Cameroun - Autorisation - Décision

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme PAPIN

(n°108) Partenariat entre Bordeaux Métropole, la ville de Bordeaux et l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux dans le cadre d'une convention cadre triennale 2021-2023 - Subvention pour action - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme KISS

(n°109) Saint-Médard-en-Jalles - Mérignac - Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroparc - Requalification des avenues de Mazeau, Touban et Pagnot - Ouverture de la concertation et définition de ses modalités - Décision - Autorisation

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°110) Gradignan - Requalification des espaces emblématiques du centre-ville - Déclaration d'utilité publique - Demande de prorogation - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme KISS

(n°111) Projet de règlement de voirie de Bordeaux Métropole - Création et composition de la commission ad hoc - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°112) Bouliac - Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la requalification du Chemin de la Matte - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°113) Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Bordeaux Métropole et la commune de Saint-Jean D'Illac pour l'aménagement de la rue Dauphine et de la rue de Bellevue

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°114) Cenon - Avenue Carnot- Réhabilitation de la piste cyclable - Convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°116) Convention entre Bordeaux Métropole et le SDIS de la Gironde - Modalités d'utilisation de l'ouvrage d'art Chaban-Delmas par le Groupe d'intervention en milieux périlleux - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°118) Lormont- 55 000 ha - Voie verte le long des berges de la Garonne et itinéraires Reve - Quai Nua Sensive et Elisabeth Dupeyron - Fonds de concours éclairage public - Décision - Convention - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°119) Projet de voirie sur Artigues Près Bordeaux - Aménagement d'une voie verte sur l'avenue du Périgord entre la rue Aimé Césaire et l'avenue de la Moune (autoroute à vélo - délibération n° 2019-461 du 12 juillet 2019) - Juin 2020 - Confirmation de décision de faire - Approbation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. PAPADATO

(n°120) Association Germaine Veille - Animations sur l'agriculture urbaine et le jardinage en permaculture - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO

(n°122) Artigues-près-Bordeaux - Etude sur l'aménagement du Parc de la Mairie - Subvention d'investissement - Contrat de co-développement 2018-2020 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. PAPADATO

(n°123) Evolution de la cotisation de Bordeaux Métropole au Conservatoire botanique national sud Atlantique et désignation des représentants de Bordeaux Métropole au Conseil syndical - Décision - Autorisation

Unanimité Désignations effectuées

M. PAPADATO

(n°124) Université de Bordeaux - Plan d'action Biodiver'Cit  2021-2026 - Convention de recherche et d veloppement partag s - D cision - Autorisation

Unanimit 

M. PAPADATO

(n°126) Accord de collaboration de recherche pour le projet de recherche-action 'PHYTManagement et r m diation de sols maraichers contamin s aux Pesticides OrganoChlor s' (PHYTOPOC) - D cision - Autorisation

Unanimit 

M. PAPADATO

(n°127) Association Cistude Nature - Plan d'action Biodiver'Cit  2021 -2026 - Convention de recherche et d veloppement partag s - D cision - Autorisation

Unanimit 

M. PAPADATO

(n°128) Association Ligue pour la protection des oiseaux Nouvelle-Aquitaine - Plan d'action Biodiver'Cit  2021 -2026 - Convention de recherche et d veloppement partag s - D cision - Autorisation

Unanimit 

M. MAURIN

(n°129) Association Centre r gional d'information jeunesse Nouvelle-Aquitaine - Subvention de fonctionnement 2021 - D cision - Autorisation

Unanimit 

Affaires non regroup es :

M. Jean-Fran ois  GRON : Premi re d lib ration qui est pr sent e par Christine BOST. Il s'agit du secteur Pelletan   Cenon – Instauration d'un Projet urbain partenarial autrement appel  PUP – D cision – Autorisation.

M. le Pr sident Alain ANZIANI : Patrick BOBET, tu veux intervenir tout de suite ?

M. Patrick BOBET : Oui, merci Monsieur le Pr sident. Intervention toute simple. Nous n'avons pas adopt  le proc s-verbal du Conseil du 18 et 19 mars. Cela me semblait  l mentaire de commencer par cela.   cette occasion, je voulais d'une part vous remercier de nous avoir transmis les relev s de d cisions, on va dire les choses ainsi, des deux bureaux du 1^{er} et 15 avril, mais ce ne sont que des relev s de d cisions. Cela n'est en rien un compte-rendu exhaustif ou d taill  des bureaux. Or, je vous rappelle que la jurisprudence,   la suite de plusieurs saisies de la CADA – alors, pour tous les nouveaux  lus, la CADA, c'est la Commission nationale d'Acc s aux Documents Administratifs – a tout   fait statu  et est particuli rement claire dans ce domaine, elle exige la transmission des comptes-rendus d taill s avec le verbatim int gral pour tout citoyen qui le demande. J'ose esp rer que les  lus d'opposition sont aussi des citoyens et qu'ils sont d'abord des citoyens. Merci de corriger le tir

auprès des services pour que nous soyons destinataires des comptes-rendus détaillés, c'est la moindre des choses. Merci beaucoup.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Ce point est noté. Sur le premier point du Conseil, le procès-verbal du dernier conseil, est-ce qu'il y a des observations ? C'est adopté.

Mme BOST

(n°5) CENON - secteur Pelletan - site Palmer - Instauration d'un Projet urbain partenarial (PUP) - Décision - Autorisation

Christine BOST présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? **Monsieur POUTOU**.

M. Philippe POUTOU : Oui, très rapidement parce que l'on se répète au fil des conseils métropolitains ou comme les conseils municipaux, on est en désaccord avec cette façon de faire, avec ces méthodes. C'est pour cela que l'on vote contre. On est sur la contestation d'un système où ce sont les opérateurs privés qui bétonnent la ville avec quasiment pas de contrôle ou de maîtrise de la puissance publique. Là, c'est présenté comme des rapports un peu gagnant-gagnant, mais en fait c'est toujours les mêmes qui y gagnent. C'est toujours les mêmes qui y perdent. Et là, en attendant, c'est plutôt la population parce qu'il y a un constat quand même de dégradation globale des situations, de la qualité, voilà cette sorte de bétonisation.

En plus, juste pour finir, cela se passe à un endroit où PICHET va développer son programme immobilier après avoir expulsé le squat de la zone libre. Donc, on est en désaccord et on vote contre.

Mme Christine BOST : Je vous rappelle juste qu'il s'agit de créer du logement et de créer les équipements publics qui vont avec. C'est l'objet précis de cette délibération. Je rappelle également que la Ville et la Métropole sont attentives à la qualité des logements. On aura plus tard dans les rapports qui sont présentés un rapport sur la charte qualité. C'est aussi la traduction d'un travail attentif que nous portons.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je ne vois pas de main se lever. La délibération est adoptée.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

M. Jean-François ÉGRON : **Madame BOST** : « Association Point de fuite – Projet Utopia – Subvention de Bordeaux Métropole ».

Mme BOST

(n°8) Association Pointdefuite - Projet Utopia - Subvention de Bordeaux métropole - Décision - Autorisation

Christine BOST présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Métropole Commune avait demandé la parole. **Monsieur BOBET**.

M. Patrick BOBET : Merci. Je serai très bref. Je reposerai la même question qu'en commission Stratégie urbaine. Je m'interroge quand même. Je suis étonné que l'on verse des subventions totales alors que le travail n'est pas fait. J'ai posé la même question en commission et on m'a répondu très clairement : « Ils ont déjà travaillé sur le croquis. » Travailler sur le croquis, pour moi, ce n'est pas terminé. Ce n'est pas ce que vous dites à l'instant, Madame la Vice-Présidente. Je suis un peu surpris. Il y a deux réponses différentes, la vôtre et celle des services il y a 15 jours.

Mme Christine BOST : La création artistique est terminée. Le travail de l'artiste est terminé. Maintenant, on peut passer à la réalisation, c'est un projet assez important. Pour le dire très rapidement, c'est un peu comme un arrêt de bus, c'est un kiosque. Donc, il y a un projet, une infrastructure à réaliser qui est important, et ce n'est pas l'artiste lui-même qui va le réaliser. Le travail de l'artiste, c'était de concevoir le travail, et puis cela va aussi, bien sûr, faire de la médiation et accompagner l'implantation de ce projet, mais le travail de création de l'artiste est réalisé.

M. Patrick BOBET : Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Pas davantage. La délibération est adoptée.

Unanimité

M. Jean-François ÉGRON : « Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Euratlantique – Floirac – Délégation du droit de préemption urbain à l'Établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique sur une partie du périmètre de Zone d'aménagement ».

Mme BOST

(n°9) Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Euratlantique - Floirac - Délégation du droit de préemption urbain à l'Établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique sur une partie du périmètre de Zone d'aménagement concerté (ZAC) Garonne Eiffel - Décision - Autorisation

Christine BOST présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur POUTOU** a demandé le dégroupement.

M. Philippe POUTOU : Oui, tout à fait. Pour dire que l'on vote contre. Il y a des problèmes avec Euratlantique, que ce soit la Rue bordelaise, ou même la zone Amédée, et on s'aperçoit qu'il y a toujours l'occasion de mener un bras de fer avec Euratlantique pour faire respecter certaines choses, et puis, là, finalement, on s'aperçoit que l'on donne à Euratlantique encore le droit de préempter, d'agrandir sa zone d'action. Et nous, on est en désaccord là-dessus. Ce sont toujours les mêmes problèmes. La puissance publique laisse faire et puis donne quand même.

Il y a l'État dedans, mais c'est un désaccord profond avec tout cela. Cela montre qu'il y a l'occasion, en tout cas, de batailler et de faire respecter les choses, et puis de ne pas tout donner à Euratlantique ou à d'autres puisqu'après, derrière, il n'y a plus aucun contrôle. Donc, même si vous dites qu'il y a toujours un peu de contrôle, que vous allez être vigilants et tout cela, le fait est qu'aujourd'hui, ce qui se passe dans la zone Euratlantique ou la Rue bordelaise, c'est assez lamentable. Donc, on vote contre.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Oui Monsieur le Maire de Bordeaux.

M. Pierre HURMIC : Je voudrais dire un mot d'Euratlantique, pour dire qu'Euratlantique mérite mieux que des slogans préfabriqués. Ne dites pas que les élus ne font rien. Vous revenez à la charge sur la Rue bordelaise. On ne va pas relancer le débat ici que l'on a eu maintes fois et que l'on aura de nouveau en Conseil municipal. La Rue bordelaise est un projet qui était ficelé, qui était parti et dont la nouvelle municipalité bordelaise a hérité sans pouvoir le modifier. J'ai pu obtenir un certain nombre de modifications sur lesquelles je ne reviendrai pas ici, Monsieur POUTOU. Nous en avons déjà largement débattu. Dans un dossier qui était juridiquement et politiquement totalement ficelé, j'ai pu obtenir du promoteur un certain nombre d'avancements importants, notamment une association précisément des collectivités locales qui n'existait pas avant, une association des acteurs économiques locaux qui n'existait pas auparavant à travers un comité d'enseignes qui sera chargé de décider quels seront les commerces présents ou non dans cette future Rue bordelaise. Une part importante d'économie sociale et solidaire qui n'existait pas dans le projet initial, l'avancement d'espaces verts qui n'existaient pas dans le projet initial. Je pense être allé au maximum de la négociation qui était à ce moment-là envisageable. Donc, je ne vous laisserai pas dire que les élus ne font rien là-dessus.

En plus, vous citez Amédée Saint-Germain, mais Amédée Saint-Germain, c'est précisément l'exemple qui va à l'encontre de vos slogans. Amédée Saint-Germain, j'ai suivi de très près toute la concertation qui a été faite avec les habitants. J'ai assisté personnellement à la synthèse de la concertation le 7 avril dernier, et à cette occasion-là, j'ai dit que le Maire de Bordeaux ne pouvait pas accepter l'aménagement d'Amédée Sud et Amédée Nord tel qu'il était envisagé par Euratlantique. J'ai dit qu'officiellement, le Maire de Bordeaux demande l'arrêt de cet aménagement tel que prévu d'Amédée Nord et d'Amédée Sud en disant que cela ne correspond pas à nos priorités, en tout cas, à celles de la nouvelle majorité bordelaise.

Donc, c'est un peu difficile d'entendre aujourd'hui surtout à travers les deux mauvais exemples que vous avez choisis que les élus ne font absolument rien pour faire évoluer Euratlantique. Sachez que c'est exactement l'inverse de ce que vous venez d'indiquer. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Monsieur le Président, merci. En complément de Monsieur le Maire de Bordeaux, je voudrais rassurer Monsieur POUTOU. Effectivement, on ne laisse pas la liberté aux promoteurs privés d'aménager notamment la zone de Floirac pour ce qui nous concerne ce matin puisque sur cette zone qui sera préemptée par l'OIN (Opération d'Intérêt National), il y aura par exemple un collège, il y aura par exemple un groupe scolaire, il y aura par exemple un parc urbain de 16 ha. Il y aura par exemple, dans le cadre du PLH (Programme Local de l'Habitat) effectivement du logement social et de l'habitat spécifique. Il y aura, par exemple, des berceaux susceptibles d'accueillir effectivement les enfants de 0 à 3 ans. Il y aura, par exemple, du développement économique.

Tout cela est dû à la volonté effectivement des Maires qui siègent au Conseil d'administration de l'EPA (Établissement Public d'Aménagement). Donc, je pense que votre propos est un petit peu caricatural, et mon propos est de nature à venir nuancer un petit peu votre expression, Monsieur POUTOU.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Si personne ne demande la parole. Gérard CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, juste un point de vigilance. On a évoqué le sujet, il y a quelques minutes, avant le Conseil. C'est sur Euratlantique, la menace qu'il y a aujourd'hui de fermeture des deux déchetteries. L'une, quai de Paludate, et l'autre qui se trouve en face. Je pense que modestement, ceci n'est pas acceptable et qu'Euratlantique doit trouver les moyens dans son projet de trouver des solutions de gestion de déchets. La suppression de ces deux déchetteries me paraît absolument inappropriée, notamment parce qu'elles sont quand même situées au cœur de Bordeaux où c'est très difficile de trouver des sites. Elles ont une utilité extrêmement importante. Euratlantique, ce sont plusieurs milliers d'habitants en plus, et donc, ces milliers d'habitants vont être des générateurs de déchets. Il est absolument inconcevable que ce projet n'ait pas conçu, dès le départ, la gestion des déchets. Si ces deux déchetteries devaient être supprimées, je suis partisan que l'on ne remplace des pleins que par des pleins et non par des vides. Donc, il faut trouver une solution sur place. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. D'autres interventions ? Oui, Fabien ROBERT.

M. Fabien ROBERT : Monsieur le Président, mes chers collègues, concernant Euratlantique, je voudrais quand même rappeler que le travail de l'EPA a été inspecté par la Chambre Régionale des Comptes notamment et qu'il a donné lieu à un rapport extrêmement positif dont nous avons déjà parlé. J'insisterai sur deux points. D'abord, la quantité d'espaces verts réalisés dans cette opération, d'arbres plantés et ce, dès le début de l'opération. Deuxièmement, et c'est très clairement explicité par la Chambre, le fait que dans cette opération, nous livrons des locaux et des logements à des prix maîtrisés et inférieurs au marché. Preuve, je crois que l'on peut construire en quantité parce que l'on en a besoin, en hauteur tout en maîtrisant les prix.

Deuxièmement, je vais le dire avec beaucoup de sobriété pour ne pas polémiquer sur un sujet bordelais, mais je ne peux pas laisser le Maire de Bordeaux dire qu'il a tout fait sur la Rue bordelaise pour modifier ce projet. Nous avons un désaccord, Monsieur le Maire, sur ce sujet. Vous avez renoncé à un engagement majeur que vous avez martelé pendant votre campagne, qui était de renoncer à ce projet. Nous ne considérons pas que vos arguments à la fois juridiques soient valables ni même d'amélioration du projet à la marge, je le répète. Ce n'est pas en répétant des choses erronées qu'elles deviennent des vérités même si on les répète. Donc, je le dis très clairement, Monsieur le Maire : vous avez renoncé sur ce projet contrairement à vos engagements de campagne.

M. le Président Alain ANZIANI : Je souhaite que l'on garde ici notre sérénité. Je rappelle que l'on est à la Métropole et pas au Conseil municipal de la Ville de Bordeaux, sinon évidemment, à chaque dossier, les uns et les autres vont pouvoir faire part de leurs étonnements locaux. Essayons de garder un peu de maîtrise de nos débats. Clément ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Chers collègues, moi, également, je siège au Conseil d'administration d'Euratlantique en tant que Maire de Bègles, et je siégeais également dans la précédente mandature, et je souscris aux propos du Maire de Bordeaux. Le projet précédent d'Euratlantique avait pleinement l'appui du Maire précédent de Bordeaux. Donc, les réalisations que nous voyons actuellement sur la Ville de Bordeaux correspondaient aux projets politiques du Maire de Bordeaux précédent. Changement d'équipe, changement de Maire, donc réorientation du projet qui a été fait en parfaite intelligence avec l'ensemble du Conseil d'administration actuel d'Euratlantique. Euratlantique est un outil d'aménagement qui suit les visions et les décisions politiques négociées des collectivités territoriales, la Métropole bordelaise, les trois communes Bordeaux, Floirac et Bègles, mais également siège le Département de la Gironde et le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. L'État, évidemment, est bien représenté, mais c'est un outil d'aménagement au service des collectivités territoriales. Donc, il y a des différences de projets politiques, des différences d'aménagement. Des réorientations sont faites, elles vont être également réalisées. C'est évidemment la force de la conviction politique et de la vision de comment la ville doit se construire demain. Il ne faut pas considérer Euratlantique comme un outil complètement autonome des collectivités territoriales. Ce n'est absolument pas le cas.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je vais noter le vote contre de Monsieur POUTOU. Est-ce qu'il y a d'autres votes contre ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Pas davantage. La délibération est adoptée.

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

M. Jean-François ÉGRON : « Attribution n° 3 des fonds de concours aux communes pour les équipements scolaires communaux hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain. » de Christine.

Mme BOST

(n°16) Attribution n°3 des fonds de concours aux communes pour les équipements scolaires communaux hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain - application de la délibération n° 2018-420 du 6 juillet 2018 - Décision - Autorisation

Christine BOST présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur RAYNAL.

M. Franck RAYNAL : Merci Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, ce dispositif est un dispositif qui est extrêmement favorable pour les écoles, et on s'en est tous félicité, sachant que nous l'avons amélioré en fin de mandature précédente, et je l'ai porté en tant que Vice-président à ce moment-là. Il est vrai que nous avons, à ce moment-là, décidé collectivement qu'il n'y aurait pas de plafonnement en tout cas pas strict des dépenses pour les créations de chaque salle de classe, mais que c'était plutôt en fonction du cahier des charges que les choses se verraient avec l'application d'un taux de participation qui pouvait aller jusqu'à 50 % et tel qu'il est mentionné, tel qu'il est sans doute appliqué, j'en suis même convaincu, dans la délibération qui nous est présentée.

Néanmoins, je voudrais me faire le porte-parole d'une question qui avait été posée en commission des finances, qui demandait qu'il y ait une précision ou des précisions sur la manière dont les calculs étaient faits. Ces précisions n'ont pas encore été apportées, ce que je trouve toujours un petit peu ennuyeux non pas que nous ayons une quelconque inquiétude, mais je pense qu'il vaut mieux lorsqu'il y a le partage de toutes les informations qu'il y ait une parfaite transparence sur les modalités de calcul puisque l'on voit, et cela d'ailleurs peut être intéressant pour toutes les communes concernées, qu'il y a de très grandes disparités, cela va du simple au quadruple, au quintuple, au coût de la création de chaque salle de classe.

Encore une fois, je ne souhaiterais pas que la liberté ou la souplesse que nous avons souhaitée mettre collectivement en 2018 lorsque nous avons révisé le règlement d'intervention, que cette souplesse aboutisse à de très grandes hétérogénéités dans la création des nouvelles salles de classe.

Donc, je pense que cette transparence serait au bénéfice mutuel y compris des communes qui pourraient ainsi parfois maîtriser un peu plus leurs coûts.

Voilà, je vous remercie de bien vouloir transmettre en commission des finances et à l'ensemble des élus les éléments pour apprécier justement cette application du règlement intérieur.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur BOBET.

Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président. Je vais être extrêmement simple et rapide puisque Franck RAYNAL a dit l'essentiel. Simplement, de mémoire, je crois me souvenir que le règlement d'intervention avait précisé qu'il y avait quand même un plafond par classe de 400 000 euros par classe, augmenté de 100 000 euros par classe dans des conditions de réalisation très techniquement particulières, ce qui veut donc dire en subventions 200 000 euros puisque c'était 50 %, 200 000 euros par classe. On voit bien que dans certains dossiers, aujourd'hui même on dépasse. Donc, est-ce que ce règlement d'intervention a été modifié ? Moi, je n'ai pas connaissance que l'on ait voté là-dessus. Je suis resté sur cette histoire-là. Je vous dis cela de mémoire. Je ne crois pas me tromper dans ce domaine. Et plafonner pour un groupe scolaire à 2,5 millions, ce qui fait que la Ville de Bruges est donc plafonnée sur cette proposition, mais cela ne choque personne.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur LABARDIN.

M. Michel LABARDIN : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, je pense qu'il serait intéressant d'intégrer au règlement d'intervention une dimension développement durable plus affirmée, notamment pour prendre en compte la meilleure mise aux normes, notamment la réglementation environnementale 2020. Notre collègue Brigitte TERRAZA en Conférence des Maires nous avait dit que ce volet ressortait finalement de l'initiative des communes, je pense qu'il faut avoir une approche intégrée et que dès lors qu'il y a une contribution financière à des classes, on prenne en compte le meilleur niveau de réglementation. Cela donne un effet de levier par la commande publique effectivement à la préparation à tous les effets du changement, bien évidemment, et pour rabaisser également les coûts de fonctionnement.

Je cite une autre question relativement à la prise en charge des rénovations des écoles. Vous le savez, quand des écoles sont la propriété de Bordeaux Métropole au titre des anciennes ZAC, il y a des rénovations et des remises aux communes après rénovation. J'observe que maintenant, il y a un partage finalement. Tout élément additionnel qui vise à un certain confort, voire au périscolaire, est à la charge des communes. Or, jusqu'à présent, nous avons toujours considéré que les écoles étaient un tout, scolaire, périscolaire, restauration. Je vois aujourd'hui qu'il y a une analyse des coûts qui laisse à charge des communes un certain nombre de prestations. Donc, par analogie, je pense qu'il faudrait avoir une vision intégrée de la vie scolaire, et pas simplement une partition. Je l'entends pour des raisons économiques, mais je le trouve tout à fait dommageable pour les bonnes relations entre la Métropole et les communes. Quand on le fait, on le fait une fois pour toutes. On le fait bien. Je pense qu'il n'est pas raisonnable de laisser à charge des éléments qualitatifs qui sont intégrables dès le projet d'origine. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ?

Mme Brigitte TERRAZA : Merci Monsieur le Président. Je ne suis pas en commission des finances, mais j'ai l'impression que ce qui est en question, c'est que le règlement d'intervention des écoles aurait évolué, ce qui n'est pas le cas depuis le dernier mandat. Ce sont exactement les mêmes règles. Et moi, je rejoins effectivement ce que dit Michel à l'instant et ce que j'avais exprimé en Conférence des Maires. On le voit bien sur notre cinquième groupe scolaire là à Bruges, E4 C2, effectivement, le surcoût est en gros de 20 % parce que l'on a fait le choix d'avoir un des premiers établissements scolaires d'ailleurs en France qui sera à ce type de normes. J'ajoute que la complexité est même au-delà du coût puisque les règlements aussi du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) aujourd'hui n'ont pas évolué encore sur ces types de construction et que cela engendre des surcoûts aussi importants pour garantir à nos services de sécurité incendie de bonnes conditions d'intervention en cas de sinistre. En tout cas, je partage aussi cette idée de peut-être pouvoir valoriser les projets qui seraient vertueux et qui nous entraîneraient tous vers le haut sur ces thématiques de développement durable et de bas carbone.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Pas d'autres demandes de parole ? Madame BOST.

Mme Christine BOST : Merci Monsieur le Président. Je trouve très intéressant le débat qui se noue là avec les interventions que l'on n'a pas eues en commission urbanisme. Donc, je découvre un peu vos propos. Finalement, il y a un peu confusion parce qu'il y a plusieurs délibérations qui permettent de financer des projets-écoles de façon générale. Il y a celle-ci. Il y a la délibération dans le cadre des opérations d'aménagement ou hors opération d'aménagement, et effectivement, nous n'avons pas les mêmes critères d'intervention en fonction du périmètre, en fonction de là où se situe l'école. Donc, je pense que cela mérite effectivement une mise à plat. Je me rends compte que, quand une commune a une surface financière relativement importante et peut se permettre un projet hyper qualitatif, elle va pouvoir aller plus loin dans son projet. Comparativement, une autre commune ne va pas pouvoir le faire, ne va pas pouvoir se donner ce type de moyens. Comme on est là ici dans des taux d'intervention et que le seul plafond en l'occurrence, c'est 2,5 millions par projet. Les 2,5 millions par projet, cela dépend de la nature du projet. Si vous avez une petite école de 10 unités, 2,5 millions, vous allez peut-être avoir des difficultés à les atteindre quoique... non, on n'aura pas de difficulté à les atteindre, mais si vous avez un très gros groupe scolaire à 20 unités, l'accompagnement de la Métropole va sembler assez dérisoire.

Peut-être que cela mérite de remettre un petit peu les choses à plat et que l'on ait des modalités d'intervention qui soient lisibles pour tous. Je suis absolument d'accord avec cela. Donc, peut-être que je vous proposerai l'organisation d'un groupe de travail qui respectera la pluralité de notre assemblée.

M. le Président Alain ANZIANI : Je pense que la proposition de Madame BOST convient à chacun ? Qui vote contre cette délibération ? Personne. Qui s'abstient ? Pas davantage. La délibération est adoptée.

Unanimité

M. Jean-François ÉGRON : Christine BOST donc à Eysines, 5 rue Jean Tougne – Cession d'un terrain bâti à la Ville d'Eysines.

Mme BOST

(n°18) Eysines - 5 rue Jean Tougne - Cession d'un terrain bâti à la ville d'Eysines dénommé l'Îlot Guiraud ' - Décision - Autorisation

Christine BOST présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Métropole Commune avait demandé le dégroupement. Monsieur MILLET.

M. Thierry MILLET : Monsieur le Président, mes chers collègues, il nous est proposé de céder à la Ville d'Eysines un terrain bâti dénommé « Îlot Guiraud ». Ce bien immobilier a été acquis par notre établissement en 2012 afin de constituer une réserve foncière destinée au projet « Habiter, s'épanouir, 50 000 logements accessibles par nature ».

Lorsqu'elle en est devenue le propriétaire, notre Métropole a mis à disposition ce bien au profit de la Ville d'Eysines. Désormais plus aucun projet n'étant développé sur ce site, la Ville d'Eysines souhaite acquérir une partie de cet ensemble immobilier afin d'y installer des activités d'intérêt public.

La cession est proposée au prix de 324 000 euros hors taxes. On peut s'interroger sur cette cession foncière. Tout d'abord, en ce qui concerne le prix de cession. Celui-ci résulte de l'évaluation de la Direction de l'immobilier de l'État qui a fixé à 480 000 euros la valeur de ce bien. La délibération nous indique qu'à ce prix est appliquée une marge d'appréciation, c'est-à-dire un rabais de 10 % auquel a été rajouté un second rabais de 25 % en vertu d'une délibération de 2007.

Première question, si pris séparément chacun de ces dispositifs de baisse de prix de cession ne pose pas de problème, est-il légal de les cumuler ? Ensuite, il y a le portage de l'opération. Incontestablement, la commune d'Eysines réalise une bonne opération financière, car elle a eu la jouissance de ce bien immobilier acheté par la Métropole depuis 2012, c'est-à-dire depuis 9 ans. On est loin des limites qu'il est d'usage de ne pas dépasser en matière de portage, à savoir 2 ans renouvelables deux fois, soit 6 ans au total. Dans le cas présent, cette durée a été augmentée de 3 ans, ce qui n'est pas rien. D'où ma deuxième question. Alors que la délibération n° 50 de l'ordre du jour de cette séance portera sur l'actualisation des frais financiers grevant le coût des réserves foncières, est-il logique qu'aucun frais de ce type n'impacte le prix de cession de l'Îlot Guiraud ?

Sur les points que je viens d'évoquer, il apparaît nécessaire de nous éclairer en apportant des réponses aux deux questions posées. À l'avenir, il serait nécessaire de définir une règle permettant de clarifier la façon de gérer les portages par Bordeaux Métropole afin d'éviter tout risque de rupture dans l'égalité de traitement des communes.

En l'état, nous nous abstenons sur cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ?
Non, Madame BOST.

Mme Christine BOST : Monsieur MILLET, je pense que vous avez été mal renseigné par un ancien élu d'Eysines. Ce bien n'a pas été mis à disposition à la ville. Ce bien a été acquis à des fins métropolitaines pour réaliser une opération de logements sur laquelle nous avons beaucoup travaillé. D'ailleurs, Monsieur JUPPÉ était venu visiter le site pour comprendre l'intérêt pour la commune de réaliser quelque chose de satisfaisant, de pas brutal, de pas violent, en plein cœur de bourg, dans un endroit qui est assez préservé, juste devant l'église, derrière la Mairie, à côté d'une école. Donc, on a pris le temps nécessaire pour réfléchir aux différents enjeux et au programme qui pourrait s'implanter sur ce site. Le site a été non pas mis à disposition de la ville, mais squatté pendant pratiquement 2 ans, donc très fortement dégradé, ce qui va engendrer des travaux considérables et extrêmement coûteux pour pouvoir respecter justement le patrimoine bâti ancien. La délibération qui applique les 10 % et 25 % est absolument légale. Elle a été appliquée sur d'autres projets, dans d'autres communes et j'aurai la décence de ne pas citer le nom des communes ici. Tout ce qui est porté ici à Bordeaux Métropole est porté dans le cadre des délibérations que nous avons prises. D'ailleurs, nous n'avons pas touché une seule des délibérations à ce jour qui concernent les délibérations sur le foncier. Elles sont d'ailleurs, à mon sens, beaucoup trop nombreuses. Il va effectivement falloir les remettre à plat pour que, comme sur le dossier précédent sur les écoles, nous y voyions tous très clair sur nos modalités d'intervention en termes de foncier. D'ailleurs, je fais une petite digression, je pense que le foncier est une des clés de la réussite de notre mandat, et en particulier sur les programmes de logement. Je pense que nous avons pris pas mal de retard sur ces questions-là, et il va falloir mettre les bouchées doubles et en particulier en termes financiers et budgétaires, je me tourne vers ma collègue des finances.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je suppose que les explications très précises de Madame BOST amènent Métropole commune à changer les intentions de vote.
Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, mes chers collègues, on ne le dira jamais assez, il faut assister au Conseil métropolitain pour y apprendre des choses. Merci Madame BOST, Madame la Vice-présidente, d'avoir apporté ces informations parce que si je les aurai eues il y a 2 ans, une maison qui avait été acquise par Bordeaux Métropole, qui se trouve entre la Mairie et l'église, en secteur sauvegardé, d'un habitat typique du Médoc, j'aurais pu bénéficier également des -10 % et -25. Mais là, j'ai dû payer les intérêts. À cette époque, ils n'étaient pas trop chers. Tout augmente. Je n'avais pas connaissance de cette possibilité. Peut-être que certains en ont bénéficié, mais en tout cas, ce n'était pas su par l'intégralité des Maires, il y en a au moins un sur 27, disons 28, qui ne le savait pas. Moi j'ai payé plein pot et pendant ce temps où cela a été porté par Bordeaux Métropole, j'ai assuré l'entretien sur les fonds municipaux de ce bien. Moi, je suis pour que tout le monde bénéficie des mêmes choses. Il n'est pas question que vous soyez puissants ou misérables, vous avez des différences.

Il va falloir que l'on clarifie cette situation parce que si certains peuvent bénéficier d'une baisse, il faut que tout le monde bénéficie de cette baisse-là. Je suis désolé. Même les 10 %, je ne les ai pas eus, qui sont quand même de droit. Les 25 %, je n'osais même pas les espérer.

Mme Christine BOST : Je vais vous répondre, **Monsieur DUPRAT**. Une grande nuance. La nuance, c'est le portage à des fins communales ou à des fins métropolitaines. Ce n'est pas la même chose.

M. Christophe DUPRAT : Le résultat des courses, c'est que quand même, cela va être quelque chose de communal.

Mme Christine BOST : Le résultat des courses, c'est qu'*in fine*, c'est quelque chose de communal parce que le porteur de projet qui voulait acquérir le bien voulait l'acquérir aux alentours de 350 000 euros. Donc, à ce prix-là, j'ai dit : « Je ne sacrifierai pas un foncier extrêmement important pour notre commune pour rentabiliser pour un porteur de projet, pour un promoteur immobilier alors que la cession allait se faire à 350 ou 400 000 euros. » J'ai demandé à la FAB (Fabrique de Bordeaux Métropole) et aux services, j'ai dit : « Dans ce cas-là, je ne souhaite pas que l'on porte ce projet. On arrête les frais et c'est la ville qui rachète. » Mais au départ, ce n'était pas prévu comme cela.

M. Christophe DUPRAT : C'est la ville qui rachète à un prix intéressant, vous le conviendrez avec moi.

Mme Christine BOST : Pour un patrimoine sacrément dégradé.

M. Christophe DUPRAT : Oui, oui, l'emplacement est de rêve.

M. le Président Alain ANZIANI : Attendez, simplement, on peut s'accorder sur quelque chose. Les règles sont les mêmes pour tout le monde.

M. Christophe DUPRAT : Oui, mais il faut les connaître.

M. le Président Alain ANZIANI : Les règles sont les mêmes pour tout le monde avec une distinction forte entre préemption d'intérêt communal et préemption d'intérêt métropolitain. Si cette règle-là n'est pas suffisamment explicite, il faut qu'on la regarde aujourd'hui, mais je ne vois pas pourquoi on critique ce dossier. Au contraire, Monsieur DUPRAT, vous devriez dire « Finalement, c'est une bonne chose, c'est dommage que je ne l'aie pas utilisé moi-même, mais c'est une bonne chose, c'est une bonne règle ». Donc, vous devriez plutôt vous en réjouir et dire que la prochaine fois, vous regardez mieux la réglementation et vous appliquerez la réglementation.

Où il y a inégalité aujourd'hui ? Il y a simplement une lecture plus approfondie qui a été faite.

M. Christophe DUPRAT : Je n'ai pas eu l'impression qu'avec mes collègues, nous étions au courant de cette règle.

M. le Président Alain ANZIANI : C'est vous qui l'avez édictée.

M. Christophe DUPRAT : Oui, voilà, c'est ce que j'allais dire. Il y a peut-être des services qui ont besoin de nous informer quand cela se passe. Encore une fois que l'on clarifie les choses. Il n'y a pas de souci, la règle existe. Simplement, il faut l'appliquer de manière normale dans l'intégralité des possibilités parce qu'encore une fois, l'intérêt est quand même que les communes soient aidées par Bordeaux Métropole. Cela ne me choque pas que ce bien soit cédé à un prix intéressant surtout que c'est pour un équipement public. Donc, cela ne me choque pas, mais encore une fois, je souhaite que l'on soit informé des dispositifs quand ils existent. Il y a de multiples délibérations. On en voit 129 aujourd'hui.

M. le Président Alain ANZIANI : On ignore beaucoup des possibilités qu'offre notre réglementation en toute chose. Notamment il y a quelques mois, il y a eu une possibilité pour un dossier parce que la règle le permettait, donc j'ai utilisé la règle que je ne connaissais pas d'ailleurs avant. Et c'est aussi notre travail. Peut-être qu'il faudrait d'ailleurs se rapprocher des services, interroger les services pour savoir ce qui est possible et ce qui n'est pas possible. En tout cas, tout cela est parfaitement transparent. Quel est le vote de Métropole Commune ?

Mme Christine BOST : Sur le foncier, nous avons environ une dizaine de délibérations qui régissent les interventions aussi sur le foncier, sur le logement, sur les équipements publics. Donc, là aussi, il faut faire un peu d'archéologie, c'est vrai.

M. le Président Alain ANZIANI : Passons au vote. Est-ce que Métropole Commune modifie son vote ou pas après ce débat et ces explications ? Abstention. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Je n'en vois pas. Des abstentions de Métropole Commune. La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame DUMAS, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

M. Jean-François ÉGRON : Dernier dossier de Christine BOST : « Agence qualité construction – Subvention de Bordeaux Métropole. »

Mme BOST

(n°21) Agence qualité construction (AQC) - Subvention de Bordeaux Métropole - Année 2021 - Convention - Décision - Autorisation

Christine BOST présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Renouveau Bordeaux Métropole a demandé le dégroupement, Monsieur CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Merci Monsieur le Président. Nous, on partage naturellement qu'il y a un enjeu autour de la qualité de la construction, et au-delà de la qualité de la construction, la transformation de la construction, sur l'utilisation des matériaux, sa contribution, et au-delà du confort à la rénovation énergétique et écologique.

En revanche, cette délibération appelle de notre part une interrogation, et j'avais eu l'occasion de poser la question en commission et si je la repose aujourd'hui, c'est que je n'avais pas été complètement éclairé en commission sur ce point. Il y a donc, si je comprends bien, une charte « Bien construire » à Bordeaux Métropole. Il y a un certain nombre d'initiatives à l'échelle métropolitaine, à l'échelle régionale autour des normes, des chartes et des engagements pour l'ensemble de la filière. Bordeaux a par ailleurs récemment communiqué sur la charte « Label Bordeaux bâtiment frugal ». Nous nous interrogeons sur la cohérence de toutes ces initiatives. On ne voit pas comment à un moment la ville-centre s'engage vis-à-vis du secteur de la construction sur des normes, des chartes qui pourraient être différentes ou dissociées de celles que nous définirions dans le périmètre métropolitain. Donc, deux choses l'une, soit finalement les engagements et les chartes définies à l'échelle métropolitaine sont différents de celle qui est en cours de construction au niveau du périmètre bordelais, et dans ces cas-là, cela pose un problème de l'articulation entre la ville-centre et la Métropole, ou bien c'est la même chose. C'est un peu la réponse que vous m'avez faite, Monsieur le Maire de Bordeaux, en disant : « Tout cela va être articulé ». Dans ces cas-là, à quoi cela sert de faire des chartes différentes entre la ville-centre et la Métropole ? Dans les deux cas, quelle que soit l'hypothèse retenue, cela soulève de notre côté des interrogations sur lesquelles nous aimerions être éclairés. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Monsieur BLANC.

M. Bernard-Louis BLANC : Oui, Monsieur le Président, merci. Je vais tenter de répondre à l'interrogation de Thomas CAZENAVE qui est parfaitement pertinente. Ce qui est évoqué dans la délibération, c'est effectivement une charte. C'est laisser à la bonne volonté des opérateurs de s'accorder dans un premier temps, et ensuite, de respecter un certain nombre de conditions, mais qui tournent autour de la qualité constructive. Et puis, de toute façon, on revient toujours à se rapprocher, quand on regarde la question de la qualité, à la norme française qu'est aujourd'hui la RT 2020. L'emboîtement est encore plus terrible que cela, territorialement parlant. Il y a effectivement une charte, mais ce n'est qu'une charte. C'est de la bonne volonté des opérateurs. Et puis, ensuite, il y a des normes, des règles qui descendent de l'État, et là qui s'imposent. C'est la RT 2020.

La RT 2020 ne s'intéresse majoritairement qu'à la question du thermique, d'où son terme « réglementation thermique ». La réponse qu'elle apporte est essentiellement pour arriver à un niveau passif du bâti ou voire un niveau positif sur l'embarquement de nouveaux systèmes techniques de plus en plus sophistiqués. La charte et la RT 2020 s'arrêtent grande maille à la question de l'enveloppe du bâtiment lui-même.

Notre interrogation avec le bâtiment frugal est d'aller beaucoup plus loin. Vous l'avez évoquée d'ailleurs. On sait aujourd'hui que, dans le cadre de la transition écologique, on doit s'intéresser aux matériaux qui sont mis en œuvre, aux systèmes constructifs mis en œuvre. La charte n'en dit rien. La RT 2020 n'en dit rien. On doit s'intéresser aux nouvelles filières de production de ces matériaux et de ces ressources. La charte ne parlait pas de réemploi. La RT 2020 non plus. Ce sont des préoccupations qui émergent tout à fait récemment. Donc, nous, notre référentiel, pour l'instant, au périmètre de la Ville de Bordeaux - parce que l'on ne souhaitait pas engager un grand débat métropolitain parce qu'il y avait la charte, maintenant, on va voir les emboîtements - il s'intéresse à trois dimensions : le bâti qui doit être bioclimatique. On en retrouve quelques éléments dans la charte. On en retrouve des éléments dans la RT 2020, mais moins que dans notre label, et surtout il s'intéresse à ce que l'on peut tirer du territoire localement. La RT 2020 est une norme générique. Quelle que soit la situation du bâti, vous avez exactement la même réglementation qui s'applique. C'est un peu problématique quand on parle de thermique. Donc, nous, c'est vraiment l'ancrage dans le territoire, la recherche des ressources et des matériaux territorialisés, donc tout ce qui va être le bio-sourcé, le géo-sourcé, dans un rayon de 200 km à peu près, et on a vérifié que l'on avait avec cela de quoi construire.

Le dernier pilier de notre label « Bâtiment frugal » va sur la qualité du bâti, ce qui est une préoccupation de la charte, mais on le définit, nous, de façon assez simple. Par contre, la charte n'en parlait pas, de mémoire, puisque moi, je l'avais signée à l'époque en tant que maître d'ouvrage, on ne parlait pas de cela. Nous, la qualité d'un logement est très simple, elle a une double orientation : être ventilé naturellement pour faire face aux fortes températures d'été. Donc, il est résilient grâce à un mécanisme extrêmement simple, mais qui par contre n'est pas la façon de produire aujourd'hui du logement sur la Métropole bordelaise majoritairement.

Et puis, il tire la leçon du confinement, c'est-à-dire qu'il impose une pièce extérieure extrêmement généreuse et à l'îlot résidentiel, il impose un jardin dans lequel on peut aller se promener même lorsqu'il y a un couvre-feu.

Voilà un peu les éléments du label.

C'est encore pire que cela, Thomas CAZENAVE, la question des emboîtements et de la mise en concurrence éventuelle de tous ces chartes, labels ou réglementations parce qu'il y a aussi maintenant « Bâtiment durable Nouvelle-Aquitaine » qui n'est pas tout à fait la charte de la qualité constructive de Bordeaux qui embarque nécessairement la RT 2020 et qui est un peu en-deçà sur la question du territoire et des matériaux de notre label « Bâtiment frugal ». Mais les ponts existent, et nous sommes en train de finir de les tricoter. Donc, il me semble qu'il n'y a pas d'incompatibilités dans la mesure où on comprend que les dispositifs ne sont pas les mêmes et n'ont pas les mêmes visées, et que notre label « Bâtiment frugal bordelais » va s'inscrire dans le label « Bâtiment durable Nouvelle-Aquitaine » qui a vocation à être aussi sur le territoire de la Métropole. D'ailleurs les opérateurs commencent à demander ce label lorsqu'ils ne sont pas bordelais, mais métropolitains de BDNA (Bâtiment durable Nouvelle-Aquitaine).

M. le Président Alain ANZIANI : Merci de ces explications très complètes. Est-ce que quelqu'un veut ajouter quelque chose ? Oui, Monsieur MANGON.

M. Jacques MANGON : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots dans ce débat. Je pense que la question de l'empilement des normes et des références est une question importante. Elle a été, à juste titre, soulignée par les deux intervenants précédents. Je voudrais quand même amener quelques éléments de correction ou compléter ce qui a été dit, notamment par rapport à la charte du Bien construire que j'ai eu à animer avec Michel DUCHÊNE pendant 2 ans. Cette charte du Bien construire s'est volontairement limitée à ne traiter que la question de la qualité constructive puisque cette question-là était vraiment une question au cœur des désagréments que l'on a pu observer parfois très graves ici ou là, notamment par rapport à un tas de questions inhérentes à ce processus de construction, en particulier le nombre de sous-traitants, la qualité de la préparation des chantiers, l'intervention systématique ou pas d'un architecte, etc. Donc, elle n'est pas contradictoire avec d'autres évolutions nécessaires dont avait parlé tout à l'heure Bernard BLANC et qui peuvent d'ailleurs se compléter.

Il y a quand même un élément là-dedans qu'il faut mettre en avant, cela n'a pas été cité, c'est pour cela que je tiens à le citer, c'est qu'il y avait une novation forte dans cette charte du Bien construire, c'était la qualité de l'appréciation portée sur les bâtiments construits. Cette appréciation de la qualité se faisait selon deux modèles. Un premier modèle qui était un modèle technique que l'on peut qualifier de « entre-soi », c'est-à-dire entre techniciens, techniciens de la Métropole, techniciens des entreprises qui ont participé à la construction. Bref, un entre-soi dont on sait que parfois il est intéressant, mais ne débouche pas sur des remises en cause toujours profondes. Et puis, il y avait aussi une appréciation dite citoyenne. Peut-être que le mot n'est pas le meilleur que l'on ait pu trouver, tellement il est galvaudé aujourd'hui, mais enfin on comprend bien ce qu'il veut en être, c'est-à-dire l'appréciation portée par les gens qui eux-mêmes ont eu à acheter les bâtiments qui étaient mis au débat. Donc, ces gens-là devaient porter une appréciation portée à la connaissance du grand public et en fonction de tout cela, au bout de 3 ans, on maintenait ou on retirait le label « Charte du Bien construire ». Ce n'est pas qu'une petite charte pour faire joli, écrire des mots, etc. C'est aussi quelque chose qui, au terme de 3 ans d'existence, donc on n'y est pas encore, aura réellement un impact, si on veut bien continuer à l'utiliser, sur l'appréciation portée sur tel ou tel aménageur concepteur.

Je voudrais un peu corriger cette impression-là qui est apparue dans les débats « Oui, vous avez fait une petite charte pour répondre à l'air du temps ». Non, c'était une charte largement débattue, et l'intervention de l'association, enfin qui est plus qu'une association, l'association experte qui est là, vient nous aider à porter une appréciation intéressante, mais elle est complétée par l'action proprement dite des citoyens. Je crois que là, on était sur quelque chose d'assez nouveau. Il faut quand même rendre assez positifs les éléments de novation qu'il y avait et pas les présenter comme une petite chose en passant pour répondre à l'air du temps. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

Mme Christine BOST : Je ne sais pas à quel moment la charte du Bien construire de Bordeaux Métropole a été qualifiée d'une « petite chose ». Moi, je n'ai pas du tout ce sentiment-là. Au moment où elle a été mise en place, c'était absolument nécessaire et indispensable. Il y a d'ailleurs d'autres communes qui s'en sont saisies. Un certain nombre de communes ont formalisé des chartes communales.

D'autres se sont appuyées sur celle de la Métropole. Je ne vois pas d'opposition entre les outils qui sont développés, un outil global développé par la Métropole, et puis des particularités dans chacune des communes. Le travail qui est porté actuellement par la Ville de Bordeaux est très intéressant. Cela réinterroge aussi la charte actuelle que nous avons sans la déstabiliser. Jacques MANGON vient de le dire, il y a des temps d'échange avec les signataires de la charte. Le rapport de l'agence va être présenté à l'ensemble des signataires de la charte, donc va forcément ouvrir le débat et ouvrir le débat aussi sur le travail qui est porté par la ville de Bordeaux. Ce qui est important, c'est que l'ensemble des acteurs de la construction soit sensibilisé et qu'on leur démontre aussi que nous sommes très attentifs à ce qui est produit, à ce qui est offert à nos habitants. Donc, je crois qu'il n'y a pas d'opposition entre les projets qui sont portés à la fois par la Métropole et ceux qui sont portés par les villes. Au contraire, il faut que l'on se nourrisse les uns, les autres.

M. le Président Alain ANZIANI : Évidemment, cela ne peut pas être les mêmes mesures pour Bordeaux que pour Saint-Louis-de-Montferrand ou bien Bouliac. On voit bien qu'il y aura un urbanisme qui sera nécessairement différent et des mesures de construction qui peuvent être diversifiées.

Qui s'oppose ? Monsieur POUTOU. Qui s'abstient ? Personne. La délibération est adoptée.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

M. Jean-François ÉGRON : **Monsieur DELPEYRAT** : « Association Avenir Papèterie de Bègles : soutien aux études de valorisation des métiers et de la fonction papetière sur la Métropole bordelaise. »

M. DELPEYRAT

(n°27) Association Avenir Papèterie de Bègles : soutien aux études de valorisation des métiers et de la fonction papetière sur la métropole bordelaise. Convention - Décision - Autorisation

Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur POUTOU** a demandé le dégroupement et **Olivier ESCOTS** aussi.

M. Philippe POUTOU : On va s'abstenir sur cette délibération. Évidemment, nous sommes pour un soutien à l'association des salariés et des gens autour, mais nous ne sommes pas d'accord avec la position politique de la Métropole. On considère qu'il ne s'agit pas seulement de financer ou d'aider un projet, mais c'est aussi des positions politiques qu'il faudrait prendre. Il faudrait défendre l'idée d'une reprise par les salariés. Contrairement à ce qui est dit dans la délibération, mais derrière la présentation était un peu différente ou nuancée, c'est que le projet des salariés est en concurrence directe avec le groupe qui est, aujourd'hui, choisi par ETEX, en vue d'une reprise. C'est bizarre de dire dans la délibération que ce n'est pas en concurrence alors qu'en réalité, si, les salariés veulent reprendre le site. Il ne s'agit pas juste de formation ou de diversifier ou d'assurer la pérennité des métiers, c'est qu'il y a une concurrence, un objectif de reprendre le site et d'assurer justement la survie des emplois dans le site. C'est un désaccord là-dessus. On ne comprend pas d'ailleurs pourquoi la délibération raconte cela alors que ce n'est pas vrai.

Il y a une petite erreur aussi dans la délibération, c'est que l'association est née le 8 mars et pas début avril. Ce qui est important dans l'histoire des choses puisque le 8 mars, il y avait déjà la possibilité pour le groupe ETEX de s'intéresser au projet de reprise des salariés. En avril, évidemment, le choix était déjà fait. Donc, il y a ce problème-là.

Et puis, il y a la question aussi de l'explication de pourquoi la fermeture de l'usine. Il est dit que c'était par rapport à des investissements qui étaient massifs, mais dans le texte de l'association en question, justement il est expliqué que malheureusement, la fermeture est expliquée par des logiques financières, des volontés politiques de la part des textes de ne pas continuer l'activité sur ce site-là.

Au bout du compte, cela pose le problème encore une fois de l'action politique des pouvoirs publics. Je ne vais pas vous reparler de FORD parce que cela commence à être une vieille histoire, et puis cela va faire anciens combattants, mais nous, on pense que les problèmes politiques de réquisition des sites, de prendre en main directement l'avenir quand le privé lâche l'affaire, quand le privé abandonne, quand il liquide des affaires comme cela, surtout qu'il y a quand même pas mal d'argent public distribué, au fil des années, à ces groupes-là. Donc, cela pose vraiment le problème, à un moment donné, qu'il faut reprendre les choses en main, et dire : « Oui, on réquisitionne et on donne tous les moyens politiques et économiques pour que les salariés puissent mettre en œuvre leurs projets. »

En plus, sur la question de la Papeterie, c'est plus simple qu'avec la question de FORD. On peut se dire que cette entreprise reconvertie ou améliorée à la fois en tenant compte des contraintes environnementales et puis des besoins sociaux, c'est plus facile d'imaginer justement comment on peut réutiliser cette entreprise-là au service des collectivités locales. Il y a une absence de volonté politique, une absence de détermination de la part de la Métropole. On peut parler aussi de la Région ou de la municipalité. C'est une forme de capitulation à laquelle on est habitué. Ce sont toutes ces critiques-là que l'on veut faire parce qu'il y a autre chose à faire que juste donner 27 000 euros à une association. C'est derrière tout un soutien politique fondamental qui permet de sauver des sites surtout que l'on peut très bien imaginer l'utilité de ces sites-là pour l'ensemble de la Région.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous allons, nous, nous féliciter de l'accompagnement financier proposé par notre établissement à destination de l'association Avenir Papeterie de Bègles. Il s'agit, comme l'indique le rapport, d'accompagner notamment à ce stade du projet un diagnostic de la filière locale de recyclage de vieux papiers et explorer une situation alternative de reprise du site de Bègles. Il y a l'accompagnement financier, et Monsieur le Vice-président ne l'a pas évoqué, il y a aussi l'accompagnement technique. Hier matin, les membres de l'association ont pu échanger avec les services de Bordeaux Métropole, de la Région, de la ville de Bègles. Des retours que j'en ai eus, ils étaient très satisfaits de cette réunion. Je crois qu'un prochain temps de travail est prévu au mois de juin.

Je crois aussi que nous devons souligner une chose, c'est le sérieux et la qualité du projet des salariés. À chaque étape, ils démontrent leur crédibilité, et je crois que la réunion d'hier est venue encore une fois le confirmer. Voilà un projet qui s'inscrit pleinement dans les enjeux environnementaux, dans ceux de l'économie sociale et solidaire et dans ceux de l'innovation.

Un projet qui démontre aussi que face au capitalisme et à l'appétit des forces de l'argent, d'autres projets peuvent émerger, des projets portés par ceux qui produisent la richesse, des projets démocratiques, solidaires, engagés dans la transition climatique et, bien entendu pertinents sur le volet économique. Là où il y a une volonté, il y a un chemin, mais il ne faudra pas pour autant s'arrêter en route. Nous devons nous mobiliser, mais aussi au-delà de nos collectivités pour que notamment l'État s'engage fortement pour la Papeterie de Bègles.

Je vais ici souligner la mobilisation de deux Parlementaires, Fabien ROUSSEL, Député communiste du Nord et Fabien GAY, Sénateur communiste de Seine-Saint-Denis et par ailleurs enfants du quartier de Bacalan à Bordeaux. Grâce à l'intervention de ces deux Parlementaires, l'association « Avenir Papeterie de Bègles » va bientôt être reçue par la Secrétaire d'État chargée de l'économie sociale solidaire et responsable. Et là, il s'agira clairement de pousser pour que ce projet puisse entrer dans le plan France relance.

Encore une fois, je vais souligner l'engagement de notre établissement dans ce dossier, et je vais également rappeler que toutes celles et tous ceux qui veulent soutenir l'association, par exemple en y adhérant, peuvent le faire notamment via le site internet avenirpapeteriedebegles.fr. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Oui, merci. À mon tour de me féliciter de l'engagement de Monsieur le Président et de Monsieur le Vice-président dans ce dossier. Ils ont reçu personnellement les salariés. C'est une volonté politique forte qui est la mienne en tant que Maire de Bègles de conserver une activité industrielle, productive, lourde, en plein cœur de Bègles, le long de la Garonne, en plein cœur d'Euratlantique. Je suis convaincu que c'est la mixité des fonctions qui va faire la ville de demain, à savoir du logement, mais aussi de l'emploi et de l'emploi industriel. Donc, nous nous sommes battus, un certain nombre, pour faire en sorte que le groupe ETEX qui n'est pas du tout comme le groupe FORD - c'est une grosse entreprise familiale d'origine belge, il ne faut pas tout confondre non plus - qui est une entreprise de plâtrerie, qui a acquis la Papeterie de Bègles, donc ce n'est pas son métier... En effet, il y a eu un sous-investissement, il y a un déficit de 50 millions d'euros d'investissement sur plusieurs années et ils ont décidé, en effet, de se séparer de ce site qui est un petit site à l'échelle nationale ou à l'échelle internationale en termes de production de papier. Il faut, en effet, trouver une solution industrielle pour pérenniser cet emploi industriel.

Le projet des salariés, il a ma préférence clairement, mais il est arrivé plus tard puisque les salariés, il leur a fallu du temps pour trouver l'énergie, la volonté, les ressources, les contacts pour monter ce projet alternatif. Donc, nous sommes à leur côté d'un point de vue financier, mais aussi technique et politique, cela a été dit. Je remercie les Parlementaires qui se sont impliqués pour faire en sorte que ce projet soit mûr - il ne l'est pas encore tout à fait - début juillet, donc, c'est bientôt, pour être un projet complètement viable que l'on puisse, nous, appuyer. Ce sont les discussions qui sont actuellement menées entre ETEX et Global Hygiène.

Par ailleurs, j'ai annoncé de manière très claire au propriétaire actuel ETEX qu'il ne pouvait pas vendre à des promoteurs, et que dans ce cas-là, je demanderai au Président de la Métropole, au Président d'Euratlantique, de faire agir la puissance publique et de préempter le site pour conserver sa vocation économique et de production industrielle. Je sais que le Président d'Euratlantique et le Président de la Métropole sont du même avis, et je les remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur DELPEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : Merci pour ces remarques. Effectivement, il y a un engagement très fort que je veux saluer de la ville de Bègles sur l'aspect foncier et du Président de la Métropole pour conserver une activité industrielle sur ce site. Je crois que c'est un élément extrêmement important qu'il faut avoir en tête. On ne l'a pas évoqué parce que l'on ne peut pas tout dire à la fois, mais il y a aussi un enjeu de formation sur les métiers papetiers puisqu'il n'existe plus aujourd'hui d'organisme de formation sur ces métiers. Dans le projet des salariés qui est, par ailleurs, soutenu par la Région sur ce volet, il y a aussi cet aspect de formation à ces métiers qu'il ne faut pas laisser évidemment périliter puisque c'est une filière importante dans notre Métropole, et peut-être surtout d'ailleurs dans notre Région.

Je ne peux pas laisser dire, Monsieur POUTOU, qu'il n'y a pas eu de volonté ou qu'il y a un choix de la Métropole. Évidemment que les uns et les autres, nous sommes tous attachés au projet de reprise par les salariés dans le cadre de l'économie sociale et solidaire surtout lorsque leur projet remplit un certain nombre d'objectifs qui nous conviennent par ailleurs tout à fait, qui sont intéressants pour la puissance publique, notamment un projet lié à l'économie circulaire. Évidemment que nous regardons avec une bienveillance toute particulière ce dossier. Simplement, il y a des procédures, et cette procédure a conduit à une procédure encadrée avec des délais, avec des contraintes juridiques. Au moment où cette procédure s'est déroulée, ce projet n'était pas encore là. Donc, il y a eu une signature entre le groupe ETEX et Global Hygiène, c'est comme cela. Nous verrons bien ce que cela donne, mais dans tous les cas, nous sommes pleinement engagés au côté des salariés dans ce dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Oui, je vous en prie.

M. Christian BAGATE : Merci Monsieur le Président. Merci à Stéphane DELPEYRAT d'avoir présenté le projet. Je voudrais dire que Bègles est fraternel et populaire. C'est une main tendue aux 91 employés et il ne faut surtout pas la rejeter. Je pense que c'est vraiment une réponse et une volonté unanime de tout le peuple de Bègles. Voilà, Monsieur POUTOU.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je note l'abstention de Monsieur POUTOU. Vous voulez répondre ?

M. Philippe POUTOU : Juste pour préciser certaines choses. Je ne vois pas pourquoi à chaque fois que l'on dit quelque chose, on nous répond : « Je ne peux pas vous laisser dire cela. » Pourquoi je ne pourrais pas dire cela ? On n'est pas d'accord. On n'est pas d'accord. On peut au moins respecter et constater qu'il y a des visions différentes et que l'on peut faire des choix différents. Cela ne sert à rien de dire : « Je ne vous laisserai pas dire cela. »

M. Stéphane DELPEYRAT : Parce que vous nous prêtez des propos qui ne sont pas les nôtres. Donc, permettez que l'on vous réponde. Vous, vous faites des procès d'intention en disant : « La Métropole pense que, souhaite que », ce n'est pas vrai. Je vous réponds, point, voilà. C'est aussi mon droit. Vous avez le droit de le dire, j'ai le droit de vous répondre.

M. Philippe POUTOU : Voilà. Alors vous pouvez me laisser dire quand même, et puis, vous, vous pouvez dire des choses, moi, je vous laisse dire des choses. C'est juste l'expression qui pose un problème. C'est qu'il y a un refus d'entendre autre chose. Donc, entendez ce que je dis. Entendez ce que nous, on a à dire. On est en désaccord effectivement. Nous, on pense que par rapport à ETEX, cela ne veut pas dire que vous ne faites rien. Là, pareil...

M. le Président Alain ANZIANI : On vous a entendu.

M. Philippe POUTOU : Je sais bien, mais je peux quand même dire un peu de choses. Sur ETEX, cela a été signé le 22 mars, l'accord entre ETEX et la discussion avec le repreneur potentiel, soit 2 semaines après la naissance de l'association qui avait déjà formulé son projet de reprise. Le problème qui est posé quand même, c'est pourquoi à ce moment-là, il n'y a pas une bataille politique pour essayer d'imposer à ETEX de prendre au sérieux le projet de reprise des salariés ? Cela n'a pas été fait. La délibération aujourd'hui, elle le dit en plus de manière mensongère, que le projet des salariés n'est pas en concurrence....

M. le Président Alain ANZIANI : Vous l'avez déjà dit, Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Non, mais, c'est quand même faire préciser les choses parce que vous pouvez toujours, après derrière, dénigrer ou dire : « Non, ce n'est pas vrai, non, c'est caricatural. Non, je ne peux pas vous laisser dire cela ». N'empêche qu'il y a un problème politique qui est posé sur la gestion du dossier, et aujourd'hui, qu'est-ce qui se passe ? C'est juste un petit soutien financier à une association alors qu'il y aurait une bataille politique de fond à mener pour essayer d'imposer à ETEX que la reprise, ce soit le projet des salariés. Vous disiez tout à l'heure qu'il fallait que les pouvoirs publics se mêlent des repreneurs par rapport aux Girondins de Bordeaux, les pouvoirs publics devraient se mêler beaucoup plus clairement de la question de l'avenir de la Papeterie et pas juste sous la forme d'une délibération qui donne quelques milliers d'euros à une association. Voilà, c'est cela. Je pense que vous pouvez me le laisser dire.

M. Stéphane DELPEYRAT : On vous laisse dire, mais on peut aussi vous répondre.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur POUTOU, on vous laisse dire, on vous laisse même redire exactement la même chose deux fois. Donc, on vous laisse dire et redire. Après, vous passez votre temps à nous envoyer des missiles. Vous voyez que malgré les missiles que vous nous envoyez, on n'est pas en accord. On le sait que l'on n'est pas en accord. En entrant même dans la salle, on sait que vous n'allez pas nous convaincre, et on ne va pas vous convaincre. Donc, nous, on en a pris notre parti. En rien, on ne vous empêche de parler.

J'ai entendu tout ce que Clément ROSSIGNOL-PUECH a dit tout à l'heure, ce qui me paraît aussi tout à fait important dans notre approche du sujet.

Alors, vous vous abstenez, Monsieur POUTOU, c'est cela ? Abstention. Et autrement, vote favorable du Conseil ? Vote favorable. Merci.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. Jean-François EGRON : Monsieur le Président, je vais m'absenter. Brigitte TERRAZA prendra le relais. Je l'en remercie.

Pour autant, deux dossiers qui sont liés : le dossier n°28, « Soutien aux programmes d'actions 2021 menés par les pôles de compétitivité, les clusters et les technopoles de la Métropole : Agri Sud-Ouest, etc ». Et l'affaire n° 36 : « Appui à la structuration de la filière Bois – Construction pour l'année 2021. Et c'est toujours le pôle de compétitivité Xylofutur et FIBOIS Nouvelle-Aquitaine » de Monsieur DELPEYRAT.

M. DELPEYRAT

(n°28) Soutien aux programmes d'actions 2021 menés par les pôles de compétitivité, les clusters et les technopoles de la Métropole : Agri Sud-Ouest Innovation, Alpha Route des Lasers et des Hyperfréquences, Bordeaux Aquitaine Inno'Vin, Aquitaine Chimie Durable, Odéys, Bordeaux Superyachts Refit, Bordeaux Technowest et Unitec - Convention - Décision - Autorisation

M. DELPEYRAT

(n°36) Appui à la structuration de la filière Bois-Construction pour l'année 2021 : pôle de compétitivité Xylofutur et FIBOIS Nouvelle-Aquitaine - Convention - Décision - Autorisation

Stéphane DELPEYRAT présente les dossiers.

M. le Président Alain ANZIANI : Vous avez vu, on lie les deux délibérations 28 et 36. Qui souhaite intervenir ? Il y aura évidemment deux votes différents tout à l'heure.

Métropole Commune souhaite intervenir ? Madame Claude MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Je voulais simplement dire que nous avons une analyse différente de celle présentée par Monsieur DELPEYRAT. À cette occasion, nous voulons réaffirmer notre problème politique avec la logique des pôles de compétitivité. Depuis leur création, nous avons voté contre, et les 15 années qui viennent de s'écouler sont loin de nous faire changer d'avis. En effet, sous l'argument légitime de créer de la synergie entre les entreprises d'un même secteur, nous avons, avec ces pôles, construit des *clusters* qui favorisent la concurrence entre les territoires, aspirent l'argent public, et orientent une partie de la recherche. L'argument, par exemple, sur la création d'emplois reste, à notre sens, un sujet à mettre en débat. Quand on prend l'exemple de l'aéronautique, nous avons affaire à beaucoup de délocalisations internes sur le territoire français, ce qui est le cas, par exemple, de DASSAULT et de THALÈS.

D'autre part, cette logique a tendance à concentrer dans un même périmètre des productions déshabillant certains territoires et provoquant chez d'autres des thromboses. Nous sommes donc loin d'un aménagement harmonieux du territoire. Enfin, ces pôles souffrent d'une gouvernance qui, pour l'essentiel, reste sous domination des grands groupes. Ces pôles ne répondent qu'à un double objectif, celui de la concurrence entre grandes agglomérations et celui de la concentration du capital dans ces territoires orientant l'argent vers les besoins des grands groupes.

Nous restons, pour notre part, favorables à des pôles de coopération s'appuyant sur des nouvelles technologies, permettant des échanges territoriaux avec des objectifs sociaux comme l'emploi en développant des formations choisies et des objectifs environnementaux élevés avec une gestion démocratisée. Pour toutes ces raisons, nous votons contre cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Pour aller exactement dans le même sens, je vais être bref pour ne pas trop répéter. Donc, là, cela tombe bien, je me sens un peu moins seul. Évidemment que l'on vote, nous, contre cette logique de compétitivité parce que compétitivité, cela ne va pas du tout avec défense des emplois, c'est même à l'opposé. D'ailleurs, c'est assez marrant de voir comment la Gauche s'adapte à tout ce discours libéral et ultralibéral. Quand elle est dans l'opposition, elle est contre, et puis quand elle est au pouvoir, finalement, elle reprend les mêmes termes et les mêmes logiques qui sont destructrices du point de vue de l'emploi.

Donc, nous, on est contre la distribution de l'argent public comme cela dans des conditions plutôt opaques sans aucune preuve d'efficacité par la suite. Voilà, j'arrête là.

Juste je voudrais profiter puisque là, cela ne fait pas partie des pôles de compétitivité, mais c'est l'usine GETRAG qui est en danger. Donc, juste vous lire quelques lignes, c'est tout court, un petit mot de l'intersyndicale de GETRAG qui m'est envoyé parce que cette semaine, il y a eu une réunion avec Bercy, et les nouvelles, évidemment, vont dans le mauvais sens. Je vous lis vite fait.

« Ce mercredi 19, l'intersyndicale CGT – FO – CFTC de GETRAG – FORD – MAGNA a été invitée à une réunion avec les délégués interministériels chargés de la restructuration des entreprises à Bercy. Bercy a souhaité faire un compte-rendu de son unique entretien avec MAGNA, nouveau propriétaire de l'usine FORD de Blanquefort depuis le 1^{er} mars, datant du mois d'avril. Bercy confirme à l'intersyndicale que MAGNA n'apportera aucun nouveau projet majeur pour Blanquefort contrairement à ses autres usines ; le site de Blanquefort fabriquant sa transmission manuelle MX 65 jusqu'à la fin des commandes FORD programmée fin 2026, mais probablement dès 2025.

Actuellement, les salariés de cette usine sont en chômage partiel. L'usine ne produit plus. Bercy confirme qu'un plan de suppression d'emplois se mettrait en œuvre dès 2023, c'est-à-dire dans un an et demi pour environ 300 salariés.

MAGNA ne donnera pas de nouvelles informations avant la fin de l'année. »

C'est pour vous dire qu'il y a un gros danger qui pointe là-dessus et que, quitte à discuter de défense d'emplois ou de compétitivité, ou en tout cas de bataille pour éviter la catastrophe, il faudra aussi se tourner aussi vers l'usine GETRAG de Blanquefort.

M. le Président Alain ANZIANI : Qui souhaite intervenir ? Je rappelle que l'on organise un débat aussi sur la 36. Donc, je pense que Thomas CAZENAVE va intervenir sur la 36.
Madame KISS Andréa.

Mme Andréa KISS : Oui, simplement pour signaler que je ne prendrai pas part au vote pour la délibération n°28 puisque je préside encore pour quelques jours l'association Bordeaux Technowest.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président. Juste un petit mot parce que le groupe Écologie et Solidarité votera pour cette délibération. Simplement un point de vigilance, je crois qu'il est important de noter le fait que quand on parle de décarbonisation, il faut bien nuancer les choses. Décarbonisation, cela ne veut pas dire rester dans le nucléaire puisque le nucléaire a tendance à essayer de se verdir parce qu'il consomme moins de CO₂. Je crois qu'il faut être très vigilant là-dessus. Aujourd'hui, comme cela a été déjà dit lors du dernier Conseil métropolitain, c'est la même chose sur 96 % de l'hydrogène qui est produit. Donc, il faut être très vigilant vis-à-vis de cette notion de décarbonisation, et je pense qu'entre nous, du côté scientifique, on est tous d'accord, il faut transiter d'une façon sereine sur la pérennité de nos énergies que l'on aura demain, et je pense que cela fait partie du commun de demain à construire. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? J'ajouterai quand même un mot que la compétition fait partie de la réalité, ce n'est pas nous qui l'inventons. Elle existe, elle est là et il vaut mieux que l'on ait une industrie compétitive. On le voit en matière aujourd'hui de vaccin. La France est en retard parce que justement, elle n'était pas compétitive en matière de vaccin, et on le regrette tous. On voudrait réarmer notre industrie pharmaceutique.

Quant à DASSAULT et THALÈS, il vaut mieux quand même se réjouir qu'ils se regroupent ici dans notre agglomération bordelaise plutôt que de critiquer. Si Dassault regroupe un certain nombre d'effectifs entre Saint-Cloud et puis l'Aéroparc, c'est qu'il y trouve son intérêt parce qu'il y a des synergies, il y a des possibilités. Évidemment, être face à une piste d'aviation pour l'industrie aéronautique, c'est mieux. Si THALÈS s'est regroupé ici, c'est pour arriver à être encore plus performant au niveau mondial où la compétition est acharnée. Donc, ne regrettons pas quand même la présence de très grands groupes industriels sur notre territoire métropolitain. On va voter d'abord sur la 28.

Pardon, excusez-moi Stéphane DELPEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : C'est un débat tout à fait intéressant qui est soulevé, mais qui me paraît, peut-être, poser au sens où il y aurait une critique, ce qui est légitime, après tout, d'un système économique au niveau global. Mais s'agissant des pôles de compétitivité eux-mêmes, j'attire votre attention, la réalité, c'est que ce sont des entreprises qui, sur notre territoire, justement coopèrent et se regroupent pour être plus fortes par rapport à d'autres qui sont peut-être en Chine ou aux États-Unis, etc. Effectivement, on peut le regretter, mais constatons que c'est plutôt positif que ces entreprises choisissent de rester chez nous, travaillent ensemble et restent en capacité de produire par rapport à des concurrents qui sont loin de chez nous. Je pense que c'est quand même souhaitable. D'ailleurs, nous en voyons les résultats puisque si l'emploi industriel a très, très fortement reculé malheureusement en France, ces dernières années, ce n'est pas le cas de notre Région et de la Métropole en particulier où il a continué de progresser. Donc, je pense que l'on peut tous s'en féliciter.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Sur la délibération n°28, qui vote contre ? Monsieur POUTOU et le groupe Communiste. La délibération est adoptée.

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame KISS

Sur la délibération n°36, qui vote contre ? Le groupe Communiste et M. POUTOU. Pas d'abstention. La délibération est adoptée.

Majorité
Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

Je vous remercie.

Mme Brigitte TERRAZA : Délibération n°31, toujours dans la délégation de **Stéphane DELPEYRAT** : « Université de Bordeaux – Soutien à des équipements scientifiques ».

M. DELPEYRAT

(n°31) Université de Bordeaux - Soutien à des équipements scientifiques - Décision - Autorisation

Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je pense qu'il y a Métropole Commune et **Monsieur CAZENAVE**. **M. Thomas CAZENAVE**.

M. Thomas CAZENAVE : Merci **Monsieur le Président**. Il s'agit d'une délibération qui porte à la fois sur le soutien à la création d'un atlas historique des sables du littoral et d'un projet de recherche autour des troubles cognitifs. Je dois dire que l'on n'a absolument rien contre ces deux projets de recherche. Ce sont des recherches très importantes : le retrait du littoral, la connaissance des couches sableuses, et puis les troubles cognitifs après notamment des maladies.

En revanche, nous, on considère que cela soulève de nombreuses questions. Et le fait même d'avoir regroupé dans une seule et même délibération deux sujets aussi différents l'un de l'autre nous pose une question. D'abord, pourquoi ces projets-là et pas un autre ? Pourquoi, à un moment, on a décidé qu'il fallait soutenir une recherche sur l'atlas, sur les sables, et une recherche autour des troubles cognitifs ? À quel appel à projets, à quelle ligne directrice, à quel schéma d'intervention, à quel règlement obéit finalement cette décision un peu ponctuelle d'aller mettre quelques milliers d'euros ici à l'Université de Bordeaux autour de telle et telle équipe de recherche ? Est-ce que tous les laboratoires de recherche sont éligibles dans leurs équipements désormais à un soutien de la Métropole ? Et ils sont très nombreux sur notre territoire. Pourquoi ces équipes et pas les autres ? Au moment même où je le dis, Monsieur DELPEYRAT, nous réfléchissons collectivement à la nouvelle feuille de route que vous souhaitez nous présenter à l'automne.

Et j'y vois au-delà du sujet de la méthode finalement un sujet de fond. Un sujet de fond, pourquoi ? Parce qu'à la fois, les sujets sur lesquels nous allons intervenir, le retrait de côte, le littoral - jusqu'à preuve du contraire, on n'a pas de littoral sur notre Métropole girondine- et sur la santé. Donc, je trouve que cela pose quand même une question, c'est la légitimité de l'intervention de la Métropole. C'est la responsabilité de la Région. C'est la responsabilité de l'État à travers ses opérateurs, et là, je trouve que l'on rajoute de la confusion à la confusion. Les citoyens ne comprennent plus rien. On est en pleines élections départementales et régionales.

Plus personne ne comprend rien, et je trouve que l'on est en train de mettre une pièce sur un soutien sur des équipements et sur une compétence qui est régionale sans aucun cadre stratégique, aucune vision. Je trouve qu'à travers cette délibération, on est en train de créer un précédent d'une certaine manière et de prendre une orientation en disant : « Désormais, on intervient, on soutient dans le champ universitaire et dans le champ de la recherche », et je trouve que l'on ajoute de la confusion à un mille-feuille déjà bien compliqué pour les uns et les autres, et alors que l'on a beaucoup de chantiers devant nous et une contrainte financière qui est elle-même très forte, on l'a évoquée, sur les mobilités notamment.

Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je pense qu'il y avait Métropole Commune qui avait demandé le dégroupement.

Je vous en prie.

Mme Simone BONORON : Monsieur le Président, mes chers collègues, moi, je serai d'un avis un petit peu différent. Je dirai que notre groupe Métropole Commune est bien sûr favorable à l'octroi des deux subventions d'investissement qui sont demandées à la Métropole par l'Université de Bordeaux et l'Université de Bordeaux-Montaigne.

En ce qui concerne le projet Aphasie - l'Aphasie qui a été décrite pour la première fois, bien sûr, en 1862 par le neurologue bordelais Paul BROCA - cette subvention est dédiée à l'achat d'un électroencéphalogramme qui permettra au laboratoire d'excellence, comme cela vient d'être dit et comme tout le monde le sait, handicap, activité, cognition, santé, qui est à la fois avec obédience universitaire, hospitalière, grands organismes de recherche l'INSERM ([Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale](#)) et le CNRS (Centre national de la recherche scientifique) de collaborer efficacement avec l'équipe neuro-psycholinguistique de l'Université de Genève avec tout ce que cela comporte de retombées technologiques, novatrices et thérapeutiques notamment au niveau des AVC (Accident vasculaire cérébral) avec de très belles perspectives qui seront exposées au Congrès international qui se tiendra à Bordeaux en 2021. Je crois qu'à tout cela, il ne faut pas oublier les retombées de ces ouvertures à l'international pour le débouché souvent un petit peu difficile de nos étudiants, et je crois que c'est très important.

En ce qui concerne la subvention pour le projet ESTRAN dont la réalisation comme l'a dit Stéphane DELPEYRAT d'un atlas historique du littoral sableux aquitain, il s'agit là d'aider une équipe extrêmement compétente de l'Université Bordeaux-Montaigne, l'unité de recherche mixte AUSONIUS, à acquérir un GPS (Global positioning system) qui est dédié à des approches que je qualifierais d'interdisciplinaires, et avec une ouverture également à l'international avec, par exemple, la participation de ces équipes à un projet piloté par l'Université de Gênes.

Nous pensons que la Métropole ne peut qu'apporter son soutien à cette recherche d'excellence innovante qui est très ouverte à l'international et qui est faite sur le territoire métropolitain. Ceci s'inscrit bien évidemment en parfaite conformité avec la Région Nouvelle-Aquitaine qui a toujours soutenu la recherche, et là, je peux en témoigner personnellement puisque j'en ai bénéficié tout au long de ma carrière.

Notre groupe Métropole Commune est favorable à l'octroi de ces deux subventions. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame Claude MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Oui, chers collègues, Monsieur le Président, nous voterons cette délibération même si nous sommes convaincus que cela ne relève pas de notre compétence ni même de notre responsabilité. Mais, il y a un « mais » effectivement, la réalité est que notre recherche et notre enseignement supérieur sont très abîmés. Les politiques d'austérité appliquées à ce secteur, les contrats d'objectifs sont en train de foncièrement changer la nature de la recherche publique. Nos chercheurs passent des jours et des jours à remplir des documents pour que leurs recherches rentrent dans des cadres prédéfinis et obtenir les financements nécessaires. Les politiques mises en place font comme si toute recherche devait nécessairement donner des résultats effectifs, or, c'est une méconnaissance de ce qu'est la recherche, de son histoire. Combien d'échecs faut-il pour des résultats probants ? Combien de chercheurs ont remis le métier parce qu'ils étaient partis dans une impasse ? La recherche ne répond pas aux critères de la gestion néolibérale. Elle demande beaucoup d'argent, mais aussi beaucoup de temps, tout ce qui est insupportable pour les gestionnaires de notre temps.

Alors, j'appelle Monsieur CAZENAVE à la plus grande discrétion sur ce sujet, car si son gouvernement arrêta de mettre à mal la recherche et l'enseignement supérieur comme d'autres avant, nous ne serions pas obligés aujourd'hui dans ce Conseil, comme dans de nombreux autres, de voter des délibérations qui ne relèvent pas de notre compétence.

M. le Président Alain ANZIANI : Oui, Monsieur CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Merci Monsieur le Président. Juste un mot. Si on décide, ce matin, de soutenir massivement l'enseignement supérieur et la recherche, très bien. Donc, il faut que vous appeliez publiquement toutes les équipes de recherche de notre territoire à maintenant frapper à la porte de la Métropole pour faire subventionner leurs équipements, et les équipes sont extrêmement nombreuses. Pourquoi ces deux équipes plutôt que les autres ? C'est mon seul sujet. Et objectivement, vous ouvrez le champ à une intervention dont on ne saura pas demain assumer la responsabilité, Madame MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Mais vous, au niveau gouvernemental, assumez les vôtres.

M. Thomas CAZENAVE : Je ne suis pas membre du Gouvernement, je suis élu au Conseil de la Métropole et à Bordeaux, Madame.

M. le Président Alain ANZIANI : Juste une réponse en deux temps. Stéphane DELPEYRAT répondra pourquoi ces deux projets plutôt que d'autres. Mais sur la compétence, elle ne fait aucun doute, c'est l'article L5217 du Code général des collectivités territoriales qui précise que d'une part, la Métropole a la compétence pour valoriser ses ressources universitaires. Un peu plus loin, on précise même que c'est justement un soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Donc, la compétence est là. En plus, quelque part un peu plus loin encore dans le Code général, on précise qu'il faut le faire en lien avec la Région et une vision interrégionale. Le fondement de la compétence, vous l'avez en lisant le Code général, c'est tout. Stéphane, sur le reste.

M. Stéphane DELPEYRAT : J'ajoute que la loi MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) a transféré également la compétence recherche aux Métropoles. Depuis que nous sommes une Métropole, nous avons la compétence et l'article que vient d'indiquer le Président le prévoyait également depuis longtemps.

Il y a eu un schéma en 2016 qui a été adopté par la Métropole sur la recherche et l'enseignement supérieur. De ce point de vue-là, il n'y a pas de doute.

Ensuite, il y a un vrai débat sur le choix, mais c'est tout l'intérêt de la démarche que nous avons engagée. Je vous remercie d'ailleurs d'y participer ainsi que le Président BOBET et tous les représentants des groupes ici présents. Vous avez raison de dire, mais personne ne pense le contraire, que l'on ne pourra pas aider tous les projets de recherche métropolitains. Je crois que chacun en est bien conscient. Il faudra se donner un certain nombre de priorités et cela fera partie du débat que nous aurons ensemble dans le nouveau schéma du développement économique et dans le schéma enseignement supérieur. Il y a déjà un certain nombre de choses qui paraissent relativement claires. Je ne vais pas dévoiler par avance les discussions que nous n'avons pas eues, mais tout ce qui touche à la transition écologique, au changement climatique d'évidence est aujourd'hui d'intérêt majeur pour tous et y compris pour la Métropole. Là où nous avons des atouts, il faut les valoriser.

Le secteur de la santé est quand même un secteur important. La période que nous venons de traverser devrait quand même nous faire réfléchir peut-être les uns et les autres sur cet aspect, puisque je le rappelle, comme vous l'avez peut-être lu dans la presse également, un certain nombre de projets sur les coronavirus avaient été arrêtés parce qu'ils n'avaient pas été jugés essentiels. Toute l'agilité, l'intérêt peut-être de notre stratégie métropolitaine... évidemment, on ne sera pas sur les grands projets État et Région, même si dans le cadre du CPER (Contrat de plan État-Région), nous travaillons également avec la Région là-dessus, mais nous serons sur des projets un petit peu différents justement qui ne nécessitent pas forcément des sommes tout à fait considérables.

Quant au choix budgétaire que vous évoquez, c'est vrai que la Métropole, et c'était normal, avait privilégié dans un premier temps des sommes tout à fait importantes fléchées sur le Plan Campus, sur le dur, sur la construction. Au moment où ce Plan Campus s'achève un petit peu justement, nous retrouvons des marges aussi pour intervenir non plus sur le seul aspect des bâtiments, mais également sur le soutien au projet de recherche. Je vous indique aussi, même si bien sûr vous le savez, que soutenir un doctorant, par exemple une chaire, cela avait été fait par la Métropole sur l'Aéronautique-Spatial-Défense à Sciences-Po, n'est pas forcément très coûteux. Par contre, cela peut rapporter beaucoup pour l'intérêt public. Je souhaite que l'on puisse en discuter plus longuement dans le cadre de l'élaboration de nos schémas. Je vous accorde un point, bien sûr il faudra définir des priorités.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui vote contre ? C'est incompréhensible. L'État constamment nous demande d'aider la recherche et l'enseignement supérieur, donc il faudra que vous demandiez aux Parlementaires de modifier la loi. Moi, je pense que c'est incompréhensible. Qui s'abstient ? M. POUTOU. La délibération est adoptée.

Majorité

Abstention : Monsieur POUTOU

Contre : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur S. MARI

Mme Brigitte TERRAZA : Délibération n°33, toujours Stéphane DELPEYRAT. *French Tech Bordeaux – Subvention de fonctionnement 2021.*

M. DELPEYRAT

**(n°33) French tech Bordeaux - Subvention de fonctionnement 2021 - Convention - Décision
- Autorisation**

Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Métropole commune et **Monsieur POUTOU** ont demandé chacun le dégroupement. Je vous donne la parole.

M. Gwénaël LAMARQUE : Merci, **Monsieur le Président**, le baromètre Ernst & Young du Capital Risque publié en janvier 2021 montre que le secteur des startups en France est en vraie expansion puisque la France est devenue le premier écosystème devant celui de l'Allemagne qui, lui, a diminué au gré de la crise sanitaire.

Une autre étude de Syntec Numérique, qui est le Syndicat français de l'industrie numérique, montre que c'est plus d'un demi-million d'emplois qui sont mobilisés en France dont 93 % de CDI. Cette délibération se propose donc d'attribuer une subvention de 214 000 euros en faveur de l'association *French tech* Bordeaux, la même que l'an dernier, comme vous l'avez dit Monsieur le Vice-Président. Si nous nous en réjouissons, nous souhaiterions surtout avoir aujourd'hui des assurances de votre part. Pourriez-vous bien nous confirmer que Bordeaux Métropole continuera d'être, au cours des prochaines années, au côté de la *French Tech* bordelaise afin d'éviter que la jurisprudence lyonnaise, à savoir un désengagement brutal de l'EPCI (Établissement public de coopération Intercommunale), puisse un jour s'appliquer malheureusement chez nous ?

M. le Président Alain ANZIANI : Merci alors le point de vue contraire par **Monsieur POUTOU**.

M. Philippe POUTOU : Oui, tout à fait, là on vote contre et cela rejoint la position que l'on a prise par rapport au Pôle de compétitivité. La *French Tech* ou la *startup nation*, cela nous fait aussi peu rêver que les pôles de compétitivité et là encore, on voit une subvention de 214 000 euros. Cela nous paraît énorme et à côté, il n'y a rien de concret. Quand je lis la délibération, c'est par exemple le projet pour 2021, « mettre tout en œuvre pour aider les *startups*, entreprises innovantes à recruter », une ligne suffit pour nous montrer ce que cela va faire. Hyper croissance, faciliter la croissance des entreprises. Et puis *Tech for Good*, promouvoir les projets à impact sociétal, environnemental, voilà des phrases et derrière, on ne sait pas ce qu'il en est. Il faut voter cela 214 000 euros. Comparés aux 15 000 euros pour la Papeterie de Bègles par exemple où là, cela paraissait un peu plus concret. Des choses très vagues, très opaques, on a des sommes d'argent énormes. Donc on est contre cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Qui demande la parole ? **Delphine JAMET**.

Mme Delphine JAMET : Bonjour, merci. Je vais rassurer mon collègue, je siége à *French tech* Bordeaux. Si on avait voulu diminuer la subvention, elle serait diminuée aujourd'hui. Sachez que je me suis battue pour qu'on ne la diminue pas d'ailleurs. *French Tech* Bordeaux organise cette année trois Job Connect alors que l'an passé et les années précédentes, c'était un.

Il y a une vraie dynamique, il y a un vrai travail. Il a fallu qu'ils investissent notamment dans un logiciel pour pouvoir le faire en ligne, qu'il y ait un vrai engagement avec le sujet de French Tech Tremplin, qu'il y ait un engagement en termes de responsabilité sociétale et environnementale et notamment vers la transition écologique de ces entreprises qui ont pris en compte ces sujets-là. Oui, la Métropole continuera de les financer.

Cependant, et cela a été annoncé et ils le savent, ils doivent aussi développer leurs ressources propres et leurs ressources extérieures. Je pense qu'en bonne gestion, au fur et à mesure qu'ils auront équilibré ces ressources, la Métropole se désengagera quand le point d'équilibre sera atteint. Tant que ce point d'équilibre ne sera pas atteint, la Métropole continuera à les soutenir. Bien sûr que l'innovation et la *tech*... d'abord ce n'est pas que du numérique French Tech, je tiens aussi à le dire, c'est des startups, c'est-à-dire que c'est des petites pépites d'entreprises qui ont vocation à se développer. C'est bien cela le but. Au départ, c'est une petite bille qui va se transformer en quelque chose de plus gros pour créer de l'emploi et pour créer aussi une dynamique sur le territoire, quelque chose qui est non délocalisable, nous l'espérons, c'est tout ce que nous souhaitons faire. Oui, Bordeaux Métropole continuera à les soutenir. D'ailleurs, moi, je tiens aussi à les remercier parce que l'on nous fait beaucoup de procès d'intention, on nous méconnaît. Moi, j'ai beaucoup appris en siégeant au sein du CA de French Tech. On a beaucoup travaillé et on est aussi en train de revoir les statuts pour faire intégrer de nouvelles personnes au sein du Conseil d'administration de French Tech Bordeaux notamment un lauréat du French Tech Tremplin pour essayer de diversifier aussi ce CA. Il y a une vraie dynamique aujourd'hui au sein des administrateurs. Tout le monde travaille de façon cohérente et en bonne intention et en bon usage. Je pense qu'il faut arrêter de nous faire des procès d'intérêt et vraiment de penser que l'on est contre l'innovation. Nous, on a toujours dit que l'on était pour l'innovation utile à toutes et à tous et c'est cela l'important. French Tech Bordeaux doit aller dans cette direction. Je pense qu'ils ont tous pris conscience parce qu'il s'agit aussi de la résilience du système économique. Merci.

Je ne participerai pas au vote, étant administratrice.

M. Stéphane DELPEYRAT : Merci. Vous êtes rassurés, nous travaillons avec Delphine main dans la main dans cette affaire-là. Il n'y a pas de difficultés. D'ailleurs, la Métropole de Lyon vient d'annoncer cette semaine la création d'un fonds de soutien extrêmement important, la création d'entreprises en partenariat avec la ville de Saint-Étienne. Je tiens à le souligner. Vous voyez que les choses bougent également. Voilà, tout a été dit. Merci à cette filière et cela a été dit par mon collègue tout à l'heure, la France est devenue en Europe... parce qu'évidemment par rapport aux États-Unis, à Israël où c'est encore un petit peu difficile, mais en tout cas en Europe, est devenue la première sur ces filières-là. Je crois que c'est quand même une grande satisfaction.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, Monsieur POUTOU vote contre. Qui s'abstient ? Personne. La délibération est adoptée.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame JAMET

Mme Brigitte TERRAZA : Délégation de Stéphane DELPEYRAT, délibération n°35 : « Bordeaux fête le vin – édition 2021 – Subvention de Bordeaux Métropole ».

M. DELPEYRAT

**(n°35) Bordeaux fête le vin - édition 2021 - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention
- Décision - Autorisation**

Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur POUTOU, vous avez demandé le dégroupement.

M. Philippe POUTOU : Merci. On vote contre cette délibération. Pourtant, on aime bien le vin, on adore les grands voiliers et puis on aime bien aussi le Chat de Geluck, mais on n'aime pas la Fête du vin, on n'aime pas cette fête commerciale pour plusieurs raisons. Notamment, les questions de pesticides ou de conditions de travail parmi ceux qui fabriquent le vin, enfin tout cela. Il y a une sorte de vitrine qui est là où tout est beau, où tout est chouette, et puis en réalité derrière, il y a plein de problèmes politiques qui sont posés. C'est toujours pareil, une fois que l'on change de pouvoir, que c'est la Gauche qui arrive, c'est comme si ces problèmes-là n'existaient pas plus qu'avant. Nous, on est pour discuter du bio, pour discuter du respect de l'environnement. On est pour discuter d'un vin sans pesticides, on est pour discuter de respect des conditions de travail de l'ensemble des salariés qui sont surexploités dans les châteaux de vin. On est pour discuter de tous ces problèmes-là et la Fête du vin efface tout cela. C'est juste une fête commerciale qui permet de rapporter des ronds certainement aux viticulteurs et aux négociants, mais qui ne permet pas de faire quelque chose qui soit beaucoup plus utile pour la population. On se positionne contre. La somme d'argent, là encore, est très importante. Je crois que je vais arrêter là parce que j'ai perdu mes notes.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Fabien ROBERT.

M. Fabien ROBERT : Monsieur le Président, mes chers collègues. Évidemment, c'est un événement majeur qui existe depuis plus d'une vingtaine d'années, qui a trouvé sa place, qui a trouvé son public, qui est apprécié, quel que soit l'âge que l'on a. C'était d'ailleurs un peu paradoxal, il n'y a pas eu de Fête du vin à Bordeaux pendant des années puisque la précédente version remontait de mémoire d'histoire au début du XX^e siècle. Nous avons aujourd'hui une très belle fête qui sait évoluer, qui sait se transformer. Pour répondre à Monsieur POUTOU, si vous voulez parler des problématiques de recrutement, si vous voulez parler du soutien au vin bio, si vous voulez parler de tout cela, il faut aller à la Fête du vin parce que l'on en parle depuis des années. La Fête du vin n'occulte absolument pas toutes ces questions-là. Au contraire, il y a une mise en avant de vin bio, il y a toutes les questions de formation à la fois professionnelle, mais aussi du grand public qui sont abordées. Quand je vois les centaines de milliers de personnes qui, en temps normal, se précipitent lors de cette fête, je trouve qu'elle fait du bien, qu'elle fait du consensus et que l'on devrait tous s'en féliciter.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame Brigitte BLOCH.

Mme Brigitte BLOCH : Merci, Fabien ROBERT, d'avoir apporté une partie de la réponse. Effectivement, le travail qui est fait aujourd'hui est un travail sur toute la filière et on travaille notamment avec la Fédération régionale des vins bio pour qu'il soit plus que présent dans cette fête.

Je voudrais dire une deuxième chose, c'est que cette année, compte tenu des circonstances, on a fait un choix particulier qui est celui - et d'ailleurs qui sera probablement prolongé - de faire profiter l'ensemble de la Métropole de cette fête. Il nous semble important qu'elle puisse être encore plus accessible. On a travaillé sur un deuxième objectif, c'est d'aider la reprise de l'activité économique. Oui Monsieur POUTOU, des restaurants, des cavistes ont besoin de travailler et qui sont ravis que l'on soutienne leurs activités en leur proposant et en les accompagnant dans la venue de viticulteurs dans leurs entreprises, dans les restaurants, chez les cavistes pour faire déguster du vin puisque cette année, le gros de la fête sera là.

Deuxième volet aussi, on a voulu soutenir la reprise - j'aurai l'occasion de revenir plus largement sur la culture - dans les musées puisque l'on a travaillé un partenariat avec tous les musées autour du vin, le musée de Gradignan, l'Écomusée de la vigne et du vin, le musée des négociants, la Cité du vin, sur la possibilité de faire gagner de manière simple - ce n'est pas un truc compliqué parce que l'on avait quand même beaucoup d'invitations - des places pour encourager l'ensemble des gens à revenir à la fête, à revenir dans les musées, dans la culture. On va faire avec l'École du vin des cours, on va aussi faire tester par les visiteurs des parcours du vin dans la ville. Enfin, de nombreuses activités au-delà en plus des bateaux et de l'exposition sur les quais vont nous permettre de participer à la relance de l'activité économique dont nous avons bien besoin dans cette période. Je ne prendrai pas part au vote comme je préside l'Office du tourisme.

M. le Président Alain ANZIANI : Bien noté. Stéphane DELPEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : Oui, je peux entendre qu'il y ait un certain nombre de critiques sur tel ou tel point, mais il ne faut pas oublier non plus les efforts extrêmement importants de la filière en matière de conversion bio notamment. On a une progression exponentielle, ces dernières années. Je crois que Pierre HURMIC avec Brigitte BLOCH d'ailleurs ont eu l'occasion, cette semaine, de visiter un certain nombre d'acteurs. Évidemment, on souhaite tous qu'il y ait moins de pesticides, etc., mais une fois que l'on a dit cela, ce qui est important, c'est aussi de faire avec les personnes concernées. Je crois que de ce point de vue-là, il y a un travail très important.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, Monsieur POUTOU vote contre. Je voudrais rappeler une règle : en principe, on n'intervient pas après le rapporteur. Tenons à cette règle. En plus, je ne suis pas sûr que ce que vous allez dire va apporter beaucoup par rapport à ce que vous avez dit tout à l'heure. On vous laisse suffisamment vous exprimer, au moins respectez cette règle, la parole au rapporteur.

Qui vote contre ? Monsieur POUTOU. Qui s'abstient ? Personne. La délibération est adoptée.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BLOCH

Mme Brigitte TERRAZA : Délibération de Véronique FERREIRA n°49 : « Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde – Contribution financière complémentaire de Bordeaux Métropole pour les exercices 2021 et 2022 ».

Mme FERREIRA

(n°49) Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde - Contribution financière complémentaire de Bordeaux Métropole pour les exercices 2021 et 2022 - Décision - Autorisation

Véronique FERREIRA présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, mes chers collègues. D'abord pour se féliciter de cette contribution qui avait été initiée par Alain JUPPÉ, puis par Patrick BOBET. Pourquoi on en est là ? Ce n'est pas facile de faire une contribution volontaire, cela demande un engagement fort parce que tout simplement, la loi est mal faite. Cette loi de départementalisation qui a créé les SDIS a fait en sorte que le nombre d'habitants est figé en 2002. Sauf qu'entre 2002 et aujourd'hui, c'est 320 000 habitants qui sont arrivés sur le Département de la Gironde. Il est assez normal et félicitons-nous d'avoir la suspension, j'espère personnellement définitive, mais peut-être provisoire du Pacte de Cahors qui nous permet de faire cette contribution. Je vous rappelle que si nous étions bloqués en termes de hausse des dépenses de fonctionnement, nous serions contraints. Malgré les demandes répétées auprès de l'État de sortir des dépenses, comme dépenses obligatoires du Pacte de Cahors, cela n'a pas pu se faire. Si la loi n'est pas changée, Madame la Vice-présidente, Monsieur le Président, nous devons inscrire d'autres contributions parce que le risque ne va pas s'arrêter, même si pendant le confinement, on l'a vu légèrement diminuer, il continue d'être là présent et important.

Simplement pour vous informer que cet argent est bien employé, puisque l'on pourrait toujours se dire : « C'est compliqué », mais c'est 5 VSAB (Véhicules de secours aux asphyxiés et aux blessés) ou plutôt communément appelés « ambulances », mais c'est surtout un bras articulé de 60 m qui est aujourd'hui indispensable dans le cadre de l'urbanisation d'une part de la partie Nord de Bordeaux. Ce bras est situé dans le centre de secours de Bruges parce que nous avons des immeubles de grande hauteur qui sont à proximité. Cela n'enlève pas le fait que même s'il y a des ressources supplémentaires, il faut continuer une bonne gestion du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours). On n'enlève pas cela bien évidemment, cela n'est pas un puits des Danaïdes, on ne mettra pas l'argent en permanence. Il faudra que les deux avancent de la même manière, une contribution et une bonne gestion, mais en tout état de cause, la sécurité de nos concitoyens n'a pas de prix, parce que c'est aujourd'hui quelque chose d'indispensable.

J'en terminerai surtout quelque chose sur lequel il faudra que l'on se mobilise certainement tous à un moment donné, ce sont les urgences. Quand nos ambulances des pompiers vont aux urgences, elles n'ont aucune priorité, comme pourrait l'être l'habitant moyen. Il y a quelques semaines, on a photographié parce que cela vaut quand même le coup d'être vu, c'était 11 ambulances qui étaient aux urgences de Pellegrin les unes derrière les autres. 11 ambulances, ce n'est quand même pas négligeable. Cela veut dire que ces véhicules-là ne sont pas en train de récupérer... ce qui veut dire que sur le Centre de secours d'Ornano, il a fallu faire appel à des ambulances de Gujan-Mestras, voilà quelle est la situation.

Il faut peser auprès du CHR (Centre hospitalier régional), il faut travailler tous ensemble pour que nos ambulances des pompiers aient une priorité aux urgences avec une file dédiée pour qu'elles puissent être traitées parce que plus vite, les malades seront traités, plus vite les ambulances pourront faire... Regardez aussi de près cette fameuse carence. Je rappelle que c'est aussi une difficulté quand les ambulances privées ne souhaitent pas, ne veulent pas assurer un service dit public, ce sont les pompiers qui assurent en deuxième ligne.

Donc voilà des sujets importants, c'est bien de financer, mais il faut aussi travailler sur ce problème des urgences qui est absolument indispensable. Ce sont les marges de manœuvre de demain parce que je ne pense pas que notre Département de la Gironde verra son nombre d'habitants diminuer et de toute façon, ce n'est pas à souhaiter.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Alain CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Merci. Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne vais pas être en contradiction avec mon collègue DUPRAT, je partage ce qu'il a dit. J'ai juste une formulation un peu différente. C'est vrai que les pompiers et la sécurité n'ont pas de prix, mais cela a quand même un coût. D'un autre côté, je voudrais apporter un autre éclairage. J'ai été pendant des années au Conseil d'administration. Tout le monde sait que, naturellement, les pompiers sont un domaine prioritaire, il faut leur faire confiance, ils sont indispensables et tout le monde les honore, mais la gestion ou la confiance n'exclut pas le contrôle. Pourquoi je dis cela ? Moi qui connais les pompiers métropolitains, autrefois, il y avait un colonel, c'était le Colonel SIMON avec deux adjoints. Aujourd'hui, nous sommes un Département - et j'ai pu faire des comparaisons au Sénat - qui a presque, en fonction de la population, le plus d'officiers, colonels et lieutenants-colonels. Tout cela a un coût.

Je ne voudrais pas que - cela arrive parfois aux administrations - la pyramide soit inversée, parce que si elle est inversée, cela devient une toupie. Il faut beaucoup d'énergie pour la faire tourner. Je vais prendre un exemple, la prime de feu. Je me suis battu un peu contre ce principe-là. La prime de feu, je comprenais qu'elle soit attribuée aux personnes qui sont sur l'incendie, sur le feu et qu'elle soit unique pour tous. Un sous-officier, un caporal, un pompier de base, un lieutenant, s'il va au feu, il a le même risque, il a une prime. Or, en faisant le choix d'une prime en pourcentage du salaire, vous voyez bien la différence et tout cela a un coût important. Pendant ces dernières années, je suis intervenu à différentes reprises, et j'ai pu voir des dépenses qui n'étaient pas forcément obligatoires pour la mission.

Bref, il y a eu une mission d'inspection. Je sais que les services de la Préfecture partagent d'ailleurs ce que je dis. J'en avais parlé au Président JUPPÉ, j'en avais parlé au Président BOBET, je pense qu'il faut que l'on accompagne, mais que l'on ait aussi un droit de regard, une espèce d'audit pour voir les dépenses qui sont totalement justifiées ou pas. On sait que l'argent devient rare. Quand nous nous adressons tous à l'État, on leur dit : « Avant de faire de nouvelles taxes, faites des économies ». C'est vrai partout, et moi, je souhaiterais que l'on puisse voir si dans cette opération-là, il y a des mesures à prendre. C'est vrai que le numéro d'appel, les missions comme le disait justement mon collègue DUPRAT, les missions qui sont confiées, ne sont pas forcément celles qui sont obligatoires, il y a des choses à voir.

La loi, je n'y crois pas trop dans le changement, pourquoi ? La Gironde est un département qui a beaucoup de population, de plus en plus, mais il y a beaucoup de départements en France où c'est l'inverse. Une fois que cela va arriver au niveau de l'Assemblée, du Sénat, les votes, ils ne sont pas favorables pour changer la loi. Donc faisons d'abord ce que l'on peut faire ici, voir s'il y a des économies à faire et après, naturellement, nous les accompagnerons parce que ce sont des missions indispensables. Mais encore une fois, la confiance n'exclut pas le contrôle.

Mme Véronique FERREIRA : Pour conclure très, très vite, dire que je rejoins tous les propos qui ont été tenus par Monsieur DUPRAT. Peut-être que l'on peut comparer avec d'autres départements où la population baisse. À partir du moment où on gèle une population à une certaine date qui ne remonte pas à hier effectivement, forcément à un moment ou un autre, cela coince.

On peut toujours essayer d'aller chercher des économies plus ou moins compliquées sur des questions de prime de feu ou autres, la véritable question, c'est « Comment est-ce que l'on finance un véritable service public de secours ? ». Je crois que finalement, en Gironde, on a un service public qui est plutôt de qualité. Je rejoins également le vœu que l'on ne retrouve pas un Pacte de Cahors qui nous aurait bloqués tel qu'il était défini auparavant. Mine de rien, si on pouvait faire entrer cela dans une contribution forfaitaire normale, on n'aurait peut-être pas à se poser ces questions-là aujourd'hui.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Si je comprends bien, il y a peut-être unanimité ? Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Pas davantage. Unanimité, merci.

Unanimité

Mme Brigitte TERRAZA : Délégation de Véronique FERREIRA, délibération n°50 : « Actualisation du taux d'intérêt pris comme référence pour l'évaluation des frais financiers grevant le coût des réserves foncières acquises par Bordeaux Métropole en 2020 ».

Mme FERREIRA

(n°50) Actualisation du taux d'intérêt pris comme référence pour l'évaluation des frais financiers grevant le coût des réserves foncières acquises par Bordeaux Métropole en 2020
- Décision - Autorisation

Véronique FERREIRA présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Métropole commune a demandé le dégroupement. Monsieur SALLABERRY.

M. Emmanuel SALLABERRY : Merci Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, que ce soit neutre pour les communes, vous ne pouvez pas dire cela Madame la Vice-Présidente. Ce que vous pouvez assumer, c'est que vous souhaitez augmenter par cette délibération pour les communes le taux d'actualisation de près de 236 %. C'est une belle augmentation pour les communes.

Vous avez souvent dit, Monsieur le Président, qu'il fallait que l'on maintienne le pacte entre la Métropole et les communes. C'est une très mauvaise nouvelle pour les 28 communes indépendamment de leur couleur puisque cette augmentation est quand même de 236 %. Donc, deux regrets, évidemment cette augmentation vertigineuse sur quelque chose qui peut-être pour les finances de la Métropole est quasi-neutre, on a fait le calcul, cela ne devrait même pas rapporter quelques dizaines de milliers d'euros. En revanche pour les communes et notamment les plus petites, un impact très fort pour leurs finances.

Il y a quelques années, je n'étais pas membre de cette Assemblée, il y avait eu une délibération qui avait été présentée par Jacques MANGON, qui permettait d'avoir un phénomène incitatif ; la Métropole souhaitant ne pas conserver dans ses acquisitions des choses portées pour le compte des communes et il y avait un taux qui augmentait selon les années. Là, la décision que vous souhaitez nous proposer est d'augmenter de près de 240 % en une fois, même si l'acquisition - on en a parlé tout à l'heure pour la commune d'Eysines - ne dure finalement assez peu. C'est le premier regret.

Le deuxième regret, on en a souvent parlé, c'est le travail de commission, Madame la Vice-présidente. On vous a fait ces remarques en travail de commission. On vous a demandé de ré-analyser cela peut être sur quelque chose qui aurait été plus progressif et finalement, on retrouve une délibération telle qu'elle était présentée en commission. Cela affadit forcément le travail ou les observations qui vous sont faites. Donc pour ce qui nous concerne, Monsieur le Président, pour l'ensemble du groupe Métropole commune, on votera résolument contre cette augmentation drastique de près de 240 % des taux de la Métropole. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Pas d'autres demandes de parole ?
Madame FERREIRA.

Mme Véronique FERREIRA : En deux mots, ce qu'il faut comprendre, c'est que quand la Métropole fait un portage, forcément, je répète, elle fait un emprunt. Ce qui s'était passé ces dernières années, c'est qu'il y avait un énorme différentiel. Je vais prendre l'année 2019 par exemple où on avait un taux qui était à 0,22 parce qu'il y avait un mode de calcul tout simplement différent, alors que le taux d'emprunt de la Métropole était à 0,82. Quand il y a l'idée du portage, on emprunte bien évidemment pour pouvoir le faire, mais est-ce que cet emprunt, est-ce que ces taux financiers doivent systématiquement être financés par la Métropole surtout quand par moment, il s'agit d'un portage d'intérêt communal ? Alors, on peut regarder une augmentation de 200 et quelques pourcents ou faire d'autres calculs puisque vous faisiez des petits calculs tout à l'heure. Si on prend un terrain par exemple à 300 000 euros, la différence est de 300. Ce n'est pas non plus quelque chose qui est si énorme. Toute la question, c'est simplement une question logique, c'est : « Est-ce que la Métropole, dans ce cas-là, se fait le financier ou est-ce que le portage financier se fait au détriment au niveau de l'intérêt de la Métropole ou pas ? » À partir du moment où les taux baissent, bien évidemment que le taux de portage financier baissera aussi, c'est quelque chose qui est tout à fait logique.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui vote contre ? Donc le groupe Métropole commune. Qui s'abstient ? M. POUTOU. La délibération est adoptée.

Majorité

Abstention : Monsieur POUTOU

Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame DUMAS, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

Mme Brigitte TERRAZA : Délégation de **Monsieur GARNIER** : « Restaurants du cœur – Banque alimentaire – Secours populaire – Subventions de Bordeaux Métropole 2021. Délibération n°53. »

M. GARNIER

(n°53) Restaurants du cœur - Banque alimentaire - Secours populaire - Subventions de Bordeaux Métropole 2021 - Conventions - Décision - Autorisation

Alain GARNIER présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. C'est **Monsieur POUTOU** pour le dégroupement.

M. Philippe POUTOU : On vote pour évidemment cette délibération, mais on regrette que ce soit limité à des subventions aux trois grosses associations nationales alors que le début de la délibération part du constat qu'il y a une crise sanitaire qui se rajoute à une crise sociale économique, qui semble mesurer la gravité de la situation de ce point de vue-là.

Nous, on pense que cette délibération devrait poser le problème au-delà de la subvention largement méritée des trois grosses associations. Comment on peut soutenir tout le réseau associatif plus petit, des maraudeurs, enfin de tout ce qui existe aujourd'hui d'aide en soutien alimentaire à la population et notamment à la population la plus précaire ? C'est de cela qu'il serait intéressant de discuter, c'est comment les collectivités territoriales agissent pour aider et pas juste comme cela attribuer deux, trois chèques, mais derrière comment elles participent à la construction de tout un tissu associatif, toute une structure qui se met en place pour aider. On sait très bien que la question alimentaire est un aspect de la crise sociale économique aujourd'hui et que tout est connecté, c'est aussi lié à la question du logement, c'est lié à tous les problèmes de la vie du quotidien. Comment on répond à cela ?

C'est aussi le problème d'être en capacité de mettre en place des structures publiques d'aide alimentaire. Il y en a qui parle d'un service public alimentaire, de la gratuité alimentaire. Toutes ces choses-là sont à discuter. On est bien au-delà d'un soutien, à un moment donné, à des grosses associations. Mais comment derrière on fait face à une situation dont on sait qu'elle va s'aggraver ? Même si aujourd'hui, les terrasses se remplissent, cela ne fera pas oublier qu'une pauvreté réelle existe, qu'il y a même beaucoup plus de pauvres qu'il y a un an et que tout cela va se durcir. Comment on se positionne, comment les collectivités se positionnent et discutent dès maintenant de mettre en place des outils qui permettent de faire face à des situations qui vont être dramatiques pour des dizaines de milliers de gens, y compris juste sur la Métropole. C'était pour cela que l'on voulait rajouter un point de vue, mais on vote évidemment pour les subventions à ces associations-là.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Je n'en vois pas. **Monsieur GARNIER**, vous voulez ajouter quelque chose ?

M. Alain GARNIER : Non, **Monsieur le Président**.

M. le Président Alain ANZIANI : Unanimité ? Unanimité. Merci.

Unanimité

Mme Brigitte TERRAZA : Délégation de **Monsieur Bernard BLANC**, délibération n°56 : « Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine – Avenant n°1 à la convention opérationnelle n°19-33-060 d'action foncière pour le développement de la filière aéronautique. »

M. BLANC

(n°56) Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine - Avenant n° 1 à la convention opérationnelle n° 19-33-060 d'action foncière pour le développement de la filière aéronautique -Décision - Approbation

Bernard-Louis BLANC présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je pense qu'il y a un dégroupement demandé par le Renouveau Bordeaux Métropole, et après **Monsieur POUTOU** également.

Mme Fabienne HELBIG : Merci **Monsieur le Président**. On souhaitait faire un petit temps, une petite pause sur cette délibération, tout simplement parce que je crois que le sujet de l'aéronautique nous permet d'avoir une focale sur ce qui est cohérent et ce qui ne l'est pas au niveau de la majorité.

Lors du Conseil métropolitain du 27 novembre 2020, nous avons voté la subvention de fonctionnement pour l'association préfiguration TARMAQ et les Écologistes s'étaient abstenus. Sur cette délibération, le silence règne. Nous, notre interrogation, c'est « Quelle va être la cohérence tout au long de cette mandature sur l'aéronautique ? Puisque là, il s'agit d'achat foncier, là on n'entend rien, il n'y a pas d'opposition. Est-ce qu'il va y avoir des oppositions sur d'autres projets ? Est-ce que l'on parle de l'aéronautique en début de mandat pour faire un coup médiatique et dire que l'on n'en est pas et puis après, quand on entre dans le dur du sujet, il n'y a plus rien, c'est le silence. Nous, on s'interroge sur cette cohérence. Il n'y a pas vraiment de question, mais il y aura une vigilance sur ces dossiers-là en tout cas pour nous. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur POUTOU**.

M. Philippe POUTOU : Rapidement, une explication de vote. Nous, on vote contre dans la lignée de nos positionnements contre le projet TARMAQ. On prend nos distances avec l'aéronautique. La crise sanitaire et la crise climatique mettent en évidence des urgences. Cela veut dire qu'il faut revoir tout cela, qu'il faut arrêter de s'investir à fond dans ce qui est présenté comme des progrès techniques ou des innovations. Il faut aujourd'hui revoir cela. Évidemment, en se posant le problème de la question de l'emploi, discuter de comment on reconvertit, mais c'est aller vers autre chose. C'est revoir ces projets-là et prendre ses distances et orienter la politique différemment.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur ROSSIGNOL-PUECH**.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : **Monsieur le Président**, chers collègues, je vais répondre très sereinement. D'abord pour dire que dans une majorité, il peut y avoir des visions complémentaires. En l'occurrence sur ce dossier, il y a des visions complémentaires. Je vous rappelle que lors du Conseil du 18 décembre dernier, le groupe Écologie et solidarité a exprimé une abstention constructive à l'occasion de cette délibération TARMAQ. Nous allons le faire à nouveau.

Il n'y a pas de silence, nous avons nos positions et nous les assumons et nous les explicitons puisque ce projet de Cité des savoirs aéronautiques et spatiaux a évolué, cela a été dit depuis sa première présentation en 2017. Nous avons exprimé ici, mais également dans d'autres instances, que nous avons plusieurs propositions à faire sur la préfiguration de ce projet. D'une part, nous souhaitons que ce projet TARMAQ soit un outil opérationnel pour la recherche, l'innovation, la formation en faveur de la transition écologique, de la filière aéronautique. D'ailleurs, c'est ce qui est en train d'être fait au fur et à mesure. Cet équipement doit aussi profiter aux autres filières en favorisant le transfert technologique et en encourageant la diversification des entreprises de l'aéronautique et en particulier des PME sous-traitantes. Vous l'avez dit, en ce moment, le secteur aéronautique est en souffrance. Il y a 29 plans de sauvegarde de l'emploi qui ont été initiés depuis 2020 dans l'aéronautique avec 6 000 ruptures de contrat envisagées. Cette diversification que nous proposons, qui est travaillée, est une nécessité pour améliorer la résilience économique de notre Métropole et de la filière aéronautique. Nos entreprises aéronautiques ont des atouts compétitifs pour participer à l'élan européen en faveur de la relocalisation des différentes activités industrielles.

D'autre part, nous avons rappelé que TARMAQ doit disposer d'un modèle économique soutenable avant de s'engager dans la construction d'équipements. TARMARQ est aujourd'hui en phase de préfiguration. Dans ce cadre, nous avons exprimé en transparence nos réserves constructives, nos attentes et nos encouragements.

La délibération présentée aujourd'hui n'est pas le fruit de ce travail collaboratif en cours, mais est une délibération technique relative au foncier. Elle ne contient pas d'éléments nouveaux sur le projet et nous allons à nouveau nous exprimer de manière constructive par une abstention.

Comme vous tous, chers collègues, l'avenir de l'aéronautique et l'emploi nous préoccupent. Il occupe une place centrale dans l'histoire industrielle de notre région et il a permis la création de nombreux emplois. Pour nos concitoyens, cette relation avec l'aéronautique est bivalente et complexe. On peut, on a le droit et nous-mêmes, nous nous émerveillons devant un avion, nous pouvons aimer voyager en avion, mais l'avion est aussi l'un des symboles d'une mondialisation, nous le savons, pas toujours heureuse et qui accroît les inégalités.

Aujourd'hui, personne ou presque ne nie que la croissance exponentielle du trafic aérien ait un impact direct négatif sur le changement climatique. Les entreprises et les citoyens commencent déjà à changer leurs habitudes pour adopter une approche plus responsable du voyage en avion. Les attentes sont fortes vis-à-vis du secteur aéronautique : parvenir à une aviation décarbonée. Nous y sommes évidemment très favorables. Nous connaissons la motivation et la compétence des salariés de l'aéronautique et le rythme des innovations et du renouvellement des flottes est malheureusement plus lent que celui du changement climatique.

L'arrêt du trafic aérien actuel du fait de la pandémie a repoussé le débat sur sa régulation, mais celui-ci reviendra inévitablement à l'ordre du jour. D'ailleurs, la Conférence des Nations-Unies sur les changements climatiques aura à traiter de ce sujet. Le sujet est complexe et nous regrettons qu'il soit là pour le coup mis sous une focale très politicienne et qu'il soit si souvent abordé de manière caricaturale avec l'intention de créer des polémiques inutiles, alors que les contribuables contribuent aujourd'hui fortement au soutien de la filière aéronautique, il s'agit d'être à la hauteur des enjeux pour le climat et pour l'emploi. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur CHAUSSET**.

M. Gérard CHAUSSET : **Monsieur le Président**, chers collègues, juste quelques mots, en tant qu'écologiste, je me sens tout à fait à l'aise à soutenir ce projet, parce qu'à moins de décider de l'arrêt de l'aviation civile dans un temps déterminé, par exemple 5 ans, 10 ans, il est fort à croire que l'on aura besoin encore de l'aviation. C'est vrai qu'il faut modérer son usage, qu'il

faut revoir tout un tas de choses. Mais là, le projet qui est devant nous n'est pas de construire des avions polluants, c'est bien de faire en sorte de participer à quelque chose de plus vertueux et de soutenir quand même un gisement d'emplois. Je pense que nous avons là quand même beaucoup d'ingrédients pour peut-être ne pas faire rêver les enfants, mais en tout cas pour assurer au moins la pérennité d'un tissu industriel qui est quand même très important.

Et puis après, je rebondirai aussi sur un précédent intervenant, je ne vois pas en quoi les emplois de FORD étaient moins polluants que ceux de l'aéronautique. Pour dire quoi ? Défendre les emplois de Ford et dire : « L'aéronautique, non, on ne va pas les défendre, c'est ceci, c'est cela ». Non, je pense qu'il faut que toutes ces industries progressent, qu'elles deviennent de plus en plus vertueuses et que l'on ait des produits finis. Le produit fini de la boîte de vitesse de FORD, je ne pense pas qu'il soit un produit non polluant. Il faut que ces industries se recyclent, il faut que ces industries changent leurs modèles, mais je ne vois pas pourquoi on cracherait sur l'aéronautique et pas sur les autres. Si on doit soutenir cela avec des critères de virtuosité, je pense qu'il faut arrêter de dire : « Lui c'est bien », « Lui ce n'est pas bien ». Je pense qu'il faudrait un peu plus de cohérence dans tout cela. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, mes chers collègues. Deux interventions auxquelles je voulais répondre.

La première de Madame HELBIG, je ne peux que partager, je l'invite simplement puisqu'elle semble et à juste titre défendre le secteur aéronautique, qu'elle puisse convaincre les membres de son groupe qui est juste devant elle pour qu'ils soient favorables à la navette Bordeaux Orly, ce qui nous aiderait bien dans le cadre de la défense de cette navette.

Et puis Clément ROSSIGNOL-PUECH, qu'est-ce qu'il nous a dit ? Nous étions une majorité différente. À une époque, on appelait cela « plurielle », rappelez-vous, cela a très mal fini. Mais aujourd'hui, qu'est-ce qui est important là-dedans ? C'est qu'au lieu de dire des choses qui sont des contre-vérités, c'est plutôt défendre notre secteur. Dire que les avions ne se modifient pas aussi rapidement que le changement climatique, mais je l'invite dans quelques mois, semaines mêmes, à prendre entre Bordeaux malheureusement et Roissy un nouvel appareil qui est l'Airbus A220, qui consommera 25 % de moins que ses prédécesseurs. Cela va vite, on ne peut pas dire que l'on ait mis plus de temps.

Sur des vols un petit peu long courrier, on aura l'A320neo qui consomme lui aussi moins 25 %. Que l'avion ne s'est pas démocratisé ? Avec les voyages qui étaient proposés à 5 euros, à 10 euros, qui a permis à de nombreux Girondins, de nombreux Aquitains de pouvoir aller passer des vacances ou pour des jeunes des séjours à l'étranger. Combien de jeunes sont partis à Londres, l'espace d'un moment pour aller se parfaire en anglais ? Combien sont partis en Allemagne ? Combien sont partis en Espagne ou autres ? Il ne faut pas non plus noircir intégralement le tableau.

Et puis, à un moment donné, sur des sujets aussi importants que l'aéronautique, sur notre secteur, j'ai envie de dire, moi, je suis basique, je suis pour ou je suis contre, mais être entre les deux, c'est ne froisser personne. Ce secteur n'a pas besoin de ne pas être froissé, il a besoin d'être soutenu. Un vote unanime sur ce sujet-là, ici au sein de cet établissement, ne permettrait que de conforter ce secteur et il en a besoin. Il a besoin de se transformer. Bien sûr qu'il y a des pistes de réflexion, nous avons aujourd'hui un savoir-faire local pour la déconstruction des avions.

Je vais prendre un exemple si vous le permettez. Les Airbus A380 qui sont arrêtés par Air France ou d'autres compagnies, ils ne sont pas usés, ils ont finalement moyennement volé, mais d'autres compagnies comme Emirates qui font voler des A380 et qui continuent, peut-être que les pièces d'occasion de nos A380 pourraient servir à la maintenance de ces avions. Nous aurions ici sur la plateforme aéroportuaire de Bordeaux une vraie possibilité parce que les anciens salariés de SOGERMA, les salariés de STELIA, les salariés de SABENA savent déconstruire ou reconstruire des avions. Nous avons la chance d'avoir des accès encore aux pistes qu'il faut préserver, qui sont importants.

Mais pour faire fonctionner tout cela, on a besoin de TARMAQ. TARMAQ est la vitrine. Regardez l'Aérocampus avec ses formations, mais il faut encore aller plus loin, il faut former ces nouveaux salariés à la déconstruction des avions. Il faut former ces nouveaux salariés d'avec d'autres métiers qui seront certainement nécessaires. TARMAQ est un petit peu le vaisseau amiral de tout cela où tout le monde est autour de la table.

Si tous les industriels, si les militaires, si tous se sont mis autour de la table, moi j'ai envie de vous dire « Pourquoi les élus ne se mettent pas non plus tous autour de la table pour soutenir ce projet indispensable ? » On ne peut pas se permettre de ne pas le soutenir. On n'est pas assez fort pour le faire. C'est la relance économique, soyons tous présents dans ce domaine-là. Ne nous abstenons pas. Votons pour et allons-y, même si de temps en temps, chacun dans notre vie politique, on a eu à un moment donné à faire un vote qui nous gênait un petit peu aux entournares, mais l'intérêt général nous le commandait. Et j'ai envie de dire aux Écologistes aujourd'hui « Ne noircissez pas le tableau, aidez-nous à soutenir ce secteur en ayant ce vote d'avenir ».

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Je vais en rajouter une louche. J'avais dit la dernière fois combien j'approuvais la position du Président par rapport à la défense de la ligne Orly-Bordeaux. Mais si on élargit un peu le problème, j'avais cité quelques chiffres la dernière fois : les lignes aériennes françaises, sur le territoire français, représentaient 0,8 % du rejet de CO₂. Je vais prendre un autre exemple mondial, l'ensemble des lignes aériennes dans le monde, c'est 3,80 % de la pollution au CO₂. À comparer à l'utilisation de ces téléphones portables et de l'informatique qui est 6,9. Je rappelle aussi que l'utilisation de l'informatique représente aujourd'hui 10 % de l'électricité consommée dans le monde et elle croît de 10 % par an. On peut aussi arrêter l'utilisation de téléphone. Cela ne me gênera pas, je reviendrai à la lettre, j'étais habituée à cela. Mais il faut mettre à côté de cela le développement économique aussi. Vous avez rappelé, Monsieur le Président, tout ce que représentait le développement de l'aéroport et l'importance de cette ligne. Quand j'avais cité le chiffre de 0,80 % des lignes aériennes françaises, essayez de calculer ce que représentera la ligne Bordeaux-Orly par rapport aux autres vols intérieurs. Lorsque vous proposiez, et nous étions d'accord, deux navettes seulement matin et soir, c'était diminuer par quatre aussi - ou cinq, je ne sais plus - la pollution de l'avion. C'était tout cela, aller dans le progrès et surtout dans ce que l'on appelle le « respect de la charte de l'environnement » qui, je rappelle, intègre trois éléments : le respect de l'environnement, le développement économique et le social. Et on ne peut pas parler de l'un sans l'autre. Si on met une hiérarchie à tout cela, c'est l'effondrement aussi de l'activité économique.

Quant aux derniers avions, je crois que c'est Monsieur DUPRAT qui a rappelé cela, le dernier Airbus 220 - j'ai quelqu'un dans ma famille qui est hôtesse de l'air et qui parle avec les pilotes - le dernier avion qui est arrivé fait 1 000 km de plus avec 10 tonnes de carburant en moins, le fameux A220.

Arrêtons de stigmatiser tout cela, il faut naturellement être sensible à cela, appuyer toutes les recherches qui permettront de consommer moins, mais ne prenons pas l'avion comme cela en cible, parce que ce serait une catastrophe dans le développement économique et ce ne serait pas forcément le moyen le plus efficace de lutter contre le réchauffement climatique.

Je rappelle une dernière chose, la France représente 1 % de la pollution mondiale, on peut tout arrêter chez nous, cela ne changera rien au climat, mais je ne pense pas que l'on sera plus heureux ici notamment en termes de développement économique.

M. le Président Alain ANZIANI : Jérôme PEScina.

M. Jérôme PEScina : Oui, merci Monsieur le Président. Je ne vais pas être redondant par rapport aux interventions de mes collègues du groupe Métropole commune, mais peut-être que la louche que je vais rajouter après celle du Sénateur CAZABONNE abondera dans le sens de la position commune qui est la nôtre. Nous sommes dans cette Assemblée des représentants de nos habitants, donc de communes qui sont des communes aéronautiques. Je suis le Maire d'une commune qui est positionnée sur ce secteur aéronautique, vous l'êtes également, Monsieur le Président, et d'autres dans cette Assemblée le sont aussi. Au-delà des habitants, ce sont aussi les acteurs de notre territoire qui sont défendus. Depuis le début de cette mandature, je découvre cette fâcheuse tendance qui est l'incohérence face à ces sujets et derrière des décalages complets avec la réalité du terrain qui peut être celle de nos acteurs aéronautiques et des habitants qui sont attachés à cette filière.

Je suis peut-être un des plus jeunes élus de cette Assemblée, ce n'était pas un rêve de gamin de travailler dans l'aéronautique, d'ailleurs, j'ai pris une voie différente, mais je n'aimerais pas que l'Assemblée Métropole dans laquelle nous sommes tous membres ait cette fâcheuse tendance, à chaque Conseil métropolitain, à mettre le doigt sur un secteur qui fait vivre notre Métropole.

M. le Président Alain ANZIANI : Un mot à mon tour si Bernard le permet. D'abord, premier point, TARMAQ avance. Nous étions un certain nombre mardi à la signature de la convention entre d'un côté la mission de préfiguration TARMAQ et de l'autre côté, l'Armée de l'air et de l'espace. C'était un moment très symbolique parce qu'autour de nous, il y avait la totalité des grands industriels de l'aéronautique et de l'espace, je ne les citerai pas, mais il n'en manquait pas un seul. C'est un projet qui passionne et dont chacun voit l'intérêt pour demain, avoir une autre aéronautique. C'est un point, TARMAQ avance et il faut maintenant évidemment s'occuper du foncier. Je vous rappelle que l'on est déjà maître de la moitié du foncier entre la Région, la Métropole et la Ville, on peut apporter plus de la moitié du foncier nécessaire.

Deuxième point, l'aéronautique est confrontée à une double crise. La première crise est sanitaire, elle passera. Et ceux qui pensent que l'aéronautique n'a pas d'avenir appartiennent à un monde du passé. Aujourd'hui, c'est évident que l'aéronautique a un avenir qui sera très fort et on le voit d'ailleurs. Il suffit de regarder les réservations sur les avions dans les pays où l'activité recommence, cela démarre en flèche, si vous me permettez cette image. L'aéronautique a certainement un avenir. C'est la crise conjoncturelle, c'est la crise sanitaire.

Après, il y a une crise structurelle beaucoup plus forte de l'aéronautique. Il faut se poser la question : « Quelle aéronautique demain ? ». Et là, ne faisons pas comme si nos industriels, d'ailleurs cela les agace avec raison, n'avaient pas anticipé la crise. Cela fait des années et des années que tous nos industriels aujourd'hui réfléchissent à de nouveaux matériaux plus légers, évidemment moins de consommation d'énergie, réfléchissent à de nouvelles motorisations.

Aujourd'hui, il y a même une loi qui impose de mettre des biocarburants très faiblement dans les moteurs puisque les moteurs actuels permettent d'accueillir des biocarburants. La loi va augmenter le pourcentage des biocarburants dans les années qui viennent. Évidemment, il y aura un jour l'hydrogène, mais sur l'hydrogène, soyons prudents, ce n'est quand même pas tout à fait pour aujourd'hui d'après les renseignements que j'ai. En tout cas, de toute façon, il y a aussi d'autres méthodes qui permettent, comme l'a dit Alain CAZABONNE, de réduire de façon très sensible aujourd'hui la consommation de carburant.

Le monde de l'aéronautique a pris ce tournant environnemental. L'aéroport doit le prendre. J'étais l'autre soir en Conseil de surveillance à l'aéroport, le choix que nous avons fait du nouveau directeur est un choix parce qu'il représente, parce qu'il incarne la transition écologique. Un choix très fort. Même s'il y a eu des discussions, ce choix a fait l'objet d'une forte unanimité pour que l'on ait un nouveau directeur qui incarne cette transition. Dans « transition écologique », il y a transition. La question, c'est « Comment on assume cette transition ? ». Là aujourd'hui, on ne va pas assumer en arrêtant l'aéronautique, mais plutôt en prévoyant demain. « De quoi l'aéronautique aura besoin demain ? » D'une main-d'œuvre très forte. Je vous rappelle quand même que c'est un gisement d'emploi extraordinaire. Si vous supprimez l'aéronautique, vous allez supprimer des dizaines de milliers d'emplois, des centaines de milliers d'emplois dans le monde entier. Des emplois qui sont plutôt bien qualifiés et bien rémunérés et dans de bonnes conditions de travail.

Il faut que l'on prépare l'avenir. L'avenir, c'est justement une aéronautique qui sera très différente avec notamment, on le disait tout à l'heure, la question de la déconstruction qui va devenir majeure. C'est vrai qu'il y a des avions aujourd'hui qui ne sont plus utilisés, que l'on peut les recycler. On parle de recyclage industriel, on veut recycler tout, mais la meilleure façon de faire du recyclage, c'est du recyclage industriel, c'est là où on aura des effets bénéfiques sur la planète.

Il faut évidemment arriver à déconstruire, il faut une formation pour cela, il faut arriver à assurer la maintenance dans de nouvelles conditions, il faut inventer de nouveaux métiers. Vraiment TARMAQ, c'est un projet de l'aéronautique de demain, d'une aéronautique de demain qui sera décarbonée. Il faut évidemment le soutenir.

Par rapport à la question plus polémique quand même, nous sommes sur des enjeux essentiels, mais c'est bien normal que dans nos Assemblées, il y ait aussi quelques débats polémiques, savoir ce qu'advient la majorité. Rassurez-vous. Je voudrais quand même rappeler une chose, c'est que dans le dernier mandat, et personne ne me contredira, il y avait une majorité plurielle. Une majorité peut-être même plus étonnante que celle d'aujourd'hui, il y avait une majorité plurielle. Dans cette majorité plurielle, il y avait des désaccords, nous les assumions. Avec Alain JUPPÉ ou avec Patrick BOBET ensuite, on a toujours assumé nos désaccords, par exemple sur la régie de l'eau. La majorité était défavorable à la régie de l'eau et nous avons évidemment pris acte malgré nos explications de la position à la majorité. Nous, nous soutenions la régie de l'eau, cela ne nous a pas empêchés de vivre ensemble pendant 6 ans et même beaucoup plus, si on voit toutes les années de cogestion qui ont existé depuis Jacques CHABAN-DELMAS ou Michel SAINTE-MARIE.

On peut très bien vivre avec des divergences, mais qui n'a pas de divergences ? Dans votre propre parti, il n'y a pas de divergences ? Au Gouvernement, il n'y a pas de divergence ? Bien sûr que oui, la question est d'arriver à se mettre d'accord sur nos divergences et de savoir comment on les résout. Là, vous aurez une réponse puisque la réponse, ce sera le schéma de développement économique que Stéphane travaille en particulier, mais également avec Alain GARNIER, également avec Brigitte BLOCH ou Delphine JAMET et Marie RECALDE. On prépare un schéma de développement économique qui vous sera soumis au vote à la rentrée et vous verrez que nous pouvons aussi penser l'économie d'aujourd'hui et l'économie de demain. On peut être d'accord sur quelque chose.

L'économie de demain, elle sera décarbonée. Je ne reçois pas un seul industriel, un seul acteur économique qui rentre dans mon bureau... Ses premiers mots, c'est de dire : « Nous, on a mis l'écologie au cœur de nos activités et la transition écologique comme une condition de notre développement ». Donc tout cela est aujourd'hui totalement absorbé. Ce que je voudrais, c'est que, justement, on ne fasse pas partie d'un monde ancien qui pense que personne ne bouge. Tout le monde bouge et donc demain, on pourra avoir une politique économique ensemble et qui vous sera soumise. J'espère qu'elle remportera le consensus de ce Conseil de la Métropole. Bernard.

M. Bernard-Louis BLANC : Oui Président, chers collègues, la délibération vous propose juste de voter pour la maîtrise foncière qui permette de réaliser ce tarmac, vous savez ce matériau breveté en 1901 par Edgar Purnell Hooley qui est le sol d'atterrissage, de décollage et de stationnement des avions.

M. le Président Alain ANZIANI : Je soumetts au vote. Qui vote contre ? Monsieur POUTOU. Qui s'abstient ? Le groupe Europe Écologie les Verts. Qui vote pour ? Le reste de l'Assemblée, la délibération est adoptée.

Majorité

Abstention : Monsieur HURMIC, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur LABESSE, Monsieur GARNIER, Monsieur BLANC, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame BICHET, Madame BLOCH, Madame PAPIN, Monsieur PAPADATO, Madame JAMET, Monsieur PFEIFFER, Madame NOEL, Madame RAMI, Monsieur CAZAUX, Madame CHOPLIN, Monsieur CUGY, Madame CURVALE, Madame DEMANGE, Monsieur GHESQUIERE, Monsieur GOMOT, Monsieur GUILLEMIN, Monsieur JABER, Madame JUQUIN, Madame JUSTOME, Madame LE BOULANGER, Madame LECERF, Madame LEPINE, Monsieur G. MARI, Monsieur MORISSET, Madame SAADI;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur RIVIERES

Mme Brigitte TERRAZA : En l'absence provisoire de Jean-François EGRON, je vous propose de reporter à cet après-midi les délibérations 59 et 63 et de passer à la délibération n°65, délégation de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE : « Convention de mise à disposition de moyens entre Bordeaux Métropole et la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole pour la période de préfiguration ».

M. le Président Alain ANZIANI : Et je vous proposerai d'interrompre après la séance pour que l'on puisse être de retour à 14 heures 30 pile dans cette salle.

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°65) Convention de mise à disposition de moyens entre Bordeaux Métropole et la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole pour la période de préfiguration - Décision - Autorisation

Sylvie CASSOU-SCHOTTE présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Métropole commune et Renouveau Bordeaux Métropole ont souhaité dégrouper. Madame, je vous en prie. Deux mains se lever au fond, **Madame FAHMY**, à vous.

Mme Anne FAHMY : Merci **Monsieur le Président**. Lorsque nous avons débattu du choix du mode de gestion des services publics de l'eau au mois de décembre, nous avons mis l'accent sur le fait que le choix devait être guidé par l'efficacité. **Thomas CAZENAVE** pour le groupe Renouveau Bordeaux Métropole avait proposé d'amender la décision en intégrant la garantie d'une baisse du prix de l'eau pour les usagers. **Monsieur BOBET**, vous avait demandé également en Conseil cet engagement qui avait été traduit comme objectif dans la décision finale.

Une maîtrise de la politique de l'eau passe bien sûr par une bonne maîtrise des coûts dès le départ, et j'ai bien noté votre souci de transparence et de maîtrise de ces coûts. Pour autant, le budget de cette phase de préfiguration a déjà doublé depuis le vote du budget primitif qui prévoyait 700 000 euros auxquels vont venir s'ajouter 700 000 euros au budget supplémentaire. Ces coûts sont financés pour l'instant par la mobilisation des deux fonds que vous avez évoqués, mais nous souhaitons et serons très vigilants sur la trajectoire financière que prend la création de cette régie de l'eau. D'autant que sur les coûts prévisionnels, on atteint déjà la limite du montant anticipé pour les fonds de 10 millions d'euros. Nous souhaitons également attirer l'attention sur le coût très important du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Au mois de décembre, vous nous annonciez un budget d'un million d'euros sur deux ans, nous en sommes aujourd'hui à 2,6 millions d'euros. Cette phase de préfiguration de la régie doit être autofinancée, elle ne doit pas reposer sur des coûts supplémentaires pour la Métropole ni bien sûr risquer de se traduire après coup par une augmentation du prix de l'eau ou une baisse de la qualité de service, nous en serons tous d'accord. C'est pourquoi nous veillerons au suivi des coûts de préfiguration et souhaitons continuer à disposer de manière continue et régulière de points financiers détaillés. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : **Monsieur TROUCHE**.

M. Jean-Marie TROUCHE : Merci **Monsieur le Président**. Je m'associe complètement aux questions qui viennent d'être posées sur l'aspect financier et budgétaire que vient de poser **Madame FAHMY**, en particulier il nous importe de savoir quels sont les coûts qui devront être supportés par notre collectivité ?

Une autre question concerne les agents, en particulier les agents de Bordeaux Métropole qui sont concernés par la création de cette régie. Notre question est de savoir comment ils sont associés à la démarche, au processus de création de cette régie et de leur implication dans ce contexte-là ? Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur FEUGAS**.

M. Jean-Claude FEUGAS : Deux interventions qui ont forcément un caractère politique puisque sur le fond, favorables à la gestion par les grands groupes du secteur privé dans des domaines qui sont des enjeux pour la vie de chacun de nous, c'est notamment le cas de l'eau qui est un bien universel, un élément vital pour la vie de tous les humains et pour l'environnement. Alors oui, la majorité de notre Conseil métropolitain a fait un choix éminemment politique en optant pour le fonctionnement en régie du service public de l'eau potable en décembre dernier. Chaque élu a donc eu la possibilité de prendre connaissance des premières orientations, modalités et calendrier de court terme. Le n°54 du Journal de Bordeaux Métropole est explicite sur ce sujet avec un dossier fort intéressant. Depuis cette date, le travail de mise en place de cet objectif est engagé et donc, les décisions notamment financières, administratives, de ressources humaines sont abordées en groupe de travail, puis validées par le Conseil d'administration de la régie qui, je le rappelle, est pluraliste dans sa composition politique et qui sera, dès que possible, complété comme prévu par une représentation syndicale des personnels de la régie.

D'ailleurs, la Vice-présidente a parfaitement développé les informations sur ce sujet. Le doute semble jeté par l'opposition de droite sur le coût de la régie et sa capacité de gestion financière ainsi que son impact sur le prix de l'eau. Je tiens à rappeler ici pour mémoire le coût faramineux du contrat qualifié « Contrat du siècle » voté par une large majorité en 1993 et refusé par le Groupe communiste.

Je voudrais également rappeler des points essentiels en faveur des usagers, notamment les premiers mètres cubes gratuits, puis par paliers une tarification sur la consommation et l'utilisation par la famille avec l'objectif de protéger la ressource du gaspillage. Aussi la perte importante de 20 % de la production de l'eau potable est à combattre en priorité dans la recherche des fuites sur un réseau de canalisation qui a été mal entretenu par le délégataire de la DSP (Délégation de service public) et qui, de par son vieillissement, va nécessiter un investissement très important dès le départ par la régie.

De même, le grand travail entrepris pour de nouvelles ressources sera conforté par une volonté bénéfique pour les usagers et poursuivi pour avoir un juste prix du mètre cube de l'eau établi en toute transparence.

Voilà une nouvelle fois l'affirmation d'objectifs que la régie de l'eau potable va mettre en œuvre avec pour seul principe un équilibre financier clair. Ce sera donc en totale opposition avec la recherche de profit d'une rente la plus forte possible qui est toujours le principe des grandes entreprises du secteur privé afin de satisfaire les actionnaires. C'est dans ce système capitalistique de plus en plus dérégulé par une concurrence exacerbée que la confrontation dans ce domaine de l'eau a vu la création d'un pôle gigantesque, par la prise du pouvoir de Veolia sur Suez avec tous les dangers liés à ce monopole mondialisé.

Voilà le combat que je continuerai à mener en tant que Vice-président de la régie de l'eau.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. S'il n'y a pas d'autres interrogations, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, si tu veux bien répondre.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Oui, des réponses et puis aussi des questions parce que Madame FAHMY, vous semblez affirmer que nous avons débordé ou dépassé les prévisions, ce n'est pas le cas. Nous avons pris la peine d'ailleurs de vous répondre, à votre groupe, pour vous dire ce qu'il en était de la composition des 10 millions d'euros qui sont prévus et qui étaient prévus depuis décembre 2020. Nous n'avons pas débordé de cette somme-là et donc nous avons envoyé une déclinaison de ce que cela suppose en tant que frais de personnel en AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage). L'AMO est peut-être un peu plus élevée parce qu'il y a une part qui a été prise par Bordeaux Métropole avant le 1^{er} février.

Et puis des frais de formation de personnel, de locaux, de certification, de rachat avant reprise, donc nous sommes à 9 806 000 euros exactement, en dessous des 10 millions d'euros.

Moi, ce que je voudrais dire par rapport à cela, c'est ce que je tentais de faire dans ma présentation oui, il y aura un coût supérieur à une DSP bien évidemment de 2 à 3 millions d'euros, mais sachez que nous créons une régie pour durer. Une DSP, c'est 7-8 ans et on recommence. À l'arrivée, enfin, au long terme, cela coûte plus cher. Mais nous resterons transparents et moi, je serai toujours prête à vous rendre compte bien évidemment de l'avancée des financements de cette phase.

Je vous rappelle quand même et c'est pour cela que je me permettais de rappeler ce chiffre d'affaires annuel, c'est que c'est une entreprise qui va occuper 700 salariés, qui a une très grosse responsabilité aussi, comme l'a rappelé Monsieur FEUGAS, dans sa finalité. Il faut se donner les moyens pour qu'elle réussisse, mais nous restons bien évidemment très soucieux de rester dans notre cadre de financement.

Pour ce qui concerne le prix de l'eau, oui c'est une question qui est essentielle, que nous devons nous poser. Nous allons nous la poser, nous allons y travailler en groupe de travail. On ne fait pas ce que l'on veut, on a une législation qui est extrêmement lourde avec beaucoup de contraintes. On n'est pas libre de tous nos choix. Nous avons quand même la possibilité bien évidemment d'opérer des choix pour aller sur une tarification qui soit à la fois la plus juste, tout en gardant bien sûr un volume de recettes que nous devons assurer et qui peut nous permettre aussi d'aller sur une différenciation selon les usages de l'eau. Mais tout ceci est extrêmement complexe pour avoir commencé à le travailler. Nous allons le travailler à plusieurs dans le groupe de travail élargi et avant de faire des propositions à Bordeaux Métropole puisque je vous le rappelle, c'est Bordeaux Métropole, l'autorité organisatrice, qui va fixer à la régie des orientations dans ce sens.

Bien évidemment, je reprendrai les propos de Jean-Claude FEUGAS qui sont absolument essentiels, c'est que nous sommes sur un réseau de 3 600 km de canalisations pour l'eau, beaucoup plus, bien évidemment, pour l'assainissement et nous avons énormément d'investissements à faire. C'est absolument essentiel.

Enfin, pour ce qui concerne le dialogue social, Monsieur TROUCHE, il a démarré très vite avec Suez puisque très vite, nous savions qu'il y avait un mode de transfert qui était énoncé par la loi et donc qui a rendu cet engagement de dialogue social très facilitateur. Nous avons d'ailleurs des organisations sociales très positives, très constructives comme les cadres d'ailleurs de Suez puisque je vous le disais, ils se sont déjà engagés dans le travail à venir.

Pour ce qui concerne les organisations syndicales de Bordeaux Métropole, nous les avons rencontrées, nous avons énoncé notre souhait de procéder au transfert d'office comme pour Suez dans la mesure où nous voulons nous garantir d'avoir une entreprise avec une même communauté de travail, une même entité de service et de culture d'entreprise. Il nous semble important d'aller sur un même cadre d'emploi que nous avons bien évidemment à construire, ce qui fait et ce qui nous amène à les rencontrer ensemble, ce qui s'est déjà produit. Nous allons monter en puissance en termes de rencontre puisque nous souhaitons avoir finalisé ce travail avec eux et donc avoir signé un accord de méthode et de cette future entreprise, avant la fin de l'année.

Jean-François EGRON est absent, mais il pourrait le confirmer puisque nous le faisons ensemble pour les organisations syndicales de Bordeaux Métropole, je dirai que pour le moment, on est vraiment dans une phase très constructive et positive, même s'il y a et de façon très légitime des demandes des uns et des autres et des exigences. Nous nous engageons dans ce processus de façon confiante.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite voter contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Le groupe Métropole commune s'abstient. Abstention du groupe Métropole commune. La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame DUMAS, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

Je vous propose que l'on puisse se retrouver à 14 heures 30.

Pause déjeuner

M. le Président Alain ANZIANI : Merci de vous installer rapidement, s'il vous plait. En ce moment même débutent les obsèques de Jean-Louis DAVID. Donc, je vous propose que de nouveau, on ait une pensée pour Jean-Louis et pour toute sa famille. Merci.

Minute de silence.

Madame TERRAZA, on continue par quel dossier ?

Mme Brigitte TERRAZA : Du coup, Jean-François ÉGRON vient de nous informer qu'il arrive, il est dans les bouchons. Donc, je vous propose, Monsieur le Président, de continuer à dérouler l'ordre du jour. Il se trouve que cela concerne ma délégation, la délibération n° 73 : « Schéma de mutualisation – Rapport d'avancement 2020 et propositions d'adaptations ».

Mme TERRAZA

(n°73) Schéma de mutualisation - Rapport d'avancement 2020 et propositions d'adaptations - Information

Brigitte TERRAZA présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Brigitte TERRAZA. Monsieur CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Merci Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente. Quelques rapides interrogations et commentaires de notre côté. Vous dressez un rapport d'avancement et tracez quelques pistes pour l'avenir. Nous nous interrogeons sur la capacité à tracer de nouvelles perspectives alors que l'état des lieux n'est pas clair. Nous avons repris, et vous le reprenez d'ailleurs dans le rapport, les objectifs fixés pour la mutualisation qui étaient d'accroître la capacité à rendre un service réactif, offrir et garantir une meilleure cohérence territoriale et être plus efficient. Et quand on essaie de faire le bilan de la mutualisation, je trouve que c'est difficile d'objectiver l'atteinte ou pas de ces trois objectifs. En particulier, nous ne trouvons aucune mention du constat dressé par la Chambre régionale des comptes dans son rapport de juillet 2020 qui quand même pointait un certain nombre de manques et notamment un bilan global de la mutualisation en intégrant le bloc communal pour pouvoir enfin répondre à cette question « Est-ce que la mutualisation est efficace ou pas ? Est-ce qu'elle est efficiente ou pas ? » Je rappelle notamment sa recommandation 6 « Enrichir le bilan annuel d'une présentation des agents transférés par commune et par domaine. » Recommandation 7 : « En matière de contrôle de gestion, se doter d'indicateurs d'efficacité et d'efficience. »

D'ailleurs, à ce titre-là, dans votre rapport, vous mettez en avant quand même que les dépenses de fonctionnement restent un sujet de préoccupation. Elles continuent de progresser y compris à l'échelle communale et alors que l'on a mutualisé, posant quand même la question de l'impact global de la mutualisation.

Il nous semble utile, de notre point de vue, d'avoir et de pouvoir disposer dans cette enceinte d'un bilan plus approfondi de la mutualisation dans les trois dimensions qui ont été fixées dans les objectifs initiaux. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Oui, Madame MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Nous voulons, une nouvelle fois, avec cette délibération, exprimer notre opposition sur le fond de la mutualisation telle qu'elle a été menée à la Métropole, mais également sur l'ensemble du territoire français.

Le premier problème est l'objectif qui a été assigné à cette mutualisation. En effet, malgré quelques phrases rassurantes au fil des débats, le but n'a jamais été une amélioration du service public dans son ensemble, mais bien la réduction des coûts de fonctionnement, et pour être tout à fait claire, la baisse des coûts du personnel. Cette mutualisation était inscrite dans la logique des dépenses publiques qui, selon l'idéologie libérale, sont considérées comme un coût.

Quels sont les résultats 5 ans après sa mise en œuvre ? En appliquant les méthodes managériales des grands groupes privés, nous avons mis nombre de nos agents en souffrance, multipliant les risques psychosociaux. Les économies qui étaient le cœur de cette réforme ne sont pas au rendez-vous, et loin s'en faut. Et là, je veux attirer l'attention du fait que je participe au CHSCT, de nombreux cas sont effectivement aujourd'hui abordés au CHSCT. Cette mutualisation a souvent déstructuré les repères chez les salariés.

Nous avons envie de dire aujourd'hui « Tout cela pour cela », que de débats, que de remises en cause, que de tourments pour des femmes et des hommes et pour un résultat qui n'est pas là.

Pour notre part, nous restons convaincus qu'il n'y a pas de service public de qualité, de mission de service qui réponde aux besoins de la population sans des hommes et des femmes pour les mettre en œuvre, que ce soit l'hôpital, à l'Éducation nationale, dans les services de l'État, dans les grandes entreprises publiques. Il faut sortir de ces logiques d'austérité qui abîment nos services publics, les entravent dans leurs missions essentielles.

Nous pensons au contraire, comme vient de le montrer la crise sanitaire, que nous construirons une nouvelle dynamique économique et sociale en travaillant une nouvelle articulation entre services publics dynamiques forts et une nouvelle forme d'industrialisation dans une logique de réponse aux besoins. C'est là, à notre sens, que se situe l'avenir et non dans la répétition permanente des mantras libéraux.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Oui, Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Je ne peux pas laisser dire que la mutualisation n'a pas amélioré le service public. Et je ne peux pas laisser dire non plus que la mutualisation n'a pas aidé les agents. Et je prendrai deux exemples.

Le numérique : quels progrès considérables pour les moyennes et petites communes d'avoir mutualisé avec Bordeaux Métropole ! Nous avons enfin des agents qui ont des logiciels de grande qualité, du matériel de grande qualité alors qu'avant, ils étaient sur des vieux ordinateurs que l'on avait du mal à changer. C'est quand même un service hautement intégré. Les photocopieurs qui sont réparés plus rapidement, le matériel qui est mis à disposition, c'est une avancée considérable.

La deuxième, moi je n'ai mutualisé que la formation. Quand la pauvre petite commune de Saint-Aubin demandait des stages pour son personnel ou des formations, on passait en 365^e place. Aujourd'hui, quand Bordeaux Métropole demande ces formations au nom de toutes les communes qui ont mutualisé, comme par hasard nous avons des places, et nos agents peuvent aller en formation, peuvent justement se maintenir au plus haut niveau. Donc, je veux bien que par idéologie, par philosophie, par peut-être reproches, ce n'est pas une bonne chose. Je crois que nous avons eu un système et je rends hommage à Alain JUPPÉ pour cela, de nous avoir permis d'avoir un système à la carte.

Si cela avait été imposé aux 28 communes, et si on nous avait demandé de tout mutualiser, oui, cela n'aurait pas marché, mais là, nous avons eu le choix, d'ailleurs un très grand choix, et je remercie au passage les services qui ont su s'adapter en permanence pour pouvoir nous permettre de faire nos propres choix. Je mutualise beaucoup. Je mutualise un peu. Je ne mutualise pas du tout. Ils n'ont pas été jugés. Chacun a pu le faire comme il l'entendait. C'est un progrès pour l'administration municipale, je le dis concrètement. D'ailleurs, ce serait à refaire, je résignerais dans les mêmes conditions, évidemment je ne suis pas celui qui a le plus mutualisé. Mais pour les agents, pour parler suffisamment avec eux, cela a été pour eux un véritable progrès. Voilà.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président. Simplement vous alerter vraiment au sujet des pôles territoriaux, je vous demande réellement de garder une grande, grande attention sur les pôles territoriaux qui ne sont peut-être pas les mieux lotis depuis quelque temps, je le vis ainsi. N'oubliez pas, et c'est l'objet de cette délibération, que c'est par eux que passe le succès

de la mutualisation. Ce n'est pas par les Directions générales. Certainement pas. Le succès de cette mutualisation passe essentiellement par les pôles territoriaux. Ne les oubliez pas.

Je ne suis pas rassuré quand je vois la délibération 59 que l'on va évoquer tout à l'heure d'ajustements des effectifs des directions centrales essentiellement. L'attention que l'on porte aux directions centrales et générales, très bien, mais surtout, surtout, gardez une très grande attention sur les pôles territoriaux, c'est eux qui font le succès de cette mutualisation.

Voilà, c'est l'appel que je voulais vous lancer solennellement. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Je voudrais rajouter que nous avons été quelques-uns à être des grands défenseurs des pôles territoriaux, à leur demander plus de déconcentrations, plus de responsabilités. Il faut que l'on revisite la notion de la conférence territoriale d'ailleurs. Donc, moi, je suis tout à fait évidemment un partisan de cette déconcentration.

Je voudrais ajouter puisqu'il y a deux Maires du Pôle Territorial Ouest qui viennent de s'exprimer, que l'on va changer de responsable du Pôle territorial. Monsieur PEYRICHOU venant à la Métropole pour s'occuper du développement économique. Le choix s'est porté sur François FRENET. Un certain nombre d'entre vous le connaît, il a travaillé à Bordeaux avant. Donc, il deviendra le nouveau responsable du Pôle territorial ouest.
Brigitte TERRAZA ?

Mme Brigitte TERRAZA : Oui, alors, évidemment, je fais partie des Maires qui ont mutualisé dès le cycle 1 en 2016, et je ne peux pas non plus effectivement laisser Claude dire que la mutualisation est un échec. Je suis un Maire qui est vraiment attaché à la proximité, mais aussi je suis quelqu'un de pragmatique, et c'est vrai que la Métropole nous apporte, notamment par sa force de frappe, énormément de choses que nous ne pouvions pas faire à notre niveau.

Je pense aux fonctions support tout simplement : la paie, l'informatique, l'ingénierie aussi que l'on nous propose dans l'accompagnement des chantiers complexes que l'on a sur nos communes. Beaucoup, beaucoup de choses se font grâce à cette mutualisation. Donc, je me réjouis de cela.

Concernant la performance, je rejoins tout à fait les préoccupations qui ont été exprimées. Effectivement, le rapport de la Cour régionale des comptes notait cette demande. Sur cette notion de performance et d'évaluation surtout, plusieurs remarques. On y travaille parce que ce n'est pas simple. D'abord, quand on veut mesurer la performance d'un dispositif, on part d'un état, et puis, on a des indicateurs qui nous permettent de voir si on évolue dans le bon sens ou pas.

En 2016, quand il s'est agi de construire les cahiers des charges et les contrats qui ont été la base des engagements mutuels des communes et de la Métropole, avec bien sûr l'attribution de compensation qui allait avec, il y avait très peu d'indicateurs dans les communes. D'ailleurs, je le dis aussi très clairement parce que les activités que l'on a transférées venaient des communes, et elles ont été vers la Métropole.

Alors, nous, c'est vrai qu'une fois que l'on a mutualisé, on avait tendance à dire que « Tout était parfait dans les meilleurs des mondes dans nos communes et que cela marchait moins bien à la Métropole ». Cela n'est pas objectivé évidemment, et là, je salue la compétence, le savoir-faire et l'agilité aussi des services des pôles territoriaux qui ont su s'adapter, et encore, je le redisais tout à l'heure, année par année, ils devaient intégrer de nouvelles communes, de

nouveaux domaines, de nouvelles cultures et des savoir-faire différents. Tout cela a été fait quand même de façon tout à fait bonne. Donc, je pense que c'est aussi à souligner.

Pour revenir à l'évaluation, on a à la fois l'évaluation d'une activité. Donc, là, il nous faut des indicateurs. On y travaille. Je prends l'exemple de la facturation. Cela peut être tout simplement la durée d'un bon, d'une facture entre le moment où elle arrive à la Métropole et le moment où l'argent arrive chez l'artisan ou la société qui a facturé la prestation. C'est un sujet.

Après, on a l'efficience. Alors, là, l'efficience, c'est finalement d'avoir mutualisé... Pour nous, les communes, est-ce que finalement, au global, l'intégration des activités du bloc communal, ajoutée à la Métropole fait que finalement, on fait la même chose voire mieux, et que cela coûte moins cher. C'est quand même cela au bout du bout l'objectif. C'est très compliqué parce que, même si on vous donne des chiffres dans la note que l'on vous a jointe à la délibération du Conseil, notamment, c'est vrai, le chiffre que vous citez, Monsieur CAZENAVE, que Métropole + communes qui ont mutualisé, on est à 1 % à peu près d'augmentation globale alors que les communes qui n'ont pas mutualisé, on serait à 6 %.

Pour autant, c'est très compliqué parce que l'on n'est pas sur les mêmes bases. Moi, je prends l'exemple d'une commune, si elle crée plusieurs écoles, une ludo-médiathèque ou une piscine, évidemment le budget de la commune va augmenter même si elle a mutualisé. Vous voyez donc, c'est très compliqué. On est conscient de cet écueil. On y travaille parce que moi aussi, je souhaite, au titre de cette délégation, avoir des chiffres plus précis. Je partage votre préoccupation et sachez que nous y travaillons. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. le Président Alain ANZIANI : C'est un rapport d'information, donc, il n'y a pas de vote sur ce rapport.

Communications effectuées

On peut passer au point suivant.

M. Jean-François EGRON : Monsieur le Président, on va justement parler de l'ajustement des effectifs et la réorganisation des directions générales de Bordeaux Métropole.

Juste un petit aparté en préalable de ce rapport. On a effectivement, pour apporter des informations à Monsieur BOBET, les pôles territoriaux ont beaucoup d'attention et puis l'équilibre par rapport aux directions centrales et aux pôles territoriaux se reflète dans les chiffres. Sur les pôles territoriaux, 17 créations, 8 sur le central. Donc c'est bien les pôles territoriaux qui retiennent toute notre attention.

M. EGRON

(n°59) Ajustement des effectifs et réorganisation des Directions Générales de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Jean-François ÉGRON présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci beaucoup. Je crois que c'est Monsieur POUTOU qui a demandé le dégroupement.

M. Philippe POUTOU : Oui, Monsieur ÉGRON a résumé, heureusement, parce que c'est 191 pages de mouvements, de transferts. Je trouve que c'est quasiment illisible. Enfin, c'est quand même impossible à se faire une idée exacte. Heureusement qu'il y a des écrits syndicaux qui permettent de mesurer un peu la situation de l'intérieur. Et à l'intérieur, cela ne va pas du tout parce que là on discute en plus de recrutement du côté de contremaîtres, de directions, de chargés de mission, de tout ce qui est en haut de la hiérarchie alors qu'il y a des gros besoins dans les équipes sur le terrain. On peut parler de l'administration, mais on peut parler aussi du nettoyage aussi. Dans les écoles, par exemple, il y a une incapacité à faire un entretien normal. Il n'y a pas d'intervention. Cela met des mois et des mois... Depuis la rentrée, il y a des demandes qui sont faites et ce n'est toujours pas fait.

C'est pour dire aussi qu'il y a des manques de personnel énormes et ce manque de personnel se traduit par une dégradation du service rendu à la population. C'est une chose. Mais en même temps, ce qui ressort des interventions syndicales, c'est qu'il y a une dégradation des conditions de travail. Le changement de l'équipe politique à la tête de l'agglomération laissait espérer à des salariés et des employés qu'il y aurait un changement dans le management, et non, cela ne change pas. Il y a toujours des formes d'harcèlement. Il y a toujours une souffrance au travail, un ras-le-bol d'attitudes de managers. Donc, il y a aussi pas mal de contestations de ce côté-là. C'est vraiment une entreprise un peu comme des tas d'entreprises dans le privé où cela se passe mal. Il y en a qui se vantent ici que le dialogue social est correct. En tout cas, il y a pas mal de contestations ou de ras-le-bol qui sont le résultat finalement de cette gestion-là où il n'y a jamais assez d'embauches, jamais assez de formations. Et puis, c'est toujours à tirailler sur le peu d'effectifs qu'il y a, peu de souplesse, peu de mobilités pour les salariés.

C'est tout cela que l'on avait envie de mettre en évidence, il y a quelque chose qui ne va pas du tout. Et c'est en lien un peu avec ce que disait Madame MELLIER tout à l'heure sur la question de la mutualisation. C'est fait tellement sans tenir compte des besoins des salariés, sans faire attention justement à tout le côté humain, tout le côté social que finalement, oui, cela devient une machine qui casse tout. Donc, voilà, il y a quelque chose que l'on ne voit pas dans cette délibération, mais qu'il est intéressant quand même de mettre en évidence.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Oui, je vous en prie, Madame FAHMY.

Mme Anne FAHMY : Merci Monsieur le Président. Juste pour vous dire, s'agissant du groupe Renouveau Bordeaux Métropole, que malgré les 200 pages de ce dossier et la longue présentation de Monsieur ÉGRON, pour nous, cela reste très opaque encore et pas très lisible. Nous n'avons pas eu de bilans, d'analyses ni de présentations du fonctionnement des services et l'organigramme est toujours aussi dense et complexe. Donc, sans cette vision d'ensemble, nous ne pouvons pas appréhender l'adéquation de la taille et de l'organisation également des effectifs et des missions aux différentes directions et pôles territoriaux.

On a parlé de ces pôles territoriaux, par exemple, après la déconcentration des fonctions RH et du foncier, on aurait pu avoir un retour d'expérience, un retour du fonctionnement des différents services. Comment sont organisés les transformations et les réaménagements de postes, en particulier ceux qui sont quand même assez nombreux pour le Pôle territorial ouest, par exemple, au vu des différents organigrammes et des différents diagrammes mêmes ?

Voilà, pour vous dire que nous manquons d'éléments nous permettant de nous positionner sur l'opportunité de ces ajustements et que nous nous abstenons.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je rappelle quand même une règle de base, c'est que les commissions sont faites aussi pour avoir des échanges. Après la commission, si les réponses ne vous ont pas été données, vous pouvez également interroger, ce qui vous permet d'arriver en Conseil avec plus de transparence et d'échange d'informations. Est-ce qu'il y a d'autres demandes ?

Mme Anne FAHMY : Oui, Monsieur le Président, nous allons bien en commission, et nous posons - je crois que tous les services attesteront - toutes les questions que nous nous posons, mais nous n'avons pas toujours les éléments de réponse. Et là, en l'espèce, nous ne les avons pas. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Cela va s'améliorer. Pas d'autres demandes de parole ? Je n'en vois pas.

M. Jean-François ÉGRON : Oui, juste quelques petits éléments. En ce qui concerne l'information de Monsieur CAZENAVE, il y a ici en séance publique la présentation du bilan social qui vous donne quand même une bonne image de ce qu'est la collectivité.

En ce qui concerne les instances que sont le comité technique et le CHS (Comité d'hygiène et de sécurité) ainsi que les commissions, le dialogue social est parfaitement ouvert. Je regrette, comme les organisations syndicales, que nous ayons supprimé les Commissions Administratives Paritaires, c'était un lieu de débat, un lieu de partage. Cela disparaît.

Sur les propos énoncés par Monsieur POUTOU, je vous affirme que ce dialogue social existe bien. Quand vous parlez de manque de souplesse et de mobilité, il faut relire le rapport. Alors, certes, il y a beaucoup de pages, mais enfin, vous savez, moi, je passe beaucoup d'heures auprès du personnel et j'en suis très heureux, et avec mes collègues d'ailleurs qui sont dans les commissions diverses relatives au personnel, on ne perd pas notre temps parce que c'est riche et cela fait partie justement de ce dialogue social. Voilà Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci beaucoup. Qui vote contre ? M. POUTOU. Qui s'abstient ? Abstention du groupe de Monsieur CAZENAVE. La délibération est adoptée.

Majorité

Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur MARI

Contre : Monsieur POUTOU

M. EGRON

(n°63) RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) 2021 - Actualisation - Décision - Autorisation

Jean-François ÉGRON présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Sur le dialogue social, justement, ce n'est pas qu'il n'y a pas de dialogue social, c'est que le dialogue social n'est pas bon. Je me permets juste de lire un extrait d'une revue syndicale Le Solidaire pour le nommer, juste en rapport avec le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertises et engagement professionnel).

« Le dialogue social connaît de sérieux ratés. Sur le RIFSEEP, la nouvelle équipe refuse d'admettre la décision du Tribunal administratif du 20 octobre 2020 l'obligeant de mettre en place de simples mesures de justice comme celles demandées par Sud de donner les mêmes IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) à poste égal entre les titulaires et les agents sur postes non permanents. »

Il se trouve que Bordeaux Métropole donc a fait appel de cette décision du Tribunal, mais qui est contestée par les syndicats. Voilà, c'était juste pour illustrer la qualité du dialogue social.

M. Jean-François ÉGRON : C'est ce que l'on corrige aujourd'hui.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. D'autres demandes de parole ? Oui, **Monsieur MORETTI**.

M. Fabrice MORETTI : Merci **Monsieur le Président**. Mon intervention débutera par des félicitations, mais elles ne seront pas adressées à votre Vice-Président chargé des RH (Ressources humaines), mais à notre collègue **Fatiha BOZDAG**. En effet, elle a porté avec force et vigueur l'intégration de la prime de présentéisme dans le RIFSEEP pour les agents qui demandent des congés parentaux. Cette mesure réclamée par notre groupe Métropole Commune, lors de précédents conseils, permet de réduire l'inégalité qui touchait principalement les pères.

Par ailleurs, à propos du complément indemnitaire annuel, le groupe Métropole Commune demande l'instauration systématique de cette part variable qu'est le CIA (Complément indemnitaire annuel) aux agents qui ont réalisé les objectifs, ont fait preuve de bonne qualité relationnelle, de capacité d'encadrement, de disponibilité et d'adaptabilité. Au travers de ces qualificatifs, ce sont bien l'ensemble des agents de notre établissement qui sont concernés. Cette prime serait d'autant plus la bienvenue que les agents présents en télétravail ou en travail à distance ont contribué par leur professionnalisme au maintien d'un service public de qualité, compte tenu de la période difficile que nous venons de vivre et que nous continuons à traverser.

Néanmoins, en commission RH, suite à notre interrogation, il nous a été répondu que le CIA 2021 serait bien ouvert, mais que son enveloppe serait de 0 euro. Pour quelle raison sera-t-elle à 0 ? Voici un début de réponse.

Certaines personnes en ont bénéficié l'an dernier sur le principe voté en 2018. À partir d'aujourd'hui, ces mêmes personnes ne devraient plus percevoir ce CIA puisque vous proposez au vote une enveloppe à 0 euro. Pour ne pas faire perdre le montant perçu annuellement, vous avez donc décidé de leur octroyer ce même complément mensuellement à partir de cette année en l'intégrant dans l'IFSE. Or, cette nouvelle décision n'est pas conforme au principe cumulatif du CIA que sont la variabilité et la non-systématisation de cette prime. La méthode mise en place en 2021 n'est donc pas conforme au principe même du CIA que je viens de rappeler. De plus, cette décision crée une nouvelle fois une iniquité de traitement que nous pointons du doigt. Gageons que nous ne serons pas les seuls puisque certains élus de votre majorité s'étaient en 2018 soit abstenus, soit avaient voté contre.

Nous avons donc un Vice-président à géométrie variable en fonction de ses mandats. Là, il accorde le CIA. Là-bas, il ne l'accorde pas à tout le monde, et ici, il l'accorde, mais à 0. Ne jouons pas avec la rémunération des agents. Ils doivent rester au centre de nos préoccupations, car ils sont au quotidien au service de toutes les communes et de leurs habitants.

Pour conclure, pouvez-vous nous confirmer que cette enveloppe sera bien à 0 cette année ? Pouvez-vous nous confirmer que le CIA n'entrera pas en application effective, et quelle est votre volonté concernant le CIA sur les années qui viennent ?

Le groupe Métropole Commune s'abstiendra tant qu'une enveloppe ne sera pas alimentée et prévue pour tous les agents de notre établissement conformément au décret en vigueur.

M. le Président Alain ANZIANI : Je ne sais pas s'il y a d'autres personnes qui veulent intervenir. Oui, **Monsieur DUPRAT**.

M. Christophe DUPRAT : **Monsieur le Président**, mes chers collègues, je vais, je l'avoue bien volontiers, utiliser cette délibération pour évoquer un sujet avec vous. Je ne suis ni membre du CT (Comité technique), ni membre de la commission RH, mais j'ai un sujet qui me pose quelques difficultés. Ce sujet, ce sont les lignes directrices de gestion. Ces lignes directrices de gestion ont été instaurées par la loi de transformation de la Fonction publique territoriale et je dois vous avouer que pour siéger depuis quelques années au Centre de gestion de la Gironde, au fil du temps, comme chacun d'entre nous, j'ai essayé de regarder ce qui se passait ailleurs et essayé d'acquérir une certaine compétence.

Quand on regarde ces lignes directrices de gestion, elles sont, pour la plupart, dans toutes les collectivités, et on en a vu passer au Département de la Gironde, nous en sommes à 731 puisqu'il y a les communes, les intercommunalités, les CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), les syndicats, et on s'aperçoit que la plupart ont choisi un système qui vaut ce qu'il vaut. Le mot n'est pas joli à dire, mais c'est le « *scoring* », c'est-à-dire que lorsque l'on a de l'expérience, on a des points. Lorsque l'on s'est présenté plusieurs fois, on n'a pas été retenu pour la promotion interne, on a des points. Lorsque l'on a fait de la formation, on a des points et, au bout du compte, cela vaut ce que cela vaut, mais c'est finalement un système qui est plutôt bien et qui accorde un certain nombre de points sur 100, et celui qui a 98, il a plus de chance de passer que celui qui a 60.

Quand je regarde le système qui est mis en place ici, c'est un peu différent. D'abord, on demande aux agents qui, souvent par la promotion interne, sont là depuis de nombreuses années, de faire une lettre et un CV (Curriculum vitae). Ensuite, on verra s'ils sont retenus ou pas, ils passeront devant un jury composé d'un élu et d'une personnalité qualifiée. Qui sont les élus ? Qui sont les personnalités qualifiées ? Je laisse à votre sagacité le moment qui a été choisi cette année. Mes chers collègues, ces entretiens auront lieu entre le 1^{er} et le 16 juillet. J'imagine qu'il y aura une pause le 14, sinon les agents vont avoir un peu de mal. En plus, la Fonction publique obéit à des règles et puis, au fil du compte, depuis les lois de 82 qui ont été ensuite reformées, il y a un moment qui a été créé, qui est fait pour cela. C'est l'entretien annuel d'évaluation. C'est à ce moment-là que l'agent va dire à son n-1 ou à son n+1 : « Tiens, ce serait bien, j'aurais bien envie d'avoir une promotion interne cette année. » « Cette année, cela va être un petit peu difficile parce que tu n'as pas la fonction qui te permet de passer de la catégorie C à la B, ou de la B à la A », et ainsi de suite. Ce moment-là, pour moi, est choisi parce que dans ce cadre de cette promotion interne, on a souvent affaire à des agents qui sont là depuis longtemps. On va leur demander de faire un CV qu'ils n'ont peut-être pas fait depuis des dizaines d'années. On va leur demander d'écrire une lettre de motivation qu'ils n'ont peut-être pas faite depuis des dizaines d'années.

Il y a ici dans cette collectivité, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, des gens qui sont là depuis 37, 38, 40 ans, et qui sont rentrés et qui sont restés là parce que c'est une grande maison et ils ont pu faire un certain nombre de services. L'esprit de la loi de transformation de la Fonction publique territoriale n'était pas cet entretien, mais plutôt le *scoring*, il vaut ce qu'il vaut encore une fois, mais au moins quand vous avez les points, vous les avez.

D'ailleurs, un certain nombre de collectivités aujourd'hui utilisent ce *scoring* pour des places en crèche, utilisent ce *scoring* pour mettre des places en maison de retraite ou autres, qui est un système qui, certes, enlève un petit peu le côté humain, mais a au moins le mérite d'exister. Évidemment, vous allez me dire : « Ce n'est pas à l'ordre du jour. Il n'y a pas de délibération. » C'est vrai, mais en tant que membre du Centre de gestion de la Gironde, où je côtoie d'ailleurs Jean-François ÉGRON... Il était présent à notre Conseil d'administration. Il a voté comme moi un autre système. Alors, excuse-moi, Jean-François, mais ta main gauche a peut-être voté un système, ce que ta main droite ne votera pas, mais c'est une plaisanterie bien évidemment.

J'ai envie de vous dire, Monsieur le Président, je pense que c'est trop tard parce que c'est lancé, vos lignes directrices de gestion, mais faites-en le bilan au bout de la première année. Posez-vous les vraies questions, et peut-être qu'il sera temps sur l'année prochaine de venir à un système peut-être plus conventionnel, mais qui fera peut-être garder l'espoir à des agents d'un jour peut-être avoir une promotion interne.

M. le Président Alain ANZIANI : Oui, Monsieur ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Juste une explication de vote. On va s'abstenir peut-être pas pour les mêmes raisons que celles qui ont été évoquées tout à l'heure. Je vais souligner tout de même ce que disait Jean-François EGRON sur le temps qu'il peut passer, en tant que Président du Comité technique, sur le dialogue social. Je le constate, cela existe. Mais sur le RIFSEEP, le RIFSEEP, qu'est-ce que c'est ? C'est un des outils de casse du statut de la Fonction publique qui a été créé ces dernières années comme la fin des CAP (Commission administrative paritaire) qui a été abordée tout à l'heure. C'est un autre outil de casse du statut de la Fonction publique. Le RIFSEEP, qu'est-ce que c'est ? Via le CIA notamment, c'est la mise en concurrence des agents. C'est cela que cela veut dire. Et on entend des appels à ce qu'il y ait davantage de mise en concurrence, qu'il y ait du CIA partout. Le CIA, c'est la mise en concurrence des agents alors qu'ils ont un statut, c'est celui de fonctionnaire.

Sur les salaires, j'aimerais entendre dans les prises de parole, plus de revendications, par exemple, sur le dégel du point d'indice. C'est cela qui pourrait permettre aux salaires d'augmenter pour les fonctionnaires. Ce n'est pas les quelques dizaines d'euros que l'on peut obtenir dans le cadre du CIA. Dans cette administration comme dans d'autres, c'est par le dégel du point d'indice que les salaires pourront augmenter, et le CIA, l'IFSE, le RIFSEEP, ce n'est qu'un outil de casse du statut de la Fonction publique.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Avant de redonner la parole à Jean-François ÉGRON, je voudrais féliciter notre Vice-Président. Tout le monde sait, chacun dans sa commune, nous le savons, qu'une des fonctions les plus difficiles, les plus ingrates dans une commune ou dans une Métropole, c'est la fonction Ressources humaines. C'est très ingrat et très difficile, pourquoi ? Parce que l'on est prisonnier entre deux exigences. La première, c'est le statut de la Fonction publique, et donc la loi. La deuxième, c'est notre vision, notre souhait d'aller de l'avant et de faire en sorte que chacun puisse trouver sa place et sa bonne organisation. C'est très, très difficile comme fonction.

Néanmoins Jean-François, je te dis « Chapeau » tu gères très bien la Fonction publique ici, à l'intérieur de la maison, et d'après les échos que j'ai, y compris les échos de nos agents, nos agents comprennent tout à fait la difficulté de la tâche et je tenais à te féliciter du travail que tu effectues.

M. Jean-François EGRON : Merci Président. Quelques éléments. Madame BOZDAG et moi étions d'accord sur la mesure concernant les pères de famille, je m'en félicite, et on a toujours bien travaillé avec elle, donc les choses se poursuivront, j'en suis tout à fait conscient.

En ce qui concerne le CIA, je suis Vice-président aux Ressources humaines depuis 2017, et que ce soit les majorités précédentes comme la majorité actuelle, il a été décidé de ne pas mettre en place le CIA.

Deuxièmement, par rapport au CIA, toutes les organisations syndicales étaient contre le CIA. Cela fait partie du dialogue social aussi.

Sur ce qu'évoquait Christophe DUPRAT... Je te rassure, Christophe, je ne suis pas ambidextre, donc on va essayer de s'adapter à la situation, main gauche, main droite. Ce qui est certain, c'est que le système vaut aujourd'hui et qu'il a déjà été dit aux organisations syndicales deux choses. La première, c'est que le système « lettre de motivation, CV », tu as raison, il y a des agents qui ont des capacités pour pouvoir s'exprimer et d'autres beaucoup moins. Donc, moi, j'ai demandé à ce que le système soit simplifié, et qu'il y ait des grilles de lecture simples pour qu'il n'y ait pas de laissés pour compte sur le bord du chemin.

Deuxième élément, en accord également avec les organisations syndicales, nous avons souhaité faire une pause à la fin de l'année à l'issue de l'utilisation de ce système, et s'il y avait des correctifs à apporter, ils seront apportés.

Voilà ce que je souhaitais dire sur quelque chose qui est complexe, ces lignes directrices de gestion qui, je le redis encore une fois, ont supprimé un organe. Vous savez, cela marchait bien les CAP, il n'y avait pas de problèmes. Je les regrette. Voilà Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui vote contre ? Monsieur POUTOU. Qui s'abstient ? Personne d'autre. Oui, le groupe Communiste aussi. Donc, la délibération est adoptée.

Majorité

Abstention : Madame MELLIER, Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame DUMAS, Monsieur DUPRAT, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT,

**Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET,
Monsieur SALLABERRY, Monsieur
SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame
VERSEPUY**

Contre : Monsieur POUTOU

M. Jean-François ÉGRON : **Monsieur PUYOBRAU** : « Bordeaux Métropole Aménagement – Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5. »

M. PUYOBRAU

(n°81) Bordeaux Métropole Aménagement (BMA) - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales - Rapport 2020 - Exercice 2019 - Information

Jean-Jacques PUYOBRAU présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur Thomas CAZENAVE**.

M. Thomas CAZENAVE : Merci. Je voulais profiter de cette délibération pour vous poser une question, et je suis gêné par l'absence de **Bernard-Louis BLANC** parce que cette question le concerne. Je voudrais savoir si vous envisagez de faire évoluer la gouvernance de BMA (Bordeaux Métropole aménagement) qui conduit de notre point de vue, en cumulant les fonctions de Président de BMA et d'Adjoint à l'urbanisme d'une des villes bénéficiaires de l'intervention de la société d'économie mixte, à une situation de conflit d'intérêts.

Je profite d'avoir le micro pour intervenir sur la précédente délibération de **Madame CASSOU-SCHOTTE** où je pense qu'il y a par ailleurs une difficulté à présenter une délibération au nom de Bordeaux Métropole sur une convention de moyens qui lie Bordeaux Métropole avec la régie de l'eau tout en présidant la régie de l'eau. Je pense que l'on a besoin de clarifier les rôles et d'éviter ces situations de conflit d'intérêts. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci pour cette question qui est effectivement majeure. Sur BMA, je rappelle qu'il y a un Conseil d'administration de BMA qui est souverain. Évidemment, nous pouvons avoir d'autres influences, mais je crois que **Monsieur Bernard-Louis BLANC** a annoncé qu'il renoncerait à sa présidence, et je pense qu'il faut qu'il le fasse. Il est temps qu'il le fasse pour clarifier la situation.

Pour le deuxième point, c'est un point que nous allons examiner avec beaucoup d'attention.

Qui souhaite intervenir ? **Monsieur POUTOU**.

M. Philippe POUTOU : Non, il n'y a pas de vote, c'est cela. C'est un rapport. Là, je vais vous lire une petite note du Conseil scientifique de Bordeaux en Luttés. Je lis.

*« Bordeaux Métropole Aménagement est une structure opaque aux pratiques douteuses et même avec un sentiment d'hyper puissance. Ce n'est pas pour rien que **Monsieur CAZENAVE** - alors, là, cela rejoint certainement ce qu'il vient de dire - a démissionné de son poste au Conseil d'administration de BMA. **Monsieur BLANC** étant encore Président et juge et partie en*

tant qu'Adjoint à l'Urbanisme. Quand on parle d'affairiste, BMA représente bien cela à notre avis. »

La délibération est écrite par les services de BMA eux-mêmes très technocratiques et très opaques. On sent bien l'absence de contrôle politique. Quel contrôle d'ailleurs des administrateurs, et quelle compréhension pour la majorité des gens de tout ce qui se passe ?

Un exemple, le projet ESUS ([Environnement-Services-Usages-Solidarité](#)), page 13 du rapport, sur la ZAC Bastide-Niel, une opération réalisée par BMA lui-même pour construire un grand parking. Des questions se posent. Il y a une subvention de 750 000 euros pour des raisons de transition écologique alors qu'il s'agit d'un parking qui est construit sur une ferme urbaine, sur un amphithéâtre et un village d'accueil d'urgence. Il y a quand même un petit problème.

L'accès au foncier est équivalent à 400 000 euros alors que les autres fonciers autour sont vendus bien plus cher. Comment expliquer des montants si faibles ? Et puis, 9 millions d'euros d'étude pour cette opération. Comment l'expliquer ? »

Là, c'est juste pour essayer de sortir de cette délibération des choses qui sont plus qu'opaques. En tout cas, on n'a pas d'éléments pour comprendre tout cela.

« Tout est fait pour que la délibération ne soit pas compréhensible, pour masquer les zones d'ombres et les magouilles. BMA est-il un État dans l'État ou un pouvoir dans le pouvoir ? Un outil au service de la promotion immobilière ? Quel contrôle la puissance publique exerce-t-elle sur lui ? »

On avait une petite remarque à faire aussi à propos du salaire du Directeur général, cette fois, on ne parle pas du Président de BMA, un Directeur général qui a un salaire autour de 30 000 euros mensuels. On trouvait aussi un peu abusives, enfin même beaucoup abusives ces choses-là. C'est une nouvelle illustration aussi de l'opacité de cette machine.

M. le Président Alain ANZIANI : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je n'en vois pas. Monsieur POUTOU, simplement BMA aujourd'hui va faire l'objet d'une évolution parce que l'on voit bien que les principaux postes vont être concernés. Donc, on va examiner l'ensemble de ces questions, mais je voudrais insister sur l'utilité de BMA. Toutes les communes aujourd'hui travaillent avec BMA et, franchement, c'est aussi un outil extrêmement important pour nous. Donc, il ne s'agit pas non plus de casser l'outil, mais s'il y a des évolutions, elles auront lieu, bien entendu. Jean-Jacques PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Non, non, écoutez, j'estime que vous avez répondu. Il s'agissait d'un rapport.

M. le Président Alain ANZIANI : C'est un rapport donc il n'y a pas de vote. Point suivant.

Communication effectuée

M. Jean-François ÉGRON : Monsieur PUYOBRAU : « Action de lutte contre la précarité alimentaire des 18-25 ans dans le cadre du Plan Pauvreté ».

M. PUYOBRAU

(n°82) Action de lutte contre la précarité alimentaire des 18/25 ans dans le cadre du Plan Pauvreté - Subvention 2021- Décision - Autorisation

Jean-Jacques PUYOBRAU présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Bordeaux Métropole Commune ? On va commencer par **Michel LABARDIN**.

M. Michel LABARDIN : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette aide, destinée à pourvoir à des besoins des jeunes qui sont inscrits dans des dispositifs d'hébergement, notamment Habitat jeunes, est importante. On connaît la précarité des jeunes, et donc il est utile que nous nous engagions.

En premier point, je voudrais m'assurer que cette aide va directement et totalement auprès des jeunes eux-mêmes et ne soit pas versée en termes de subvention d'équilibre pour des associations qui, par ailleurs, pourraient avoir évidemment des problèmes d'équilibre budgétaire, mais qui pourraient se traiter différemment de l'aide que nous accordons. Autrement dit, ma préoccupation, c'est que ce soit véritablement versé intégralement aux jeunes qui en expriment le besoin. On connaît l'utilité de ce type d'équipements pas simplement pour accéder à un logement à prix correct, mais aussi pour avoir une vie sociale dans le cadre d'une insertion sociale et professionnelle.

Il est vrai que les dispositifs sont très éclatés, Habitat jeunes, FAJ (Fonds d'aide aux jeunes), vous venez d'en parler. Les missions locales également accordent des aides directes. Bref, il y a tout un spectre d'institutions qui apportent des aides, sans doute faudra-t-il aussi harmoniser ?

Je voudrais revenir, puisque vous l'avez évoqué également, sur la question de la précarité étudiante. On ne doit pas opposer évidemment les jeunes en insertion qui sont dans des dispositifs d'habitat adapté, Habitat jeunes, mais on le sait, la crise sanitaire l'a révélé encore plus fortement, il y a une extrême précarité étudiante. C'est une injustice sociale. Sociétalement, c'est très choquant. On voit aujourd'hui des étudiants qui n'accèdent pas au logement. Le loyer est très élevé. Les logements en résidence universitaire gérés par le CROUS (Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires) sont notoirement insuffisants. Il faudra des années et des années pour faire ce rattrapage-là. Des étudiants décrochent parce qu'ils n'ont pas de logement. Et quand bien même la question du logement serait résolue, la question de la solvabilité financière est un vrai problème. Et on connaît tous cette question. Nous sommes intervenues, plusieurs villes universitaires, pendant cette crise pour apporter de la ressource directe, en nature, alimentaire, à des étudiants. C'est un pis-aller. Je n'ai pas de solutions cet après-midi, vous non plus, mais je pense qu'il y a une question fondamentale que l'on doit affronter. Nos étudiants sont trop soumis à des pressions qui les obligent souvent à travailler beaucoup et donc à rogner sur leur temps d'étude pour pouvoir s'en sortir.

Il y a un enjeu pour la Région, pour le CROUS, pour nous, pour les villes universitaires, et nous tous, je pense qu'il faudra en faire une question centrale en particulier dans une Métropole dont les loyers ont flambé. Les étudiants étrangers sont dans une grande souffrance, et même les étudiants de nos territoires. Bref, je pense que cela mériterait peut-être un groupe de travail pour creuser des solutions transversales qui additionnent les aides que les uns et les autres pourraient apporter.

J'anticipe sur le dossier suivant, mais cela a un lien. Il y a une profonde anomalie dans la qualification du logement social. Vous le savez, quand on fait du logement étudiant, c'est du PLS (Prêt locatif social). Et compte tenu de la pression que nous avons, évidemment pour produire du logement et notamment la faible part de PLS, chaque fois que nous faisons du logement étudiant, c'est qualifié PLS, et du point de vue de l'État, c'est une production trop importante déséquilibrée par rapport au PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration) et PLUS (Prêt locatif à usage social). Or, les étudiants boursiers issus de familles aux revenus modestes sont souvent sous les plafonds de ressources PLUS, voire PLAI, alors que ce logement est qualifié PLS. Je crois qu'il y a une anomalie structurelle dans la loi, et je pense que notre collectivité pourrait tout à fait monter au créneau pour dire : « Attention, il faudrait mettre ce type de logement au niveau des ressources des bénéficiaires.

Voilà quelques éléments, et j'insiste sur les étudiants. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur BAGATE**.

M. Christian BAGATE : **Monsieur le Président**, mes chers collègues, mon cher Jean-Jacques, notre groupe est unanime, bien sûr, pour soutenir cette action vers une population qui est en souffrance. Avoir 18 ans en 2021 avec la Covid, c'est souvent une souffrance sociale et économique. Ouvriers, apprentis, étudiants, c'est le même combat des 18-25 ans. Ce que nous souhaitons à Métropole Commune, **Michel LABARDIN** l'a dit, c'est que cette aide aille directement aux jeunes et ne se dilue pas. Ce que nous vous demandons, et ce que nous souhaitons, c'est qu'il y ait un devoir et un droit de regard sur là où va l'argent de notre collectivité. Voilà, merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur ESCOTS**.

M. Olivier ESCOTS : **Monsieur le Président**, mes chers collègues, depuis plus d'un an, les jeunes ont suspendu leur vie et leur avenir.

Quelques chiffres. Un étudiant sur six est en décrochage. Plus d'un jeune sur cinq est au chômage sans compter les retards scolaires et de formation. Nous avons aujourd'hui 1,6 million de jeunes sans emploi et sans formation. Dans le même temps, on va quand même le rappeler, tout va bien, tout va très bien même pour les actionnaires des entreprises du CAC 40. Ces mêmes entreprises qui ont bénéficié des aides de l'État pendant la crise sanitaire reversent cette année 51 milliards d'euros à leurs actionnaires. 22 % de plus que l'an passé. Dans le même temps, nous avons cette situation dramatique d'une génération en train d'être sacrifiée. Encore une fois, on le voit, le Gouvernement en marche a donc choisi son camp.

Pour en revenir à la délibération, ce soutien aux associations est important, mais ayons conscience de la gravité de la situation de notre jeunesse. La Métropole multiplie les gestes en direction de notre jeunesse, c'est à souligner, mais au regard des enjeux, cela reste très insuffisant, et **Monsieur le Vice-président** le soulignait également tout à l'heure.

Donc, il faudra aller chercher l'État en premier pour être à la hauteur des attentes de nos jeunes en termes de formation, de logement et d'emploi. Ce n'est pas quelques passes, quelques tours de passe-passe culture comme on a pu l'entendre aujourd'hui qui pourront résoudre le problème. En tant que collectivité, nous devons utiliser tous les leviers à notre disposition pour favoriser l'emploi des jeunes, le logement des jeunes et les formations les mieux adaptées.

Notre avenir collectif dépendra de la manière dont se relèvera notre jeunesse de cette terrible crise sanitaire et économique.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Oui, je fais vite parce que je vais aller dans le même sens que Monsieur ESCOTS. Cela rejoint la discussion que l'on a eue un peu sur la délibération où il y avait les subventions pour les 4 grosses associations comme la Banque alimentaire, les Restaurants du cœur. Là, c'est ciblé sur la jeunesse 18-25 ans, mais c'est le même problème quand on sait tous qu'il y a une situation qui est très grave et qui malheureusement ne devrait pas s'arranger dans la période qui vient. Cela pose le problème de plus que quelques subventions par-ci, par-là. C'est la question d'un véritable plan d'urgence qui permet à la population de pouvoir avoir accès à l'alimentation et à une alimentation correcte en plus. Comme le disait Monsieur ESCOTS, cela rejoint aussi la question de la pauvreté et tous les problèmes sociaux qu'il y a autour, et c'est le problème aussi d'aider ou de renforcer tout un tissu associatif et militant qui participe de l'aide alimentaire, pas juste encore une fois quelques associations qui sont ciblées. Donc, c'est là où la puissance publique doit agir pour construire un outil efficace.

Là, je finirai juste par lire quelque chose à propos justement d'une association étudiante qui participe à l'aide alimentaire. C'est très court, mais cela illustre aussi le fait que pas mal de monde est positionné là-dessus et a besoin d'aide. Comment on peut coordonner toutes ces équipes qui agissent sur le terrain en aide aux jeunes ou aux moins jeunes ? Là, c'est l'association Aide étudiants Bordeaux.

« L'association Solidarité continuité alimentaire Bordeaux a été créée en mars 2020 par des étudiants, étudiantes, doctorants, doctorantes, enseignants, enseignantes de l'Université Bordeaux Montaigne et des Universités de Bordeaux, et fonctionne de manière totalement indépendante. Nous effectuons des distributions alimentaires sous forme d'épicerie solidaire gratuite depuis plus d'un an à destination de 150 à 200 personnes par semaine qui vivent dans des situations graves. Nous recevons beaucoup de demandes et l'afflux ne ralentit pas. Notre fonctionnement est actuellement mis à mal par le manque de fonds auquel nous faisons face. Il est pour nous très difficile de trouver des financements alors même que le droit de se nourrir est un droit vital pour toutes et tous. Nous ne savons pas combien de temps nous allons pouvoir continuer à fonctionner alors même que nous sommes sûrs que la précarité va continuer à ronger les étudiantes et les étudiants qui n'ont pas les moyens de remplir leur frigo. Nous trouvons donc important de prendre la parole dans le cadre des discussions qu'il y avait au Conseil métropolitain sur les actions de lutte contre la précarité alimentaire des 18-25 ans et sollicitons ainsi la possibilité d'obtenir les financements par l'entremise de la Métropole afin de répondre à la situation de précarité qui touche de manière chronique la population étudiante ».

Il y a une adresse mail si vous voulez les contacter. Ce n'était pas tant l'idée de rajouter une subvention à une nouvelle association, mais c'était de discuter de comment cela peut se coordonner. Comment on peut construire un outil efficace pour faire face au problème alimentaire notamment de la jeunesse.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je crois qu'il y a Stéphane PFEIFFER qui demande la parole.

Non, Laure CURVALE était inscrite d'abord. Vas-y, Laure.

Mme Laure CURVALE : Merci Monsieur le Président. Merci, Stéphane, de me laisser le tour de parole, chers collègues. Simplement pour se féliciter que la Métropole soit associée à ce dispositif partenarial État-Métropole qui engage sur un ensemble d'axes de la stratégie nationale de la prévention et de la lutte contre la pauvreté vis-à-vis des jeunes. Alors, comme beaucoup de chiffres ont déjà été donnés, je ne rajouterai pas encore à ces chiffres-là. Visiblement, malheureusement, le constat est là, c'est-à-dire que les jeunes sont de plus en plus nombreux à devoir faire appel à des aides pour pouvoir se loger, ne pas vivre dehors, pouvoir s'alimenter correctement, pouvoir accéder aux soins, et à tous les soins qu'ils soient, bien entendu, pour la santé physique ou faire face à la question psychologique.

Ce type de convention est une réponse nécessaire, une première réponse, et nous serions favorables à ce qu'il y ait une amplification en termes de moyens humains et financiers, et notamment pour faciliter la structuration et l'organisation des acteurs associatifs même si c'est sans doute plus facile de le dire que de le faire naturellement puisqu'ils sont nombreux pour arriver à une lutte efficace notamment contre la précarité alimentaire. Aujourd'hui, c'est dans le cadre d'intervention de cette fiche-action que nous nous situons, la lutte contre la précarité alimentaire chez les 18-25 ans. Donc, on pourrait souhaiter aller au-delà même si c'est un premier pas des associations de l'URHAJ (Union Régionale pour l'HAbitat Jeunes).

Dans le contenu de cette fiche-action, nous saluons la volonté de favoriser l'achat en direct de produits agricoles auprès des maraîchers métropolitains, de développer des commandes groupées auprès d'opérateurs qui vont fournir des produits secs issus de l'économie équitable et durable.

Nous voudrions proposer une piste d'élargissement parce que France urbaine depuis le début du mois, comme vous le savez sans doute, puisque la Métropole de Bordeaux est associée à ces travaux de France urbaine, vient justement de proposer au Gouvernement de tester des expérimentations dans les 2 ans qui viennent. 4 scénarios d'expérimentation qui seraient confiés à 12 territoires urbains volontaires, donc 3 territoires par scénario, et qui concerneraient 1 000 jeunes sur chaque territoire. Les 4 scénarios élargissent les moyens de lutter contre la précarité des jeunes :

- Premier scénario : faciliter l'accès des 18-24 ans aux biens et services essentiels via une plateforme.
- Deuxième scénario : proposer un accompagnement financier et humain sécurisant la recherche du premier emploi pour chaque jeune de moins de 30 ans.
- Troisième scénario : généraliser la Garantie jeune qui consiste en une allocation mensuelle et un accompagnement renforcé du jeune en mission locale.
- Quatrième scénario : inciter la mise en place d'un revenu de solidarité jeunesse comme Lyon vient de le faire en expérimentant son RSA jeune (Revenu de solidarité active).

Donc, Monsieur le Président, nous serions favorables à ce que notre Métropole puisse s'inscrire, reprendre l'expérimentation d'un de ces scénarios pour arriver à élargir et à intensifier nos actions de lutte contre la précarité des jeunes.

M. le Président Alain ANZIANI : Stéphane PFEIFFER.

M. Stéphane PFEIFFER : Oui, merci Monsieur le Président. Rapidement, je ne rebondis pas sur les chiffres qu'a cités Olivier ESCOTS, mais on a un vrai sujet sur la question de la précarité des jeunes et dans le cadre du fonds d'aide aux jeunes qui est piloté par la Métropole, on constate une explosion du nombre de demandes depuis le début du premier confinement.

Cette augmentation du nombre de demandes s'explique notamment par une forte hausse des demandes de jeunes livreurs à vélos indépendants, les travailleurs des plateformes qui sont ultra précarisés dans la période de crise que l'on connaît aujourd'hui. On a l'impression qu'ils ont plus d'activités, mais les plateformes ont ouvert les vannes et finalement les revenus de ces livreurs se sont effondrés depuis plus d'un an. Il y a une vraie problématique qui doit nous préoccuper.

Je relance ce que vient de dire Laure CURVALE, il faut que l'on aille plus loin de ce qui est fait ici, mais ce n'est pas que notre responsabilité. Je pense qu'il est urgent d'ouvrir le RSA au moins de 25 ans, et il est urgent aussi d'aller travailler sur un revenu universel pour l'ensemble des jeunes. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Il n'y a pas d'autres demandes de parole ? Jean-Jacques PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Oui, tout d'abord, je suis assez satisfait que le sujet fasse consensus et qu'hélas, à l'instar de cette crise sanitaire, nous soyons unanimes à dire qu'il faut faire davantage. Je souscrirai assez volontiers, Monsieur le Président, si vous en étiez d'accord, à la proposition de notre collègue LABARDIN qui consisterait à créer autour de ce sujet un groupe de travail susceptible de venir compléter les politiques que nous avons pu mettre en place dans le cadre de la politique de la ville, dans le cadre du FAJ et dans le cadre des différents dispositifs mis à disposition qui nous permettent de venir atténuer, autant que faire se peut, la crise que subit notre jeunesse aujourd'hui sur la Métropole et plus largement sur le territoire national.

Pour répondre plus directement aussi à Michel LABARDIN, ce sont aujourd'hui 1 300 jeunes qui sont potentiellement éligibles à travers le dispositif. Certains sont directement concernés *ad hominem*, et d'autres sont touchés par le dispositif à travers les structures qui les hébergent.

Ce projet de délibération vient en complément aussi du travail que nous effectuons sur nos communes via les CCAS, via les épiceries solidaires, via les différents dispositifs que nous avons pu mettre les uns et les autres en place. Je pense et je ne voudrais pas m'ériger en exemple, mais sur la commune de Floirac, nous avons mis en place de l'aide au permis de conduire il y a 6 ans de cela. C'était aussi une manière de répondre à la précarité de la situation des jeunes et aussi des étudiants, bien entendu.

Donc, je crois que s'il y a consensus, et il semble qu'il y ait consensus cet après-midi au sein de cet hémicycle, je crois que nous pourrions, Monsieur le Président, monter ce groupe de travail pour venir compléter les dispositifs existants dans la mesure où ils seraient susceptibles de venir atténuer les difficultés que rencontre notre jeunesse aujourd'hui.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce que je peux constater l'unanimité ?

Oui, Monsieur POUTOU, quel est votre vote ? Abstention. Donc, unanimité moins une voix.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. Jean-François ÉGRON : Programmation prévisionnelle 2021 des logements agréés au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'État.

M. PUYOBRAU

(n°86) Programmation prévisionnelle 2021 des logements agréés au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'Etat - Décision - Autorisation

Jean-Jacques PUYOBRAU présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. J'ai une demande de parole de Monsieur FEUGAS qui souhaite intervenir.

M. Jean-Claude FEUGAS : Oui, assez rapidement Monsieur le Président, mes chers collègues. Lors du dernier Conseil, le groupe Communiste avait alerté sur la baisse significative de projets de logements sociaux. Nous regrettons de nouveau que les projections qui nous sont soumises ici soient encore largement insuffisantes, notamment pour les PLAI par rapport aux projections 2020. Nous connaissons les difficultés croissantes pour faire sortir de terre des projets immobiliers accessibles tant la pression du foncier s'accroît. Il nous faut pour autant réagir et apporter des réponses. S'il y a une volonté métropolitaine sur beaucoup de sujets à monter, à créer des COPIL (Comité de Pilotage) et COSUI (Comité de Suivi) et à travailler sur des schémas directeurs afin de donner des objectifs et une feuille de route chiffrée, il semble pour notre groupe indispensable et urgent d'en faire de même pour la question de logement sur notre Métropole afin d'accompagner les communes dans leurs projets de production de logements et ainsi pouvoir présenter les projections ambitieuses à l'horizon 2022. Profitons de cette dernière année de convention avec l'État et du temps d'évaluation prévu à l'automne pour entamer ce travail. Avec cette proposition, notre groupe vote cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci Président. Cette délibération nous inquiète, car la prévision de logements sociaux est quand même extrêmement faible. Ce sera la troisième année consécutive où nous sommes en dessous des 3 000 logements. Il n'y a pas très, très longtemps, nous étions à 3 500, 3 800 même en prévision, certes, ce sont des prévisions, mais malgré tout.

La commission du 29 avril concernant cette stratégie urbaine n'avait pas tout à fait ces chiffres, ils se sont améliorés entre-temps. C'est plutôt une bonne chose. Il était programmé 2 628, et on nous annonce aujourd'hui 2 985, soit +357. C'est plutôt pas mal.

Quand on rentre dans le détail, c'est moins bien. Les PLAI sont programmés aujourd'hui à 794, ils étaient à 824, perte : 30. Les PLUS qui sont toujours des logements assez sociaux, 981 aujourd'hui, ils étaient programmés à 1 024, perte : 43. Vous allez me dire comment arrive-t-on à faire plus que 357 alors que l'on a déjà 70 de perte, mais parce qu'on les trouve dans le PLS alors que l'on sait bien que les PLS, ce sont les moins sociaux de tous. Michel LABARDIN l'a évoqué, je ne peux pas croire que les +430 PLS qui sont affichés, puisque c'est 1 210 là où c'était 780, ne concernent que des logements étudiants, bien sûr que non. Donc, je trouve que c'est une très mauvaise réponse adressée aux besoins des ménages les plus précaires. Il faut vraiment corriger cela, et j'en arrive à vous demander, Monsieur le Président, quelle est la stratégie si tant est qu'il y en ait une à définir pour le logement social en particulier, parce qu'au sein de la commission à laquelle j'appartiens de stratégies urbaines, aménagement, logement et habitat. On ne parle jamais de stratégies précisément. Donc, elle porte mal son nom, mais je crois qu'il n'est pas trop tard pour y remédier.

J'aimerais savoir quelles sont les propositions ou les pistes que vous pourriez définir, vous qui êtes à la tête d'une majorité, vous l'avez évoqué ce matin, « Rose verte », pour donner quelques pistes avec les difficultés que l'on connaît parce qu'aujourd'hui, cela devient compliqué pour accueillir ici à Bordeaux... on voit trop de personnes qui restent à 50 km de Bordeaux alors qu'ils travaillent à Bordeaux, et c'est avec tous les effets très pervers que l'on connaît : pollution, fatigue, risque d'accident, et j'en passe, beaucoup.

Merci, si vous pouviez apporter une réponse à ma question.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. On y travaille, mais après, vous conviendrez avec moi que le logement ait un temps long, ou, en tout cas, assez long. Les constats que l'on note aujourd'hui sont des constats qui ont leur cause il y a quelques années. Partageons ensemble la responsabilité de ce constat. Madame HELBIG.

Mme Fabienne HELBIG : Merci Monsieur le Président. Oui, je ne vais pas reprendre les chiffres, mais pour compléter ce que vous dites, on est sur de bonnes intentions. Cela, certes, on ne peut pas le remettre en question, mais la question du « Comment ? » se pose, et je crois que sur cette question du logement social, il faut sortir de la pensée magique. Nous, on a besoin d'avoir des éléments tangibles, des leviers concrets. Comment fait-on pour produire plus de logements sans trop artificialiser les sols ? Comment on verticalise ? Comment fait-on pour justement répondre aux objectifs de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain), vous l'avez très bien dit tout à l'heure, parce que pour l'instant, on n'a pas d'éléments concrets. Donc, l'objectif de notre remarque était vraiment cette idée-là : quels sont les leviers, que pouvez-vous nous répondre par rapport à ces intentions, la mise en œuvre ? Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur PFEIFFER.

M. Stéphane PFEIFFER : Monsieur le Président, merci. Oui, je voulais juste rebondir sur le débat que l'on a en cours puisque c'est un sujet qui est très important. On a deux enjeux, en réalité, qui sont à fois la quantité de logements que l'on va réussir à produire, et la qualité de ces logements.

Sur la quantité, je rejoins une intervention précédente qui disait que la production prévue aujourd'hui est largement insuffisante. Insuffisante au regard des demandes que l'on a. Je sais que sur la Métropole, c'est un dossier accepté pour 7 dossiers étudiés, si je ne me trompe pas. Donc, on a une vraie pression sur le besoin en logement social.

On a un certain nombre d'outils à notre disposition pour aller travailler sur cette quantité. Monsieur PUYOBRAU l'a rappelé dans l'introduction, il y a tout le travail qui est en train d'être réalisé sur la stratégie foncière qui nous permettra d'identifier de nouvelles parcelles, de nouveaux lieux pour aller faire cette construction de logements. On a aussi une modification du PLU qui est en cours dans laquelle on peut aller travailler dans nos communes sur des modifications des servitudes de mixité, de diversité sociale qui sont des outils quand même assez importants pour construire du logement social. Et puis, il faut aussi que l'on diversifie, et je pense que le recours aux BRS (Baux réels solidaires) pour faciliter l'accession sociale à la propriété est aussi un outil à notre disposition que nous devons et que nous devons utiliser. C'est exactement les pistes que l'on a pu retenir lors d'un dernier Conseil municipal à Bordeaux. On pense vraiment que c'est en mettant dans nos communes tous ces outils que l'on arrivera à améliorer la production sur la Métropole.

Il y a un enjeu de qualité aussi puisqu'il ne suffit pas de construire pour construire, il faut aussi que l'on prenne en compte la qualité de vie, les espaces de vie, faire attention à la question de l'artificialisation. On a vu à Bordeaux que l'on peut tout à fait construire davantage sans artificialiser. Et avec le label « Bâtiment frugal », on peut même arriver à désartificialiser tout en construisant davantage. Donc, ce sont des éléments qu'il faut que l'on prenne en compte, et on est en plein dans cette stratégie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Juste un mot, Jean-Jacques PUYOBRAU, Madame HELBIG notamment, on a fait, il y a un mois à peu près, peut-être un peu plus, un séminaire sur la question de notre vision de la ville. On avait des questions importantes dans ce séminaire, et notamment la question de l'acceptabilité aujourd'hui de la production de logements. On voit bien que d'un côté, il faut produire du logement, mais tout le monde n'en est pas convaincu, y compris dans cette salle, il y a des gens qui disent : « Il ne faut absolument pas construire. On bétonne partout, etc. », c'est quand même, ce que l'on nous sort à longueur de campagnes électorales.

Ensuite après, la raison arrive, et on dit : « Il faut produire du logement. » Stéphane PFEIFFER l'a dit tout à l'heure, je pense qu'aujourd'hui, il nous faut une nouvelle vision de la ville, c'est-à-dire qu'il faut produire du logement dans certaines conditions de non-artificialisation, de retour de la nature en ville, de qualité de la construction. Je crois que l'on ne peut pas simplement isoler la question du logement, c'est un débat justement avec Madame la Préfète qui dit : « Il faut en faire plus, il faut en faire plus. » Non, mais la question, c'est plutôt « Quelle vision de la ville nous avons ? Et quelle vision de la ville pour tout le monde ? » Donc, il faut produire du logement, mais il y a aussi d'autres questions à régler en même temps.

Je vois que Monsieur POUTOU demande la parole.

M. Philippe POUTOU : Je fais, sans doute, partie de celles et ceux qui ne veulent pas trop construire, mais oui, il y a le constat d'un manque de logement social et notamment à Bordeaux, on peut le constater, mais après, comment on l'explique ? C'est vrai qu'en même temps que l'on constate une aggravation du décalage, il y a des constructions partout, et on ne rattrape pas ce retard. C'est comme s'il y avait une course effrénée, sans fin, et sans solution. Donc, obligatoirement, il y a des questions à soulever ou à essayer de comprendre pourquoi c'est comme cela.

Il y a Monsieur BOBET qui parlait des embouteillages, des gens qui travaillaient à 50 km. Cela peut aussi rejoindre cette idée de l'aménagement du territoire. Pendant des années, certains ont défendu l'idée d'une grande Métropole à un million d'habitants, que ce serait super chouette, on concentrerait tout le monde dans un même endroit, et puis on s'est aperçu finalement que c'était un truc un peu dingue. Là, maintenant, on se calme là-dessus. On ne discute plus d'une Métropole à un million, mais le mal est un peu fait, on a concentré les populations à un endroit où il n'est pas possible de loger tout le monde dans de bonnes conditions finalement.

Après, cela peut vouloir aussi dire comment on réorganise la vie sociale, et comment on réimplante de l'activité dans des zones rurales ou périurbaines qui permettraient aux gens de travailler à 50 bornes de Bordeaux, mais sans être obligés de venir ici. Ce sont ces questions politiques aussi qui sont posées. Sinon, on est sans issue, on constate qu'il faut construire en hauteur de manière écologique, mais le fait est que de toute façon, il y aura toujours un retard. Il n'y aura jamais assez de places pour loger tout le monde. Donc, c'est cet aspect-là.

L'autre aspect aussi, c'est la question d'un service public du logement. Je le redis, on le redit, on le répète sans arrêt, mais il y a des logiques de course au profit, des logiques de frénésie de construction qui ne correspondent pas du tout à des besoins sociaux aussi. On a fait tout et n'importe quoi, et pas qu'à Bordeaux, et là, on le paie très cher aujourd'hui. Comment on change la direction ? Comment on inverse le cours de choses ? Cela pose certainement le problème d'un service public du logement, d'une maîtrise totale du public sur la question du logement et d'enlever tout pouvoir au privé de faire quasiment comme ils veulent. On a toujours des délibérations où ils ont un contrôle quasi absolu sur ce qu'ils veulent faire. Ce sont aussi ces problèmes-là. À nouveau, discutons d'inverser la machine et puis de mettre au centre la population et tout ce qui est public contre les appétits du privé, et peut-être que là, on aura un début de solution.

M. le Président Alain ANZIANI : Nous sommes en partie d'accord avec vous. Si vous m'écoutez, ce serait encore mieux. Depuis quelques mois, j'ai pris mon bâton de pèlerin, et je vais dans toute la Gironde - et j'étais mardi dernier dans un petit village qui s'appelle Semens au sud de Langon, pour voir justement avec toutes les intercommunalités comment on peut avoir de nouveaux rapports qui ne soient pas fondés uniquement sur une Métropole puissante, mais en même temps aussi avec la puissance, il y a évidemment toutes les nuisances qui vont avec, et comment on peut faire un nouveau partage d'activités et de richesses avec l'ensemble des territoires de la Gironde. Monsieur PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Vous venez de me couper l'herbe sous le pied, Monsieur le Président. Moi, je pense - et là aussi, nous allons être d'accord, les uns et les autres, que nous sommes victimes de notre succès, c'est-à-dire que la Métropole est victime de son succès. Elle attire, elle amène tous les ans à peu près entre 10 et 12 000 personnes supplémentaires par an. Pourquoi ? Parce que c'est ici que se trouve le développement économique. Donc, sauf à faire autrement, c'est-à-dire à réaménager le territoire à travers un plan d'aménagement de territoire national qui considérerait que l'on a trop déshabillé certaines communautés de communes et certains départements, les dépeuplant, enlevant les services publics, le développement économique, pour tout concentrer sur les métropoles, on ne voit pas comment on pourrait faire autrement.

En attendant, il nous faut pouvoir produire, et la question qui a été posée, c'est « Comment ? ». D'ailleurs, j'aimerais plutôt substituer au terme « produire » le terme de « construire » qui me semble plus approprié. « Comment ? », c'est d'abord faire accepter à nos concitoyens que sur nos communes, il faut construire. Et cela n'est pas forcément évident parce que ceux-là mêmes qui nous demandent du logement pour leurs enfants, leurs petits-enfants, sont ceux-là mêmes qui n'acceptent pas qu'à côté de chez eux sorte un petit collectif. Donc, c'est un peu kafkaïen, mais c'est comme cela. Donc, c'est cette notion d'acceptabilité qu'il nous faut travailler avec nos concitoyens.

Il y a aussi la difficulté qui consiste à faire cohabiter la qualité avec la quantité. Je crois que cela n'est pas infaisable, mais cela nécessite le fait que nous revisitions dans la mesure du possible et avec les promoteurs qui, d'ailleurs, sont tout à fait ouverts à cela, à la manière dont on construit aujourd'hui du logement au regard des normes écologiques qui sont indispensables.

Il y a des outils, il y a la modification du PLU qui est en cours. Donc, j'invite chacun d'entre nous, chacun des maires présents à travailler cette modification du PLU qui permettrait un niveau susceptible de répondre à nos besoins en termes de construction, et puis bien entendu, il y a l'outil majeur qui serait la stratégie foncière, car sans foncier, il n'y a pas de réponse en termes de construction.

Donc, c'est un outil sur lequel il faut que nous soyons davantage engagés, sur lequel la Métropole doit dégager des moyens pour que l'on en arrive à l'objectif qui a été revisité, Patrick BOBET, de 300 logements supplémentaires, toujours pareil, quitte à être un peu lourd là-dessus, ce ne sont que des estimations, d'accord. Il n'est pas dit que nous arrivions à ces 2 987 logements. Nous devons le souhaiter, mais ce n'est pas dit que nous y arrivions, sauf à ce que chacun d'entre nous portions politiquement une stratégie de construction sur chacune dans nos communes. Notamment, je le redis, je ne veux stigmatiser personne, les communes qui sont déficitaires notamment au niveau du logement social. Quand je dis cela, je ne veux surtout pas m'ériger en donneur de leçons, je ne fais qu'un constat : chaque commune a une histoire particulière et est géographiquement située sur la Métropole. L'expression des possibilités n'est pas nécessairement la même d'une commune à l'autre. Toutefois, il faut que nous nous engagions, les uns et les autres, à construire davantage et notamment en ce qui me concerne du logement social.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Monsieur POUTOU. La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. Jean-François ÉGRON : Claude MELLIER : « RER métropolitain – Halte Talence La Médoquine. C'est la convention de financement pour l'étude complémentaire aux études préliminaires ».

Mme MELLIER

(n°89) RER métropolitain - Halte Talence La Médoquine - Convention de financement pour l'étude complémentaire aux études préliminaires - Décision - Autorisation

Claude MELLIER présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Claude MELLIER. Monsieur MARI.

M. Stéphane MARI : Merci Monsieur le Président. Délibération après délibération, nous votons des études concernant le RER métropolitain (Réseau express régional) qui fait partie du bouquet de solutions pour lutter contre la congestion de la Métropole. Sur ce seul Conseil, étude d'opportunité, étude complémentaire aux études préliminaires, étude d'exploitation, étude relative à la création, étude de trafic. Elles sont nécessaires, voire obligatoires certes, mais rallongent considérablement les délais. Une seule question nous vient : « Verrons-nous un jour le bout du tunnel ? »

M. le Président Alain ANZIANI : Voilà, c'est une question brève qui appellera une réponse longue. Non. Monsieur SALLABERRY.

M. Emmanuel SALLABERRY : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. On pourrait penser que c'est le Maire de Talence qui prend la parole, mais je voudrais toujours rappeler toute l'importance qu'aura pour le territoire cette fameuse gare de la Médoquine. Quand je vous entendais, Madame la Vice-présidente, parler de cela, il y a tellement d'avantages que l'on se demande pourquoi cela fait 70 ans qu'elle est fermée. Mais il n'est jamais trop tard pour... 72 ans maintenant qu'elle est fermée.

Je voudrais vraiment, si vous me le permettez Monsieur le Président, au nom de l'ensemble de notre groupe, vous remercier d'abord pour tout le poids politique que vous avez mis sur un dossier éminemment complexe, quelque peu onéreux, c'est vrai. Vous dire aussi et avoir une mention très, très particulière pour les services. Les services qui œuvrent avec beaucoup de tact avec nos partenaires de la SNCF Réseau (Société nationale des chemins de fer français) pour avancer sur ce dossier-là de manière à ce qu'un jour, on ait une gare et pas un tunnel.

Vous l'avez dit, Madame la Vice-présidente, on aurait tort toujours de ne pas sous-estimer, même si jamais le RER métropolitain ne sera pas la plus grande capacité, à quel point il va permettre de résoudre durablement - cela a été une des conclusions du dernier COPIL de stratégie des mobilités - les congestions sur la rocade et sur les accès à notre agglomération. Donc, il y a un impact particulièrement important.

Je voudrais juste, et j'en ai discuté avec les services ce matin, vous dire à quel point la réussite du COPIL de jeudi prochain est très importante, et notamment que l'on enchaîne immédiatement les études d'avant-projet avant juin puisqu'au début de ce mandat, on devait ouvrir avec la Médoquine en 2023. On est d'ores et déjà à 2025, et beaucoup, beaucoup de nos partenaires attendent cette gare, non pas le Maire comme je l'ai dit tout à l'heure, mais aussi nos partenaires universitaires qui, dans le cadre de la dévolution, attendent de pouvoir densifier le campus. Ceci faisant l'écho à la délibération de Monsieur PUYOBRAU tout à l'heure, c'est-à-dire comment construire ? On a le campus qui constitue une formidable opportunité notamment pour le logement étudiant, mais sans desserte en transport en commun, le tram B ne pourra pas suffire. Donc, on attend beaucoup de la réussite de ce COPIL. Merci Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Oui, Monsieur POUTOU.

Philippe POUTOU : Oui, sur deux aspects. Je ne sais plus qui disait - le Maire de Talence - sur la gare de la Médoquine, l'aberration qu'elle ait été fermée, mais on pourrait discuter de l'ensemble du réseau ferroviaire. C'est une aberration. Quand on compare le réseau ferroviaire d'il y a un siècle, même un peu moins, par rapport à aujourd'hui, toutes les lignes et les gares qui existaient, et qui ont été petit à petit supprimées, y compris à Bordeaux. Et là, aujourd'hui, on est en train de prendre conscience que c'était une connerie qu'il faut remettre en service quelques lignes, quelques gares.

Cela peut rejoindre la délibération d'avant sur la question de l'aménagement du territoire, sur la question des déplacements des populations et puis de comment on répartit l'activité finalement sur un territoire.

Nous, on est pour évidemment tout cela, mais ce qui nous pose problème dans ces délibérations parce qu'il y en a plusieurs... Là, on en discute d'une, mais il y a toute une série de délibérations qui prévoient des études. Nous, on réagit sur le coût des études. Cela nous apparaît énorme. 400 000, 800 000 euros et si on fait un total, cela fait beaucoup, beaucoup d'argent. Nous, on est pour que le travail soit récompensé à sa juste valeur, on défend beaucoup la valeur travail, mais là, quand même, cela paraît un peu gros tout cela. Nous, on est très réticent à ces dépenses-là qui sont énormes.

Et puis, après, la question qui peut se poser, c'est une fois que les études sont faites, on a vu que c'était quelques mois, d'ici 8 mois, 9 mois, ou un peu moins pour certaines, qu'est-ce que cela peut impliquer ? Est-ce que cela va changer des choses ?

Est-ce que cela voudrait dire que si l'étude fait la démonstration que finalement, ce n'est peut-être pas si concluant de rouvrir la ligne ou en fonction de l'utilisation de la fréquence programmée, est-ce que cela voudrait dire un changement de décision politique ? Cela fait bizarre d'avoir des études maintenant alors que les décisions ont été prises en amont. Cela fait poser question, et globalement, cela fait des délibérations dont on ne sait pas trop quoi en faire finalement. Donc, nous, on va s'abstenir sur tout cela parce qu'il manque tellement d'éléments de réponses, tellement de transparence. Même qui fait les études ? Qui va gagner cet argent-là ? On sait quand même qu'à travers le système des études, c'est aussi quand même une bonne occasion pour des sociétés de se remplir les poches de manière souvent injustifiée.

M. le Président Alain ANZIANI : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ?

Quelques mots avant de redonner la parole à Claude, juste quelques mots de ma part. Le premier, c'est vrai que les études nous semblent à nous aussi très lourdes, très élevées. On discute parfois du montant. J'admire Monsieur POUTOU parce qu'il pose une question et puis après, il s'en va. Après, vous allez dire que vous n'êtes pas informé, Monsieur POUTOU. Vous passez votre temps en disant que l'on ne vous écoute pas, etc., et quand on vous répond, vous vous en allez. C'est la deuxième fois de suite. Si vous avez mieux à faire, je peux le comprendre, mais après, ne vous plaignez pas.

En tout cas, le coût des études en matière ferroviaire est très élevé, pourquoi ? Parce qu'il faut regarder le nombre de sillons, la capacité des sols à accepter les sillons. Tout cela est vraiment un travail d'orfèvre, précis sur de grandes distances pour arriver après à savoir combien coûteront les travaux. Je partage votre première impression qui est... oui, on le pense tous. Mais parfois, il y a des études qui nous permettent de réduire les coûts. Là, par exemple, on a des études, n'est-ce pas, Emmanuel SALLABERRY, qui nous permettent, pour une fois... en général, les coûts augmentent toujours, et là, grâce à une étude complémentaire, on voit que le coût des travaux devrait diminuer. Donc, c'est une bonne nouvelle, mais d'autres études vont peut-être rectifier cette première appréciation.

Ensuite, on a des comités de pilotage qui sont très réguliers. Par exemple, juste après le Comité de pilotage, la SNCF engage les travaux, etc. Donc, il se passe beaucoup de choses.

Par rapport à la question qui était posée là « Quand est-ce que l'on va voir le bout du tunnel ? » En fait, c'est une réalité. On l'oublie toujours, mais le RER métropolitain existe aujourd'hui. Depuis décembre, il y a aujourd'hui 5 trains par heure entre Libourne, Bordeaux et Arcachon. Cela veut dire que l'on est même à une desserte inespérée aussi vite, du quart d'heure. Donc, on y est déjà là. Cette desserte-là est très, très importante pour nous. Ce que je regrette, je l'ai dit plusieurs fois à la SNCF, et Claude MELLIER évidemment a dit la même chose, c'est que je trouve que la SNCF n'a pas une politique commerciale suffisamment forte. Je l'ai dit notamment au Président de la SNCF qui est quelqu'un que nous connaissons tous, et qui reconnaît parce qu'en plus, pour eux, remplir des trains, cela ne leur coûte pas plus cher. Donc, il vaut mieux pour eux remplir des trains, et le coût marginal est très faible.

Il faut qu'ils aient une politique commerciale beaucoup plus agressive pour expliquer que si on prend le train entre Libourne et Bordeaux, c'est tous les quarts d'heure, finalement, cela va mettre moins de temps qu'en prenant un véhicule, cela peut être plus confortable, etc. Encore faut-il que les gens soient au courant et ils ne sont pas au courant.

C'est déjà une réalité, Libourne-Bordeaux-Arcachon est une réalité avec la diamétralisation. C'est de dire que si vous partez de Libourne, votre train s'arrêtera en gare Saint-Jean, vous ne changerez pas de train et le train repartira quelques minutes plus tard. C'est un objectif, mais imaginez le chantier qui est immense puisque la question du RER métropolitain n'est pas une question bordo-bordelaise. C'est une question de la SNCF dans l'ensemble de la France. À Toulouse, ils développent aussi un RER métropolitain, et à peu près dans toute la France. Donc, c'est une politique nouvelle de la SNCF qui veut essayer de se rapprocher des territoires. On trouve que cela met beaucoup de temps et beaucoup d'argent, mais c'est certainement la meilleure piste pour trouver une alternative aux véhicules.

Claude MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Oui, tout d'abord, je voudrais dire ma satisfaction quand je vois réagir Monsieur SALLABERRY. Enfin, Monsieur SALLABERRY, on va avoir ce COPIL, et cela montre bien que, depuis 2018, il y a eu études sur études, réunions sur réunions, on n'a pas lâché, que ce soit avec la SNCF, que ce soit avec la Région, et comme le dit la délibération, l'année dernière, au mois de juin, on était confronté à des études de la SNCF qui étaient exorbitantes, qui dépassaient les objectifs. On n'a pas lâché. On a fait une contre-expertise, et là, maintenant, on avance.

Je crois qu'il faut bien mesurer entre 2018 et 2021, c'est-à-dire lorsque l'on a pris la décision d'aller vers le RER métropolitain, on a mis en route ce projet. Et aujourd'hui, c'est une première concrétisation. Il y en a d'autres. Monsieur Alain ANZIANI vient de le dire : « Il y a d'autres concrétisations. », mais là, sur la Médoquine, c'est un fait réel. Je pense que l'on va pouvoir maintenant concrètement avancer.

Je me réjouis qu'enfin la Médoquine... et, comme vous dites, 70 ans. 70 ans que cette gare n'a pas été utilisée, je crois que là, on est au bout du tunnel, comme l'a évoqué tout à l'heure l'intervenant Monsieur MARI. Et je crois que sur ces questions concernant le RER métropolitain, il va y avoir une accélération d'études, mais d'études pour avancer, et comme vous l'avez évoqué, sortir du tunnel. Un retard a été pris sur le ferroviaire, mais il y a aussi une prise en compte de la réalité de la situation des déplacements dans notre Métropole et dans notre Département.

Justement cette prise en compte qui a été faite en 2018 aujourd'hui nous permet d'avancer, et comme je viens de l'évoquer, concrètement. Il ne faut pas s'étonner que l'on ait des études parce que c'est au travers de ces études et de ces travaux-là que l'on va pouvoir mettre en place les diamétralisations, l'ouverture des gares, l'amélioration des gares. Répondre, faire en sorte comme disait Monsieur PUJOL lors d'une réunion que l'on a eue hier, enfin, le mot n'est peut-être pas joli, mais c'est quand même important, « rabattre » la population vers le train pour qu'ils quittent la voiture. C'est cela notre objectif. Je pense qu'aujourd'hui, avec l'apport très important des services qui jouent un rôle de grande qualité, on va pouvoir, j'espère, sortir du tunnel.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. En tout cas, Emmanuel, je confirme après Claude qu'évidemment, la Médoquine est pour nous essentielle. Un carrefour ferroviaire qui nous manque aujourd'hui. Et on voit tous que l'on pourra desservir avec la Médoquine. C'est vraiment un combat. Les services, tu sais, s'en occupent pratiquement tous les jours de la Médoquine.

Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? M. POUTOU. Merci.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. Jean-François ÉGRON : De nouveau **Claude MELLIER** : « RER métropolitain – Études d'exploitation Saint Mariens Langon. »

Mme MELLIER

(n°90) RER métropolitain - Etudes d'exploitation St Mariens Langon - Décision - Autorisation

Claude MELLIER présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur ESCOTS**.

M. Olivier ESCOTS : Merci **Monsieur le Président**. Deux points d'intervention sur cette délibération de **Madame la Vice-présidente**. On ne peut pas ignorer non plus sur ce dossier les annonces gouvernementales concernant la LGV (Ligne à grande vitesse) vers Toulouse. Donc, il faudra mesurer l'impact qu'aura ce projet sur le RER métropolitain et les aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux, mais surtout on peut s'interroger sur la hauteur des financements annoncés par l'État pour cette LGV entre deux Métropoles, Toulouse et Bordeaux, et le peu d'investissements octroyés à nos trains de proximité et du quotidien comme le RER.

Le deuxième sujet, c'est celui de l'équilibre des territoires. Vous l'avez évoqué tout à l'heure sur un autre dossier. Nous souhaitons relayer l'avis des élus du Blayais sur les attentes fortes d'une offre ferroviaire desservant Blaye, attente qui aujourd'hui ne voit aucune réponse favorable. Nous pensons légitimement qu'avant de réfléchir à une offre de car express en attendant mieux puisque c'était la position prise, nous devons acter l'étude d'un terminus à Blaye pour cette ligne de RER. Ce serait, là aussi, un signe fort dans le cadre de nos coopérations territoriales. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : **Monsieur SALLABERRY**.

M. Emmanuel SALLABERRY : **Monsieur le Président**, mes chers collègues, je vais me transformer en **Patrick PUJOL** puisque je vais vous faire lecture d'un texte qu'il m'a remis. Je ne sais pas si j'aurai son talent, mais je vais le lire.

*« Tout d'abord, je remercie **Madame MELLIER**, Vice-présidente aux grandes infrastructures routières et ferroviaires d'avoir porté attention à la demande de rendez-vous que j'avais faite au sujet des RER métropolitains et AFSB (Aménagements ferroviaires du sud de Bordeaux). J'y associe également les services de la Métropole qui l'accompagnaient. Je reviendrai d'ailleurs globalement sur ces dossiers d'aujourd'hui.*

Pour être tout de suite très clair, je regrette avec beaucoup de force ce qu'est le positionnement global de notre Métropole vis-à-vis de la SNCF. J'avoue que j'ai du mal à le comprendre, voire je ne le comprends pas. Je ne l'accepte d'autant moins qu'il est question d'argent public derrière tout cela, et cet argent public en l'espèce, c'est celui des habitants de la Métropole entre autres. Je m'explique. Il suffit de lire les dossiers que l'on nous présente aujourd'hui pour voir qu'une nouvelle fois, nous déléguons beaucoup à la SNCF, et que nous l'alimentons généreusement d'un point de vue financier grâce à un grand nombre d'études, ceci fait de son monopole. Et s'il s'agissait de dépenser l'argent du contribuable métropolitain qui est aussi celui de nos communes pour que ce résultat soit efficient passe encore, mais ce n'est pas le cas. Je n'aborderai que la partie ferroviaire située entre Bordeaux et Langon dont un tronçon est déjà porté dans le cadre des aménagements ferroviaires sud Bordeaux. Tronçon dont les travaux devraient être déjà bien entamés si tous les discours et toutes les affirmations tenues lors de multiples rencontres publiques autour du projet GPSO (Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest)

n'avaient été que de la poudre aux yeux. Je pèse mes mots. Si toutes les études avaient été réalisées sérieusement en fonction des données annoncées lors des présentations publiques, nous n'en serions certainement pas là.

Faisant partie de ces objectifs essentiels, le cadencement des trains sur la partie purement métropolitaine qui devait être d'emblée porté à la demi-heure avec une perspective au quart d'heure, à terme, si nécessité se faisait sentir. Parce que c'est de cela dont les habitants ont besoin, de trains, oui, mais de trains qui passent régulièrement à des horaires adaptés à leurs besoins, notamment le matin pour aller travailler et en fin d'après-midi pour rentrer chez eux. Ce ne fut a priori que de belle promesse puisqu'en fait, on nous le dit maintenant, le cadencement des AFSB ne collerait pas avec celui ambitionné par celui du RER métropolitain qui, pourtant, est exactement celui qui a été retenu lors des échanges publics précédant la mise en enquête publique des AFSB. Peut-être, alors, s'agissait-il d'obtenir une adhésion maximale pour le projet GPSO que portait essentiellement la Grande vitesse Bordeaux-Toulouse, Bordeaux-Dax-Espagne. Mais la Grande vitesse n'est pas forcément la solution pour celles et ceux qui, tous les jours, ont besoin de proximité et de quotidien, et aimeraient se déplacer plus sereinement.

Le développement des AFSB permettrait d'avoir l'espoir au moins sur cette partie du territoire de voir diminuer fortement la circulation de véhicules à moteur, et donc de faciliter la mobilité pour les populations de Sud Gironde. Or, que nous dit la délibération 90 d'une manière sibylline ? Je cite : « La feuille de route initiale du projet RER métropolitain intégrerait le fait que les AFSB seraient réalisés à l'horizon du RER métropolitain. L'évolution récente du projet AFSB impose de revoir cette hypothèse... » Pourquoi ne simplement pas dire la vérité, Monsieur le Président ? Vérité qui est la suivante : les études menées par la SNCF qui en a, je le répète, le monopole sur son domaine de compétence, ont été insuffisamment sérieuses pour permettre, ne serait-ce qu'un cadencement à la demi-heure. Volontairement, je le sais, mais c'est un fait.

De plus, il est a priori apparu lorsque la DUP (Délégation d'utilité publique) a été validée après décision de Justice qui est un point de blocage à la gare de Bègles qui nécessite la création d'un « saute-mouton », terme technique employé par les responsables du projet. Cet aménagement ne figurant pas là aussi a priori dans le cadre de l'enquête publique. Dommage de ne pas s'être aperçu de cela avant. Les études ont coûté fort cher pour présenter pourtant beaucoup de défaillances. Ce n'est pas sérieux, et on s'est moqué du monde. Ce n'est pas une évolution récente du projet des AFSB, comme ce qui est pudiquement écrit dans ce rapport, mais bien une grossière erreur dans l'approche du projet qui conduit à retarder la réalisation des AFSB ayant supporté le poids d'un retard inacceptable à la réalisation des travaux nécessaires à l'amélioration du cadencement des trains dans ce secteur. Et ce retard, ce sont nos habitants, et il se trouve que j'en connais quelques-uns à Villenave-d'Ornon et dans le Sud Gironde qui m'en parlent tous les jours, qui en paient le double prix : le prix des études et le prix au quotidien.

Aujourd'hui, on nous demande d'attendre 2032 la réalisation des AFSB qui devraient être mis en service en 2023 pour un coût prévisionnel de 930 millions d'euros, et on nous demande de valider la réalisation d'une étude d'exploitation ferroviaire pour 38 000 euros qui doit permettre d'identifier les renforts d'offre ferroviaire. Je suppose que c'est bien celle-ci qui répondra aux objectifs du RER métropolitain avec un cadencement au quart d'heure à l'horizon fin 2028. C'est fabuleux. Quel est donc l'intérêt de dépenser des centaines de millions d'euros lorsqu'une étude de 38 000 euros peut permettre d'atteindre les objectifs avec, le cas échéant, quelques travaux d'infrastructures. Comprenez que je n'y crois pas.

Il est dommage à l'heure où l'État vient de débloquer 4 milliards d'euros pour le GPSO que nous soyons dans l'incapacité de démarrer les travaux pourtant annoncés depuis près de 15 ans, les AFSB qui concernent, eux, le train du quotidien, et surtout notre agglomération. Pendant tout ce temps passé, et encore pendant de nombreuses années, 11 ans au moins d'ici 2032, des centaines de milliers de véhicules continueront de pénétrer dans l'agglomération bordelaise via l'avenue des Pyrénées et la route de Toulouse à Villenave-d'Ornon entre autres.

De ce côté, la délibération 94 pour laquelle les élus de Villenave-d'Ornon et de Métropole Commune se sont abstenus nous propose de participer financièrement aux études environnementales, mais dites-moi si je fais erreur : sur le secteur AFSB, les études environnementales ont déjà été réalisées ainsi que les études d'impact.

En conclusion, Monsieur le Président, je suis tout à fait persuadé que ces rapports feront l'objet d'une large communication auprès de nos habitants qu'on leur parlera de ces nouvelles études payées en grande partie par eux en vue de leur permettre de profiter peut-être du RER métropolitain d'ici moins 10 ans, et ce jour, il semblerait que nous puissions donc affirmer que les AFSB répondront demain aux objectifs du cadencement. Vivement 2032 pour le sud Gironde.

Vous voudrez bien, s'il vous plaît, noter l'abstention des élus villenavais pour cette délibération en complément de la 94. Leur manque de précision, l'engagement de nouvelles dizaines de milliers d'euros d'argent public, leur naissance soudaine à la suite d'autres études qui elles-mêmes succédaient à d'autres études me font douter de la clarté des intentions de la Métropole en la matière au-delà des rendez-vous récurrents que nous nous donnons pour constater que nos citoyens sont dans une énorme difficulté de déplacement quotidien ».

Je vous remercie ainsi que Patrick PUJOL de votre attention.

M. le Président Alain ANZIANI : Il faut transmettre à Monsieur PUJOL que d'abord, on note ce qu'il dit. Il y a un certain nombre d'éléments qui méritent d'être étudiés. Mais que Monsieur PUJOL puisse remettre en question la bonne volonté de la Métropole depuis des années et des années... Cela ferait 15 ans que la Cub (Communauté urbaine de Bordeaux), que la Métropole ne ferait pas exactement ce qu'elle doit faire avec mauvaise volonté. Franchement, qui peut le croire ? Monsieur GARRIGUES.

M. Guillaume GARRIGUES : Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues, j'aimerais vous alerter sur une problématique majeure vis-à-vis du RER métropolitain que nous devons anticiper, dès aujourd'hui. Il s'agit de celle des conditions de circulation très difficiles pour rejoindre la gare Saint-Jean aujourd'hui depuis le cours Aristide Briand et le cours de la Marne. C'est un axe qui est majeur, qui est emprunté fortement par les usagers des TER, des TGV (Train à grande vitesse) et par les nombreux futurs usagers du RER métropolitain que nous espérons plus nombreux que les usagers du TER aujourd'hui. Car même si on va engager beaucoup d'investissements pour développer d'autres points d'arrêts sur la Métropole pour diffuser les montées et descentes des voyageurs sur l'ensemble de l'agglomération - je pense, bien sûr, à la gare de la Médoquine que l'on vient d'évoquer - force est de constater qu'une très large majorité des passagers continueront de passer demain par la gare Saint-Jean.

Aujourd'hui, compte tenu de la saturation du tram C, de la saturation aussi du réseau de bus, je pense à la Liane 1 qui est vraiment très chargée sur ce tronçon-là, sur le cours de la Marne et le cours Aristide Briand, je pense que l'opportunité d'un métro se pose sur l'itinéraire Floirac, Gare Saint-Jean, Capucins, Victoire, Bourse du travail, Mériadeck et Cité administrative parce que le BHNS (Bus à haut niveau de service) va, bien sûr, améliorer la situation demain, mais il

ne pourra pas, seul, absorber les flux considérables de passagers que l'on a aujourd'hui sur cet axe que je connais particulièrement.

J'ai pris cet itinéraire-là, on serait sur 6 km, il semble faire un certain consensus, on serait sur un investissement de 6 à 700 millions d'euros. C'est un coût qui est, certes, important, mais qui faciliterait considérablement l'accès à la gare, qui libérerait les cours, et surtout qui soulagerait le tramway dans l'hyper centre. Et aujourd'hui, c'est une vraie problématique, je pense à la ligne A puisqu'aujourd'hui, les usagers prennent la ligne A jusqu'à la porte de Bourgogne ou les usagers qui viennent de Talence, par exemple, prennent le tram B jusqu'à la Victoire pour ensuite prendre un bus. Une étude avait été faite sur ce tronçon il y a 2 ans, mais avec un itinéraire deux fois plus long. C'était le tronçon, souvenez-vous, Bouliac – Cité administrative – Grand stade, c'est la ligne bleue qui nous avait été présentée par l'étude du stagiaire de l'École des ponts et chaussées. C'est une étude qui avait démontré un fort potentiel de fréquentation. De mémoire, on était à 113 000 voyageurs par jour, et avec une VAN (Valeur actualisée nette) très positive, + 906 millions d'euros, ce qui est un chiffre très important avec un temps de trajet, de mémoire, entre 9 et 15 minutes entre Floirac et la Cité administrative.

J'ajoute enfin, et je m'en arrêterai là, que l'option métro permettrait en outre d'apaiser l'axe des cours qui est aujourd'hui particulièrement accidentogène. Il faut savoir que les services de la Police nationale ont relevé environ 40 accidents en 2019 qui ont occasionné des dommages corporels sur ces deux cours-là, Marne et Aristide Briand, dont des accidents particulièrement graves, en particulier pour les cyclistes et les piétons qui sont les principales victimes de ces accidents puisque cet axe est vraiment très, très utilisé.

En conclusion, on a prévu de mettre beaucoup d'argent sur le projet de RER métropolitain qui est de la compétence de la Région, mais il faut aussi et surtout agir sur notre champ de compétence pour permettre aux usagers du futur RER, mais aussi aux usagers du TGV de se rendre plus facilement et en toute sécurité à la gare Saint-Jean. Si nous ne le faisons pas, nous, Bordeaux Métropole, ce n'est pas ni l'État, ni la Région qui le fera. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH**.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Oui, **Monsieur le Président**, chers collègues, avec cette délibération et la précédente sur la gare de la Médoquine, c'est un moment important, je pense, et un basculement pour la Métropole, pour la gestion de la mobilité. Évidemment la gare de la Médoquine, c'est la gare prioritaire de l'agglomération à rouvrir, mais c'est aussi la partie émergée de l'iceberg, c'est-à-dire que l'ensemble des gares de l'agglomération doivent émerger, les 18 gares, pour pouvoir faire un réseau très fort maillé puisque le RER métropolitain, c'est bien sûr le lien de la Métropole avec les territoires environnants. Je vous rappelle que 22 % des déplacements qui viennent de l'extérieur de la Métropole génèrent 58 % des kilomètres, et donc des émissions de gaz à effet de serre. Donc, 22 %, presque 60 %, c'est un phénomène de rabattement et de lien hors Métropole, interne à la Métropole, mais aussi ce réseau de gares, ces 18 gares, c'est aussi une fonction de déplacement et de mobilité intra-métropolitaine. Donc, c'est extrêmement important.

Et puis, cette deuxième délibération sur les aménagements du bouchon ferroviaire du Sud de Bordeaux, on est en train de démontrer que l'on peut faire le RER métropolitain sans faire les AFSB. On peut faire le RER métropolitain à la demi-heure. On y est, le Président le disait, on y est presque là maintenant, même tout de suite et puis, on pourra faire le RER métropolitain pratiquement au quart d'heure, en tout cas pas sur toute la journée, mais sur des périodes considérées. J'en ai l'intuition. En tout cas, les discussions que l'on a avec les spécialistes commencent à nous le dire, sans dépenser les 1 milliard d'euros des AFSB.

En effet, ils sont trois partenaires avec des coûts qui vont évoluer, c'est au bas mot 400 millions d'euros pour la Métropole. Or, pour les AFSB, on aura le débat, mais ce n'est pas pour le RER métropolitain, ou très peu. Donc, je me porte en faux par rapport à ce qu'a dit Emmanuel PUJOL ou Patrick SALLABERRY, je pense que cette délibération est importante. Elle est importante parce que l'on démontre que l'on peut faire le RER métropolitain sans les AFSB, donc sans attendre qu'ils soient potentiellement un jour financés et réalisés, et donc avant 2032 ou encore après. Donc, d'ici le plus rapidement possible avant 2030, en tout cas, dans la décennie. C'est extrêmement important.

Dernier point, je ne comptais pas parler du métro, mais il a été évoqué. Dans la stratégie de la mobilité, ce que l'on a dit au dernier Comité de pilotage, c'est que l'on va relancer une étude, mais très cadrée pour pas qu'elle soit très, très longue, et que cela coûte très, très cher. Mais ce qu'a très bien démontré notre collègue, Guillaume GARRIGUES, c'est que ce serait une solution de mobilité intra-rocade. Donc, c'est pour désaturer finalement le centre de l'agglomération. Et moi, ce que je pressens, mais ce sera le débat que nous aurons, c'est qu'une de nos priorités, c'est plutôt la deuxième couronne voire la troisième couronne et l'arrière-pays. C'est là où on avait moins de solutions de mobilité, mais pour les modes lourds, et donc RER métropolitain. Donc, le métro éventuellement, ce sera encore le coup d'après ou encore le coup d'après.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame MELLIER.

Mme Claude MELLIER : En premier lieu, je voudrais revenir sur le contenu de la délibération. Concernant le RER, les études d'exploitation proposées sur l'axe Saint-Mariens - Langon doivent nous permettre de définir les différentes possibilités qui pourront s'offrir et qui pourront permettre d'améliorer l'offre ferroviaire en l'absence des AFSB. Donc, il nous faut d'abord l'étude pour dire : « Oui, effectivement, c'est possible. » Et ce ne sera possible que pour la demi-heure.

Concernant le quart d'heure, il faudra d'autres études. C'est pour cela que je tiens à nuancer en disant : « Il faut cette étude d'exploitation pour dégager les possibilités pour améliorer l'offre ferroviaire à la demi-heure. » Pour l'instant, on n'a pas suffisamment d'éléments, mais des aménagements pourraient nous permettre d'avoir les trains à la demi-heure.

L'autre point que je voulais aborder, c'est l'intervention de Monsieur ESCOTS qui parle de l'offre ferroviaire desservant Blaye. On ne peut pas sous-estimer les besoins qui s'expriment dans ce secteur de notre Département. Il faut savoir que l'ensemble des élus de ce secteur demande la réouverture de la ligne entre Saint-Mariens et Blaye. Et je pense que c'est une proposition qui doit continuer à faire l'objet de débats, de réflexions, et à un moment donné, prendre la décision, car c'est permettre de désenclaver ce secteur. Ce n'est pas, à mon avis, les cars express qui permettront vraiment de répondre aux besoins de la population. Donc, je souhaite que cette proposition de réactiver cette ligne continue à être travaillée.

L'autre point que je voulais aborder, a été abordé par Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, le métro. Monsieur GARRIGUES l'a expliqué, c'est certainement la solution d'avenir pour réellement désengorger à long terme les moyens de déplacement au niveau de la rocade et donc de notre Métropole et au-delà de la Métropole. Je partage cette proposition. Vous savez qu'elle me tient à cœur, mais le débat doit continuer et l'étude est un élément important qui nous permettra de mieux appréhender cette proposition.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Vote contre ? Personne. Abstention ?
Monsieur POUTOU. La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame BONNEFOY, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL

M. Jean-François ÉGRON : **Claude MELLIER** « Travaux de construction du Pont Simone Veil – Réclamation du groupement d’entreprises Razel Bec – Protocole transactionnel ».

Mme MELLIER

(n°91) Travaux de construction du Pont Simone Veil - Réclamation du groupement d'entreprise Razel Bec - Protocole transactionnel - Décision - Autorisation

Claude MELLIER présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, je pense que **Monsieur POUTOU** demande la parole.

M. Philippe POUTOU : Juste pour dire que l’on vote contre la délibération. Très rapidement cela commence à être une vieille histoire, les histoires de tribunaux et tout cela. Nous, on n’est pas d’accord pour qu’il y ait eu une somme d’argent qui soit remise à des gens qui n’ont pas encore fini les travaux. Pour nous, c’est un fiasco. Cela méritait peut-être plus de dureté à l’égard du consortium qui construit le pont, parce qu’il y a plusieurs sociétés dedans, Razel Bec, Fayat, Sefi et compagnie. C’était juste pour dire cela que l’on n’est pas du tout d’accord avec la façon dont la solution semble se terminer. Cela fait écho aussi à d’autres histoires et d’autres scandales qui sont potentiels aussi, y compris dans l’agglomération. Cela montre aussi tous les abus de ces sociétés privées qui se débrouillent quand même bien souvent à faire payer le public un peu plus qu’il ne le faudrait.

M. le Président Alain ANZIANI : **Claude MELLIER**, tu veux ajouter quelque chose ou pas ?

Mme Claude MELLIER : Non, je pense que l’on peut se féliciter qu’enfin un règlement ait permis d’aboutir et que l’on ait réduit la somme que réclamait le groupement Razel Bec.

M. le Président Alain ANZIANI : Vote contre de **Monsieur POUTOU**. Abstention ? Je n’en vois pas. La délibération est adoptée.

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

M. Jean-François EGRON : **Brigitte BLOCH** : « Plan de soutien à l’économie de proximité ». Il s’agit de l’Axe 6 relatif au soutien à l’économie et l’offre culturelle. C’est la subvention d’aide à des manifestations 2021.

Mme BLOCH

(n°100) Plan de soutien à l'économie de proximité - Axe 6 relatif au soutien à l'économie et l'offre culturelle - Subvention d'aide à des manifestations 2021 - Décision - Autorisation

Brigitte BLOCH présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, **Brigitte BLOCH** aussi de cette bonne nouvelle et de la façon d'accompagner ce déconfinement. Qui souhaite intervenir ? **Monsieur GIRO**.

M. Frédéric GIRO : Oui **Monsieur le Président**, chers collègues, **Madame la Vice-présidente**, chère **Brigitte**, un mot pour vous remercier du travail accompli avec toutes les communes pour cette délibération. Comme vous le disiez, les manifestations culturelles dans nos communes sont des moments forts pour notre Métropole et cela nous a terriblement manqué durant cette saison 2020-2021 qui est quasiment blanche. On est très heureux de retrouver la direction des spectacles. Nous avons donc tous pu mesurer à quel point ces moments sont utiles et conviviaux pour nous tous.

Les artistes sont impatients de retrouver leur public et nous avons hâte de découvrir leurs créations, mais surtout de pouvoir les programmer à nouveau. Organiser des manifestations culturelles dans ce contexte est vraiment un véritable défi avec toutes les incertitudes que l'on connaît depuis un an. Dans ce contexte, le soutien de la Métropole est très précieux.

Le travail réalisé avec vous, chère Brigitte, et avec tous les collègues adjoints à la culture, traduit cette recherche d'équilibre, et nous vous en remercions. S'il y avait une fongibilité des fonds comme sur le plan de soutien à l'économie, les adjoints à la culture seront aussi présents pour continuer ce travail.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci **Frédéric GIRO**.

Mme Brigitte BLOCH : **Monsieur le Président**, je me rends compte que j'ai oublié quelque chose de très important, c'est de remercier les services parce qu'ils se sont vraiment énormément mobilisés et ils sont peu nombreux dans cette direction et vraiment, je voulais leur dire merci parce que c'est un gros travail.

M. le Président Alain ANZIANI : Tu as bien raison. D'une façon globale, on oublie souvent de remercier les services, mais on sait tout ce qu'ils nous apportent. **Christine BOST**.

Mme Christine BOST : Oui, très simplement rapidement pour compléter parce que dans ce plan de relance, il y a aussi une partie Art contemporain et présence aussi dans l'espace public. Une enveloppe d'un million d'euros en investissements sur trois exercices va être répartie sur plusieurs actions, sur trois actions complémentaires qui portent les objectifs suivants :

- d'abord, évidemment soutenir les artistes et activer les métiers de la filière Art visuel du territoire qui est en train de prendre un essor intéressant sur notre territoire ;
- proposer également une approche de l'Art contemporain comme élément à part entière du quotidien, donc la présence de l'art dans la ville ;

- et troisième objectif auquel, je crois, nous serons tous sensibles, c'est aussi de toucher les publics qui sont éloignés de l'offre culturelle et élargir les points de contact avec l'Art contemporain dans la ville. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais il y a trois actions majeures qui seront proposées au fil de ces trois années qui sont devant nous.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite la parole ? Madame MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Oui, suite aux interventions - dont celle de Brigitte BLOCH- je voulais dire que la période que nous traversons depuis plus d'un an met en lumière ce qui, pour une société, est essentiel, d'abord dans les besoins vitaux comme la santé, mais aussi tout ce qui fait société, c'est-à-dire le vivre ensemble, les rencontres sociales dans le cadre professionnel, familial et amical. Notre pays souffre de cet isolement qui nous a été imposé par le virus, et les scènes d'allégresse qui animent notre ville et les différentes villes depuis jeudi soir illustrent ce besoin de faire société, de se rencontrer et d'échanger. Dans cette situation, la question de la culture a pris une place particulière, l'accès au cinéma, au théâtre, à l'ensemble des spectacles vivants, aux musées, tout cela nous a été interdit. Cela restera comme une blessure, notamment pour les artistes et professionnels, mais également pour la population. Besoin de s'évader et d'ouvrir le champ des possibles, de s'émerveiller, de comprendre, de s'interroger, de se remplir d'émotions, fait partie des besoins vitaux.

La culture est un bout de notre humanité. Nous restons pour notre part toujours aussi interrogatifs sur la manière dont a été traitée la culture durant l'année qui vient de s'écouler. Nous restons convaincus que la fermeture stricte n'était pas la réponse adéquate face à la situation, et que sûrement des réponses intermédiaires existaient.

Aujourd'hui, notre tissu culturel est abîmé, un danger existe, celui d'une concentration plus grande avec les majors qui sont prêts à happer l'ensemble des financements.

Notre responsabilité dans nos villes, à l'échelle métropolitaine, est de venir en aide au tissu culturel local. Cette aide doit se faire en travaillant et en écoutant l'ensemble des acteurs et professionnels, en les associant à la prise de décision. Cela demande sans doute de réfléchir à la mise en place d'outils de prise de décision collective.

Enfin, nous ne pouvons évoquer la culture sans parler de ceux qui la font vivre, c'est-à-dire les intermittents.

La dernière convention de l'assurance chômage, là aussi, abîme une nouvelle fois leurs conditions de vie. La précarité ne peut être un statut à vie. Nos artistes, praticiens, techniciens, méritent un statut digne et décent qui leur permette d'exercer, de créer sans avoir le pistolet sur la tempe à la fin du mois. Le sort qui leur est réservé est, à ce titre, révélateur de la place que l'on fait à la culture, et surtout aux hommes et aux femmes qui en sont le cœur battant. Ces remarques faites bien sûr, nous voterons cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui d'autres souhaitent intervenir ? Personne ? Brigitte ? Rien à ajouter ? Unanimité ? Unanimité.

Unanimité

Délibération suivante.

M. Jean-François EGRON : **Andréa KISS** : « Conditions et modalités de consultation du Conseil de développement durable. »

Mme PAPIN

(n°106) **Conditions et modalités de consultation du Conseil de développement durable**
- Décision - Autorisation

Andréa KISS présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci **Andréa KISS** et merci aussi à **Céline PAPIN** qui ne peut pas être parmi nous, mais qui a fait un très gros travail. Qui souhaite intervenir ? **Monsieur POUTOU**.

M. Philippe POUTOU : C'est juste pour dire du mal du C2D (Conseil de développement durable). On voit surtout la connexion entre le conseil et la Métropole, mais on ne voit pas du tout la connexion qu'il peut y avoir entre le conseil et la population pour un outil qui est censé consulter et rechercher justement les discussions plus larges. Cela nous apparaît au contraire un outil très opaque. Ce n'est pas parce que c'est la Droite qui avait créé cela que l'on dit ça. Même dans la pratique, on ne voit pas du tout son utilité. On pense qu'il devrait y avoir plus la volonté de construire des véritables conseils ou des véritables assemblées dans les quartiers, d'essayer de construire des véritables outils qui soient dirigés vers les populations et sous contrôle de la population, parce que là, on a l'impression d'un entre-soi entre des élus et des gens qui sont d'un milieu social toujours quasi identique. Je crois que le Président du Conseil de développement durable, si on ne se trompe pas, c'est **Denis MOLLAT**, société civile, mais qui reste quand même un acteur du pouvoir économique, donc pas si civil que cela d'une certaine manière. C'est aussi ces problèmes-là qui sont posés. À quoi bon ces outils qui sont toujours quand même dans le fond, bien déconnectés de la population et puis qui, finalement, ne conseillent qu'avec toujours l'avis du même milieu social ou toujours l'avis des mêmes personnes qui sont de toute façon dans tous ces rouages-là. Donc nous votons contre cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : **Madame ROUX-LABAT**.

Mme Karine ROUX-LABAT : **Monsieur le Président**, chers collègues, merci. Il y a eu un appel à candidatures dans la presse pour composer le C2D. Je voudrais juste savoir où en est cet appel à candidatures et où est la position du C2D ? Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Est-ce que tu as des éléments ?

Mme Andréa KISS : Plusieurs choses. Concernant ce qu'évoquait **Monsieur POUTOU**, je crois qu'il ne faut pas le voir comme cela et essayer d'être un peu positif de temps en temps. Justement, le C2D est le reflet de la population. Les gens qui y siègent... et je vous rappelle que la moitié du C2D aujourd'hui est composée de gens qui émanent des communes, de représentants associatifs ou encore de gens de la société civile. Au contraire, c'est censé être le reflet de la population.

D'ailleurs, quand on regarde un peu les travaux du C2D, très souvent, il s'autosaisit sur un certain nombre de sujets, et ce n'est pas que la Métropole qui commande des études ou des rapports à cet organisme, mais c'est bien le C2D qui a la capacité aussi d'alerter les élus métropolitains sur des sujets qu'ils pensent être dans l'air du temps ou sur lesquels ils imaginent que la Métropole doit commencer à anticiper. Je crois qu'il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain.

Je vous rappelle que de toute façon, il n'y a aucun élu au sein du C2D, contrairement à ce que vous avez affirmé, puisque ce sont bien des représentants de la société civile. En revanche, ce qui était vrai, c'est que sur le mandat précédent, il y avait deux élus référents, c'était Nicolas FLORIAN et moi-même qui assurions la liaison entre le C2D et les élus métropolitains. Mais après libre à n'importe quel citoyen de venir s'associer aux travaux du C2D puisqu'en dehors de ce noyau du C2D pur, il existe aussi une autre instance qui est le forum, qui permet de travailler avec le C2D sans y mettre peut-être l'implication d'un membre à part entière. Ce sont des bénévoles qui s'y impliquent et non pas des élus.

Pour ce qui concerne la composition, il y a eu un appel à candidatures. Il me semble que c'est quasiment fait pour l'ensemble des communes. En revanche, pour le reste, on nous le fera préciser par les services, Céline PAPIN est un peu plus au fait que moi sur le niveau où ils en sont arrivés, mais malheureusement, elle ne pouvait pas être là aujourd'hui, mais on vous fera passer l'information.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci pour ces réponses. Qui vote contre ? Monsieur POUTOU pour vote contre. Qui s'abstient ? Personne. La délibération est adoptée.

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

M. Jean-François EGRON : Monsieur le Président, la délibération 115 a été regroupée. Si vous en êtes d'accord, vous pouvez, si cela vous convient, demander le passage au vote.

Mme KISS

(n°115) Bordeaux - Projet de requalification de l'avenue des Quarante Journaux - Arrêt du bilan de la concertation - Approbation

Andréa KISS présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : La délibération 115 sur la requalification de l'avenue des Quarante Journaux – Arrêt du bilan de la concertation est regroupée, mais je dois la soumettre au vote. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Monsieur POUTOU. La délibération est adoptée.

Intervention écrite de M. POUTOU

On s'abstient parce que la consultation des habitant-es nous semblent très légère. Certes il n'y aurait eu que 12 contributions, mais cela montre les difficultés de faire remonter les avis de la population concernée. Mais ça démontre aussi l'absence de savoir-faire de la part des collectivités territoriales, qui n'ont pas l'habitude de consulter les habitant-es, d'inclure la population dans les décisions qui pourtant les concernent de très près.

Nous défendons l'idée de véritables conseils de quartiers, de mettre en place des assemblées générales avec tout un travail pour communiquer et donner envie aux gens d'y participer. Sans doute faudrait-il défendre beaucoup plus la démocratie directe, l'implication au quotidien de la population.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. Jean-François EGRON : Délibération 117, **Andréa KISS** : Le projet européen « DIT4TraM » - Participation de Bordeaux Métropole - Encaissement des recettes ».

Mme KISS

(n°117) Projet européen 'DIT4TraM ' - Participation de Bordeaux Métropole - Encaissement des recettes - Décision - Autorisation

Andréa KISS présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, **Monsieur POUTOU**, je crois que vous vouliez intervenir.

M. Philippe POUTOU : Rapidement encore, oui, c'est une délibération très technique, mais ce qui est à constater, c'est que sur les 217 pages, je crois qu'il y en a 212 en anglais, déjà cela ne rend pas les choses très accessibles pour les personnes qui ne sont pas habituées à lire dans d'autres langues que la langue française. Sur les seules 5 pages en français, je vais vous lire un paragraphe pour vous dire à quel point les délibérations sont accessibles. Ce petit paragraphe d'ailleurs, on s'est demandé s'il était écrit en français.

« L'objectif principal est donc de développer, mettre en œuvre et tester un paradigme générique de contrôle distribué, en s'appuyant notamment sur les technologies avancées de monitoring, d'évaluation et de prévision (IA Algorithme d'Apprentissage), et sur des algorithmes associés pour une variété de nouveaux concepts de gestion multimodale des trafics et des mobilités en fonctionnant à toute échelle urbaine ».

Moi, je n'ai rien compris. C'est un petit extrait d'une délibération qui fait 5 pages en français. Je rappelle 212 pages en anglais. Donc je ne vois pas comment on peut voter, avoir une idée très précise sur ce genre de délibération-là. Mais plus globalement, je suis le seul à souligner cela, mais des fois on n'a pas l'impression de ne pas être très malin ou très cultivé, mais souvent on ne comprend pas grand-chose aussi des délibérations. Il y a un langage qui est très très spécialisé, très technique. Je l'ai déjà dit, mais je le redis parce que cela se répète, c'est à la fois technique, mais aussi technocratique, et des fois, ce n'est quasiment pas accessible.

Nous, le petit groupe, le petit conseil scientifique que l'on a autour de Bordeaux en luttant, déjà on a du mal, mais pour un large public, comment cela peut se passer ? L'intérêt quand même d'un point de vue démocratique, c'est que les délibérations soient compréhensibles de la plupart des gens ou de la population. Là, ce n'est pas le cas. Là on nous fait décider, on nous fait voter sur des choses, franchement... à la fin, on se dit : « Mais comment on peut se déterminer sur des textes comme cela ? ». Pour la peine, on vote contre même si on n'a pas compris grand-chose.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur POUTOU, je vais dire que je suis d'accord avec vous. Moi aussi, je trouve que le charabia est inutile, c'est de la poudre aux yeux qui donne l'impression d'avoir du pouvoir, de la connaissance et de l'intelligence, et moi, je suis pour que l'on parle la langue des gens. Lorsque l'on parle, c'est pour être compris de la personne en face de nous. Et je râle tout le temps parce que souvent, cela n'est pas toujours le cas.

Je souhaite vraiment la plus grande lisibilité et le langage le plus courant même si parfois évidemment, il y a aussi des termes techniques qui peuvent exister, mais faisons un effort pour être simple. Andréa KISS.

Mme Andrea KISS : Rien de plus, je partage le point de vue. Moi-même, je me suis fait expliquer par les services le contenu de la délibération et la dimension technique sur laquelle elle portait. Après je crois qu'il faut, Monsieur POUTOU, que vous compreniez que l'on n'a pas vocation à devenir des ingénieurs en matière de mobilité et de transport, etc. et que le travail des services est aussi d'arriver à nous apporter une certaine simplification et à faire preuve de pédagogie dans l'explication des délibérations, c'est ce qui a été fait en commission en tout cas.

M. le Président Alain ANZIANI : Malgré cela, qui vote contre ? Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Juste pour ajouter, cela fait deux fois Monsieur ANZIANI que vous êtes un peu d'accord avec ce que je dis, peut-être que l'on pourrait faire un groupe à tous les deux, comme ça, moi, j'aurais des collaborateurs pour m'aider dans le boulot.

M. le Président Alain ANZIANI : Si on fait un groupe à tous les deux, vous verrez que l'on ne sera pas souvent d'accord.

M. Philippe POUTOU : Mais ce n'est pas grave, l'idée, c'est d'avoir les moyens qui vont avec le groupe.

M. le Président Alain ANZIANI : Parce que si je suis d'accord avec vous, c'est parce que vous êtes d'accord avec moi, et cela, cela va vous gêner. Là, vous votez alors ? Vous votez contre ? Vous voyez, on n'est pas d'accord. Un vote contre. Des abstentions ? Je n'en vois pas. La délibération est adoptée.

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

M. Jean-François EGRON : Patrick PAPADATO : Le programme 1 million d'arbres. C'est le règlement d'intervention.

M. PAPADATO
(n°121) **Programme 1 million d'arbres - Règlement d'intervention - Adoption**

Patrick PAPADATO présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci à Patrick PAPADATO pour le travail qu'il a accompli.

M. Didier CUGY : Merci Monsieur le Président. En complément de mon collègue Patrick PAPADATO, il faut rappeler que le 23 mars 2018, notre collègue Clément ROSSIGNOL-PUECH présentait le rapport d'intervention financière pour la réalisation des projets nature agriculture, rapport qui a été adopté à l'unanimité. À l'époque, cela concernait principalement la protection et la valorisation des espaces naturels paysagers et agricoles, la protection des milieux aquatiques, la lutte contre les nuisances sonores.

La Métropole a réalisé entre 2014 et 2015 une étude sur les îlots de chaleur et de fraîcheur qui laisse apparaître des zones de surexposition aux fortes chaleurs à la limite de l'invivable. La présence d'îlots de fraîcheur apparaît dans cette situation une nécessité vitale.

La plantation massive d'arbres et d'arbustes est devenue dans ce contexte d'une importance capitale pour l'avenir. Cette plantation devrait permettre d'assurer à la fois et de façon efficace une lutte contre les îlots de chaleur, de développer les zones ombragées, de favoriser la biodiversité, limiter la pollution, absorber les eaux pluviales, contribuer à capter le CO₂ et réduire aussi, par effet indirect, les risques psycho-sociaux.

Sur le plan économique, il a été mis en évidence un impact fortement positif des arbres sur les coûts liés à la gestion des conséquences du changement climatique. À titre d'exemple, sur la base de l'évaluation effectuée sur 25 villes aux États-Unis, chaque hectare planté apporte un équivalent de service de l'ordre de 25 000 euros. Les services étant en rapport avec l'amélioration de la qualité de l'air, le stockage du carbone, la réduction des eaux de ruissellement, la régulation de la température, les effets positifs sociaux et sur la santé, et de façon synthétique, on peut attendre que pour 1 euro investi, plus de 5 euros soient rendus en services écosystémiques.

À nous, collectivité, de sensibiliser tous les acteurs publics et privés ainsi que nos concitoyens à faire preuve d'imagination pour potentialiser l'action des arbres, en leur attribuant, à l'instar de la permaculture, plusieurs fonctions de façon à les intégrer partout où cela sera possible.

Concernant les plantations sur le domaine public, nos services techniques ont maintenant acquis de l'expérience, permettant de planter au bon endroit, d'utiliser de nouvelles techniques pour guider les racines plus en profondeur, et aussi offrir à l'ensemble de la population les meilleurs services, en évitant les erreurs du passé comme celles observées dans la Cité Frugès. Voilà ce complément à mon ami Patrick PAPADATO.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Didier CUGY. Emmanuel SALLABERRY.

M. Emmanuel SALLABERRY : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. On voudrait, Monsieur le Président, nous féliciter de la prise en compte d'un certain nombre de nos remarques exprimées ici en Conseil de Bordeaux Métropole dans les différentes commissions et plus récemment lors du groupe des Maires, notamment sur la rétroactivité, sur la phyto-rémediation et la simplification administrative.

Je pense qu'il faudrait peut-être que l'on essaie une fois par an, sans tomber dans un rapport et pas de groupe de travail, mais puisqu'il y a une commission compétente en la matière, peut-être que l'on essaie de se donner... puisqu'un objectif, il ne faut pas que l'on se dise en fin de mandature que l'on n'y est pas arrivé, on a même le droit en l'occurrence, je pense, de le déplacer, de voir un petit peu, année après année, comment ce dispositif marche, et peut-être le réorienter.

À ce titre, une piste de réflexion qui est le sens de mon intervention aujourd'hui, c'est sur les règles de financement. Même si on parle beaucoup de micro-forêts, on a tout lieu de penser que l'on subventionne aussi une partie d'arbres qui va mourir. C'est le principe des micro-forêts puisque l'on sait qu'au bout d'un moment, il y a une concurrence entre les différents végétaux. Peut-être qu'au bout de quelques mois, ou en tout cas on voudrait soumettre cela à la réflexion, on pourrait peut-être favoriser plus financièrement - ils sont plus coûteux en achat et surtout en maintenance - les arbres de haute futaie qui, eux, on le sait, au bout de 2 ans, donnent d'abord des meilleurs résultats en matière de CO₂, en matière d'ombrage, etc., et sont beaucoup plus durables qu'un certain nombre de dispositifs. Ce n'est pas le cas partout, mais on voulait vous soumettre cela de manière justement à contribuer à la réflexion. Merci Monsieur le Président, mes chères collègues.

M. le Président Alain ANZIANI : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : C'est la dernière que je fais ce soir. C'est juste pour essayer d'avoir une vision peut-être moins simpliste ou moins caricaturale de l'écologie parce que l'on déconnecte tout. Là, on va mettre des arbres un peu partout et même jusqu'à les compter assez exactement puisque l'objectif, c'est un million. Mais à côté de cela, il y a quand même pas mal d'arbres qui sont en ce moment détruits dans les ZAC comme à Gradignan cette semaine ou à la Bastide. Ce sont des vieux arbres qui sont peut-être plus efficaces que des jeunes arbres, ce qui n'est pas totalement le cas pour l'homo sapiens, mais c'est vrai que cela pose ce problème-là : « Comment on peut d'un côté avoir cette vitrine-là, et puis de l'autre côté finalement continuer à peu près comme avant des destructions d'espaces verts et de mini-forêts ? » C'était un peu pour rappeler cela. Le problème aussi souvent dans les délibérations, c'est que les unes se déconnectent des autres et puis on a du mal à avoir une vision d'ensemble. C'était peut-être intéressant de rappeler cela.

Donc nous, on s'abstiendra sur cette délibération au regard de tout ce qui passe autour qui sont, pour nous, des choses qui sont plutôt dans la destruction de l'environnement qu'autre chose.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MILLET.

M. Thierry MILLET : Monsieur le Président, mes chers collègues, avant toute chose, je veux dire que ce programme de renforcement de la présence de la nature sur le territoire de Bordeaux Métropole est une action positive qui permettra d'adoucir les effets de l'urbanisation excessive constatés dans certaines communes.

Dans son volet financier, cette délibération indique pour chaque type d'intervention les coûts de référence depuis la plantation de jeunes plants jusqu'à celle d'arbres de grande taille en passant par les dons de jeunes pousses aux habitants. L'une des interventions répertoriées a attiré mon attention. Il s'agit de la plantation d'arbres sur des sols artificialisés. Il est indiqué que le coût estimatif de référence pour la plantation d'un arbre sur le sol artificialisé d'un espace public est estimé à 900 euros hors taxes, ce prix comprenant la réalisation d'une fosse par arbre.

C'est une surprise, et plutôt une bonne surprise. En effet, je constate, Monsieur le Président, que vous revenez à des dépenses plus raisonnables que celles que vous avez récemment faites à Mérignac où chacun des huit jeunes micocouliers plantés juste avant les dernières élections municipales sur la place Charles de Gaulle est revenu à 24 875 euros hors taxes par arbre, fosse comprise.

Oui, vous m'avez bien entendu, 24 875 euros hors taxes par arbre avec sa fosse, sans qu'aucun détournement de réseau n'ait été réalisé.

Par comparaison, rappelons qu'un salarié au SMIC représente un budget annuel, c'est-à-dire charge comprise, d'environ 20 000 euros. Entre 900 euros hors taxes, tarif Métropole, et 24 875 euros hors taxes, tarif ville de Mérignac, il y a tout de même un rapport de 1 à 25, ce qui est considérable. Sans parler des arbres en conteneur initialement installés sur cette même place, lesquels avaient coûté 5 700 euros/pièce. Mais après tout, peut-être que la place Charles de Gaulle a-t-elle servi de banc d'essai pour rôder les méthodes de plantation d'arbres sur sol artificialisé, une expérience dont la Métropole profite donc pour le plus grand bénéfice de nos communes.

Quoi qu'il en soit, la présente délibération démontre que ces coûts étaient aussi indécents qu'injustifiables. Dans ces conditions, vous ne serez pas surpris, Monsieur le Président, que j'exprime ma satisfaction de voir que l'argent des contribuables soit désormais employé avec plus de précautions.

M. le Président Alain ANZIANI : Comme je me suis donné comme ligne de conduite de ne pas mélanger les débats municipaux et métropolitains et encore plus les débats lorsqu'ils sont électoraux, évidemment, je ne répondrai pas. Madame Karine ROUX-LABAT.

Mme Karine ROUX-LABAT : Merci Monsieur le Président. Une petite précision, je pense que tout le monde aura à cœur d'entendre quelle est la réalité de l'abattage qui a eu lieu cette semaine à Gradignan à côté du squat. Huit arbres ont été coupés à la demande du Repos Maternel. Je rappelle que le Repos Maternel est une structure qui accueille des mamans célibataires avec des enfants. Le Repos Maternel a demandé à La Fab de bien vouloir intervenir sur ces huit arbres qui étaient dangereux et morts. La Fab a fait une enquête, a adressé l'enquête aux services de la Mairie de Gradignan, qui est allée sur place vérifier l'état des arbres, et conclure après validation de ce rapport que ces arbres étaient dangereux et donc a donné l'autorisation à La Fab d'intervenir sur ces arbres à la demande du Repos Maternel.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci de cette précision, Madame FAMHY.

Mme Anne FAHMY : Je vous remercie Monsieur le Président. Je voulais juste saisir l'occasion de ce règlement d'intervention pour le programme un million d'arbres pour préciser, même si cela n'est pas forcément utile, mais c'est toujours bien de le dire, que la préservation de l'existant est tout aussi importante que la plantation de nouveaux plants pour la préservation de la biodiversité.

Je voulais également profiter de cette occasion pour noter un petit point de vigilance. J'avais posé la question en commission, mais j'ai toujours cette question qui me turlupine. Ce règlement d'intervention se cumule avec le règlement d'intervention Nature, et le règlement d'intervention Nature prévoit quand même un plafonnement par an et par commune. Ce n'est pas le cas pour ce règlement d'intervention du programme un million d'arbres, il n'y a aucun plafond maximum de prévu.

Je me demande quand même toujours comment cela va s'organiser à la fin de chaque année, en fonction des demandes de chacune des communes et si un droit de priorité va s'exercer ou si un montant, à un moment donné, devra quand même être fixé. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Patrick PAPADATO.

M. Patrick PAPADATO : Merci pour vos questions. À la fin de chaque année, on fera le bilan, il y aura un bilan annuel qui sera proposé de manière à voir comment tout cela évolue. On part de rien, on est en pleine écriture de ce règlement d'intervention par rapport aux arbres. On s'appuie déjà sur le règlement d'intervention Nature. Là, le règlement Arbres, si je peux m'exprimer comme cela, vient renforcer la présence de l'arbre en ville.

Au niveau des plafonds, j'ai moi-même interrogé les services, globalement, on m'a dit que l'argent était là, la Métropole était prête à financer, mais dans la mesure où on n'a aucune visibilité, on verra déjà à la fin de cette année comment tout cela évolue, comment les communes vont répondre, d'ailleurs, du reste à cette offre de la Métropole. C'est le premier point.

Il y aura une réorientation parce que tout cela est un peu nouveau pour les communes. Il y avait un point sur les forêts Miyawaki, sur les forêts urbaines. Moi, j'avoue que je lis pas mal de choses à la fois favorables ou défavorables sur ces forêts. On n'a pas suffisamment le recul. Là, on est dans des discussions théoriques, on les met en pratique. Je m'aperçois que pas mal de communes mettent en application ces forêts. On verra peut-être déjà d'ici 5 ans comment tout cela va évoluer. Cela nous permettra d'avoir en tout cas une expérience et un retour d'expérience.

Sur la protection des arbres, la meilleure protection c'est le PLU (Plan local d'urbanisme). C'est tout l'enjeu aussi de cette modification. Je sais que pas mal de communes essaient de préserver les arbres, de faire en sorte que les arbres soient préservés, qu'ils soient mieux pris en compte dans le cadre du PLU. Je suis d'accord avec vous qu'il vaut mieux préserver les arbres plutôt que de les couper et un arbre ancien est plus intéressant que 10 petites tiges qui vont avoir du mal à évoluer dans le temps.

Je crois que j'ai à peu près répondu à toutes les questions.

Si, sur un point, il est évident qu'en fonction des communes où on se trouve, l'arbre est plus ou moins facile à planter. Nous, on s'en aperçoit à Bordeaux. Sur une ville de pierre, c'est quand même plus difficile de planter des arbres. Cela coûte plus cher parce qu'il faut des études et il faut sonder les sols. Il y a tout un travail des services qui, malheureusement, est plus cher que planter sur une vaste prairie fleurie. Voilà Monsieur le Président, je crois avoir répondu à toutes les questions.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur MORRISSET n'a pas pris la parole aujourd'hui. Je la lui donne même si c'est après le rapporteur. Monsieur MORRISSET.

M. Marc MORISSET : En plus de cela, c'est un complément, c'est une information. Je ne voulais intervenir qu'après, donc merci, Monsieur le Président pour cette autorisation.

Moi, je me permets juste d'informer le fait qu'il y a une très belle exposition qui va se terminer à la MEC, la Maison Eco-Citoyenne que vous avez sur les quais, qui a été lancée avec les Arbres citoyens. C'est une association dans laquelle je suis moi-même impliqué. Je fais la publicité par rapport à cela puisque cette exposition est transposable à d'autres endroits. C'est surtout mettre en valeur l'arbre vis-à-vis des citations de grandes personnes qui se sont intéressées à la nature. Le but est d'essayer de sensibiliser d'une façon poétique le rôle de l'arbre dans la ville. Cette exposition peut être ici, par exemple, exposée pendant un mois ou deux, à d'autres communes sur les 28, ce sont aussi des propositions. Donc, nous sommes à votre écoute pour essayer de, au contraire, rendre utile cette belle exposition qui a très plu à l'ensemble des Bordelais et des passants et des touristes. Merci à vous.

M. le Président Alain ANZIANI : Juste un mot pour la protection des arbres parce qu'il y a plusieurs observations qui étaient tout à fait justifiées. Je rappelle que l'on peut protéger les arbres de deux façons. S'ils sont évidemment dans un espace boisé à conserver, ils sont protégés. Encore faut-il que l'on ait la connaissance des risques que ces arbres peuvent encourir et parfois, il y a des risques qui sont mis à exécution.

Deuxièmement, il y a plusieurs communes qui ont fait des registres d'arbres remarquables. Je pense que c'est une bonne initiative de la part des communes. Cela leur permet, avec les méthodes qu'elles définissent elles-mêmes, de dire : « Tiens, cet arbre-là, vu son âge, il ne doit pas faire l'objet d'un abattage », « Celui-là, vu sa taille... », etc. Je ne peux qu'encourager ce que font les communes, aujourd'hui, avec ces registres qui permettent de protéger les arbres qui, sinon, ne bénéficieraient d'aucune protection.

Alors qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Monsieur POUTOU. Je vous en remercie.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. Jean-François EGRON : Dernière délibération, Patrick PAPADATO : « Association Ecosite du Bourgailh – Subvention au fonctionnement de l'association. C'est la Convention pluriannuelle 2021 à 2023. »

M. PAPADATO

(n°125) **Association Ecosite du Bourgailh - Subvention au fonctionnement de l'association - Convention pluriannuelle 2021-2022-2023 - Décision - Autorisation**

Patrick PAPADATO présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, je crois que c'est Métropole commune qui voulait dégrupper, qui voulait s'exprimer. Monsieur RAUTUREAU.

Benoît RAUTUREAU : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots rapides pour s'interroger sur cette délibération. Pourquoi une association qui œuvre dans le domaine de l'éducation à l'environnement et à la protection de la nature sur un poumon vert majeur de la Métropole, à savoir la forêt du Bourgailh, se voit baisser sa subvention de 17%, soit 5 000 euros, par une majorité qui se dit soucieuse des questions environnementales alors même que l'Ecosite fait un réel travail de terrain au quotidien, en particulier auprès de jeunes publics.

Elle a effectué, ces dernières années, en particulier à travers un DLA (Dispositif local d'accompagnement) une vraie démarche vertueuse pour faire évoluer son modèle économique.

Vous allez me dire, Monsieur le Président, que c'est une question à poser en commission, mais à part nous expliquer qu'il y avait une enveloppe budgétaire et beaucoup de demandes, ma collègue n'a pas eu de réponse en commission. Je ne doute pas que vous aurez à cœur de nous expliquer les raisons de cette baisse de subvention.

Je rajouterai pour terminer qu'au-delà du fond, c'est, je le crois, un mauvais signal envoyé par notre établissement à tous les amoureux de la nature qui participeront ce week-end à l'édition 2021 du Printemps de la forêt du Bourgailh. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, Monsieur PAPADATO.

M. Patrick PAPADATO : Oui, je ne suis pas tout seul à avoir rencontré l'association Ecosite du Bourgailh. J'ai eu moi-même deux rencontres avec les représentants de cette association. D'autres membres de ce conseil de Métropole, Camille CHOPLIN ou même Bastien RIVIERES les ont rencontrés. On a eu une discussion avec eux. Cette baisse que vous notez n'est pas nouvelle. Il faut savoir qu'elle est évolutive, elle a évolué dans le temps. Lors de la création, il y avait 40 000 euros qui avaient été attribués à cette association. Avec 30 000 euros par rapport à la direction Nature, cette association fait partie des plus grosses associations subventionnées par la direction Nature. Il était nécessaire de mieux répartir cette enveloppe budgétaire que possédait la direction Nature.

L'idée était, en discussion avec eux, de voir comment ils pouvaient modifier l'utilisation de leur subvention. Bordeaux Métropole continuera à les soutenir. On a eu une discussion avec eux pour voir comment tout cela pouvait évoluer, comment ils pouvaient être subventionnés à nouveau par la Métropole, à condition de modifier quelque peu leurs actions. C'est vrai que c'est compliqué parce qu'ils n'ont que trois salariés. Modifier des actions reste compliqué. Mais en tout cas, c'est ce que l'on attend d'eux. Ils sont visiblement prêts à relever le défi et voir comment aussi, à l'échelle de la Métropole, on pourrait réfléchir à une meilleure mutualisation, faire en sorte que cette association puisse intervenir sur différents sites de Bordeaux Métropole, et pas que sur l'Ecosite. C'est déjà le cas. Il y a déjà une expertise, mais c'est vrai que dans la mesure où on aimerait renforcer cette communication, cette éducation à l'environnement comme vous l'avez mentionné, nous, ce qui nous plairait, c'est de voir cette association étendre ses activités à d'autres communes et renforcer cette éducation à l'environnement sur éventuellement d'autres sites de la Métropole sur lesquels on est en train de réfléchir. Vous savez que la Métropole réfléchit à d'autres possibilités, à d'autres actions sur d'autres communes et pas que sur l'Ecosite.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur TROUCHE.

M. Jean-Marie TROUCHE : Merci Monsieur le Président. Monsieur le Vice-président, vous nous expliquez que ce choix a été fait parce que la direction de la Nature a une ligne budgétaire à affecter à différentes actions et à différentes associations. Moi, je voudrais poser une question de méthode, d'ailleurs, qui dépasse peut-être même le cadre de cette action-là. Nous aimerions, au lieu de voir des subventions arriver les unes derrière les autres, comme il est arrivé celle-là, que nous puissions apprécier sur l'ensemble d'une ligne d'actions les choix que vous nous proposez de faire, les allocations que vous nous proposez de faire dans un budget dont on comprend forcément qu'il est limité, plutôt que de découvrir ici ponctuellement que quelqu'un a fait une allocation arbitraire ou non d'ailleurs, a fait des choix par rapport à cela.

Il serait intéressant de pouvoir voir cela dans la globalité d'une ligne d'actions donnée. Je pense que c'est une méthode de travail que nous pouvons adopter beaucoup plus largement que le sujet particulier dont nous parlons aujourd'hui.

M. le Président Alain ANZIANI : Patrick PAPADATO, tu veux reprendre la parole ?

M. Patrick PAPADATO : Il me semble que dans les délibérations de la Métropole, vous pouvez retrouver les subventions distribuées par la direction Nature, donc je pense qu'en faisant une recherche, vous pouvez éventuellement le retrouver.

Je ne suis pas certain que si on accède à votre demande, cela apporte un plus. En plus, je pense que c'est quelque chose que vous pouvez demander en commission. En commission, on peut vous communiquer le tableau des subventions distribuées par la direction Nature.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur RAYNAL.

M. Franck RAYNAL : Merci Monsieur le Président. Je ne souhaitais pas rallonger les débats, mais quand même, là, on parle d'une question de fond. Je pense que la question qui se pose est celle de la manière dont on juge l'attribution des subventions. C'est vrai que l'on ne peut pas parler forcément de ce qui se passe dans les Conseils municipaux, mais il se trouve que cette semaine, il y en a eu un sur Pessac, et à la demande d'ailleurs tout à fait légitime de notre opposition et même de membres de la majorité, de nouveaux membres, de nouveaux élus, nous avons travaillé sur une critérisation de l'ensemble de l'attribution des subventions. Ce n'est pas une vérité révélée avec des points, avec des règlements d'intervention extrêmement précis, mais il n'empêche que cela donne une ligne et cela donne une visibilité auprès des associations sur ce qui leur est demandé.

Lorsque j'entends Monsieur PAPADATO nous dire que vis-à-vis de l'Ecosite de Bourgailh, de cette association, il y a une demande de pouvoir diversifier son action au bénéfice des autres communes de la Métropole, je voudrais simplement signaler que le Bourgailh est visité par beaucoup d'autres personnes que de simples Pessacais. Il y a des Mérignacais, il y a des Bouscatais, il y a des Bordelais, il y a de toutes nos communes des personnes qui viennent au Bourgailh, ne serait-ce que parce que c'est un site qui a d'ailleurs été cofinancé par la Métropole.

Il me semble que le critère qui voudrait qu'une subvention métropolitaine bénéficie à l'ensemble des habitants de la Métropole est ici pleinement justifié et pleinement rempli. C'est pour cela que cette baisse de 5 000 euros sur une structure qui est toute petite et qui est assez fragile et qui est déjà, malheureusement, bénéficié, si j'ose dire, d'une baisse drastique de la subvention de la Région qui a été tout simplement supprimée, il y a de cela trois ans, je trouve qu'il est dommage que nous venions fragiliser quelque chose qui contribue tout simplement au bien-vivre et l'appréciation de la vie avec la nature dans le site du Bourgailh. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Moi, je propose quand même que l'on garde la délibération là, mais on va regarder la raison de cette baisse et puis la vision globale. On va travailler cela avec Monsieur PAPADATO.

M. Patrick PAPADATO : L'idée de cette baisse de subvention est aussi de les inciter à diversifier leurs offres sur la Métropole, renforcer. Il faut savoir si c'est une association pessacaise ou si c'est une association métropolitaine ? L'idée est d'inciter cette association à diversifier, à étendre son expertise parce qu'ils ont une réelle expertise sur des sujets naturalistes. On leur demande de la renforcer, tout en les soutenant. On ne les abandonne pas, on les incite à faire en sorte d'aller plus loin dans leur travail et de ne pas se cantonner sur l'Ecosite du Bourgailh. Je ne suis pas certain que les associations y gagnent en ayant une subvention tous les ans qui soit toujours aussi importante et aussi régulière.

Je pense qu'il est nécessaire d'aller voir ailleurs et de faire en sorte de renforcer leurs actions au niveau de la Métropole parce que l'on est quand même sur un budget métropolitain. Je sais que la ville de Pessac aide pratiquement à même hauteur que la Métropole cette association. C'est un effort pour la ville de Pessac, mais c'est aussi un effort de la Métropole qui ne serait pas compris si on faisait cela au niveau de toutes les associations ciblées ville par ville. L'idée est justement de subventionner les associations et leur demander d'intervenir sur le champ métropolitain. C'est un peu ce qui est demandé là aujourd'hui.

M. le Président Alain ANZIANI : Vous voulez continuer le débat là, mais est-ce que vous allez apporter quelque chose de nouveau ? Sans doute pas.

M. Gwénaël LAMARQUE : Je vous remercie. Je vais aller vite, je vais être assez concis. Je pense que la préservation des sites naturels, l'éducation au développement durable, l'écocitoyenneté active sont des valeurs que l'on a en commun. Je trouve qu'il y a une contradiction en baissant la subvention d'une association et en lui demandant de rayonner sur tout le territoire métropolitain. C'est la contradiction qui existe sur quand même des choses qui sont absolument fondamentales pour nous, et pour les générations futures. C'est tout, Monsieur le Président, je me tais.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. On avait bien compris. Donc écoutez, moi je vous propose aujourd'hui d'adopter cette délibération. On va regarder de nouveau ce dossier. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient. Personne ? À l'unanimité, je vous en remercie.

Unanimité

On se retrouvera dans un mois, je vous souhaite un bon week-end.

LA SÉANCE EST LEVÉE – 17 HEURES 58

Le Secrétaire de séance

M. EGRON